

Jean MÉRON

du

Chant de guerre  
pour l'armée du Rhin

à la

Marseillaise



I

*INTRODUCTION*

*LE BATAILLON DU 10 AOÛT 1792  
DU SANG IMPUR, &C.*

56160 Guémené-sur-Scorff

29 juin 2018

Saints apôtres Pierre et Paul.

---

**AVERTISSEMENT**

**Lorsque je cite, je reproduis la graphie des auteurs.** Il est donc inutile de me demander de la corriger. N'étant pas infaillible, il va de soi que je peux faire des erreurs de frappe, notamment lorsqu'il s'agit de textes anciens, dont le système d'écriture est différent du nôtre ou particulier. Ce que vous pouvez vérifier en cliquant sur . Sans oublier les *lapsus calami*, etc.

Pour épargner du papier, je marque les alinéas des citations par un  *pied-de-mouche* : ¶.

Je rappelle que si mes écrits peuvent être diffusés sans modération, leur contenu n'est pas libre de droits.

---

<b>Introduction</b> .....	5
Date de composition de l'hymne .....	7
Création de l'hymne .....	10
Propagation de l'hymne .....	11
Paternité de l'hymne .....	15
Comparaison des paroles de la <i>Marseillaise</i> de quatre sites officiels: Élysée, Gouvernement, Assemblée nationale et Sénat .....	16
Du chant de guerre .....	17
Comparaison des paroles réputées « officielles » de la <i>Marseillaise</i> avec celles de 16 versions manuscrites et imprimées depuis 1792 .....	19
La <i>Marseillaise du Retour</i> .....	30
Pourquoi ce titre? .....	32
De la nouvelle religion .....	35
<i>Marianne</i> : en 1856 <i>Majesté, salut! Salut Marianne!</i> ... en 2018 <i>Sainte Marianne!</i> .....	36
<i>Lettre à Marianne</i> (extraits) .....	37
À propos de ROUGET DE LISLE .....	38
<i>Lettre</i> de ROUGET DE LISLE à BONAPARTE .....	40
De la recherche historique .....	42
Juridicisation et judiciarisation .....	46
<b>Le bataillon « du 10 août » 1792</b> .....	48
Composition du Bataillon marseillais « du 10 août » .....	54
Jean RENOIR, « <i>Honneur aux Marseillais</i> » .....	57
P. BARTHÉLEMY, <i>Les Marseillais à Nancy (1792)</i> .....	59
TABLEAU: <i>Critiques... sur le Bataillon marseillais</i> <i>du « 10 août 1792 »</i> .....	65
<b>Du sang impur</b> .....	69
TABLEAU: Usage des expressions: <i>Sans impur,</i> <i>impur</i> ... Quelques exemples à travers les siècles ...	75
TABLEAU: Refrains... de la <i>Marseillaise</i> , de ses parodies, altérations, etc. ....	86
<b>Bibliographie illustrée et commentée</b> .....	89
Du 8 <sup>e</sup> -2 <sup>e</sup> siècles avant Jésus-Christ à 1791 .....	90
De 1792 à 2005 .....	100
De 2006 à 2018 .....	176
<b>Épilogue</b> .....	201

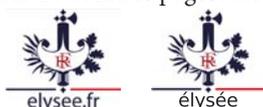
<b>Annexes</b> .....	211
1. La langue de la République est le français .....	211
État-civil de Claude Joseph ROUGET DE LISLE .....	212
– Article de L. DELABROUSSE, <i>Deux portraits de Rouget de Lisle</i> .....	212
– ROUGET DE LISLE Amédée, <i>La vérité sur la paternité de la Marseillaise</i> .....	213
2. ROUGET DE LISLE, <i>Comment je fis «la Marseillaise»</i> ..	215
3. Hymnes nationaux étrangers .....	217
– Anglais – Belge – Allemand .....	217
– Suisse (français) – Italien – Espagnol .....	218
– Portugais – Algérien .....	219
– Sénégalais – Saoudien – Nord-Coréen – Chinois – Japonais .....	220
– Russe – Américain – Péruvien .....	221
– Samis (Lapons) .....	222
4. Félix PYAT, ROUGÉE, G. JOURDAIN (Comité de la Commune révolutionnaire), <i>Lettre à Marianne</i> ..	223
Félix PYAT : éléments bibliographiques, articles de presse, etc. ....	225
– Suppression de la présidence de la République ..	225
– Pour mieux connaître Félix PYAT .....	226
5. Miscellanées .....	230
De l’esclavage... : La traite des Slaves – La traite des Noirs – La traite des Jaunes (Les travailleurs forcés d’Indochine) – La traite des Indiens des deux Amériques .....	230
Le système des castes à la française .....	233
Des machines infernales .....	235
De la guillotine .....	236



## 1.1 Introduction

1. *Constitution du 4 octobre 1958 en vigueur*, à jour de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 . Curieusement, il n'est pas fait état de *Marianne* (voir page 36).

2. En tête de page: [elysee.fr](http://elysee.fr), ACTUALITÉS, Ecrire au Président, Le président de la..., L'Élysée... En pied de page: Élysée.fr, ACTUALITES, ECRIRE AU PRESIDENT... Autres pages: *idem*.



Ne pas confondre l'intitulé d'un lien avec son code informatique. Un clic sur l'un ou l'autre bouton ci-dessus affiche la même page: [www.elysee.fr](http://www.elysee.fr), et ce, malgré l'usage de diacritiques.

3. Le coq est classé à part.



L'ARTICLE 2 de la *Constitution du 4 octobre 1958* proclame<sup>1</sup>: La langue de la République est le français. — L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge. — L'hymne national est «La Marseillaise». — La devise de la République est «Liberté, Égalité, Fraternité». — Son principe est: gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

La *Présidence de la République*  décrit huit symboles: Le drapeau – L'hymne national – La Marianne – Liberté Égalité<sup>2</sup> Fraternité – Le 14 juillet – Le coq – Le faisceau de licteur – Le sceau.

Le portail du *Gouvernement*  en décrit six: Le drapeau tricolore – La Marseillaise – Marianne – Le 14 juillet – Le sceau de la République – [Le coq<sup>3</sup>].

L'*Assemblée nationale* (*Les emblèmes de la République*) , cinq: Marianne – Le faisceau du licteur – Le drapeau tricolore – Le coq – La Marseillaise:

Retrouve les symboles de la république française dans la bibliothèque de l'assemblée nationale



Il serait bienvenu de permettre aux malvoyants d'obtenir également la page concernée en cliquant sur l'un des cinq boutons placés en marge.

Sur un autre site (*Les symboles de la République* )<sup>4</sup>, il est question: des bustes de Marianne ; de l'inauguration de l'oeuvre de JonOne "Liberté, Égalité, Fraternité" - 21 janvier 2015 ; du manuscrit de la Marseillaise ; des allégories de la République ; de la statue de la Liberté ; de Daumier créant Ratapoil et les Célébrités du Juste Milieu .

1. Là encore ☆: *Écharpe tricolore*, mais *Egalité, Election, Elysée*.

Le Sénat ☆, cinq: L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge – L'hymne national est la « Marseillaise » – La devise de la République est « Liberté, Égalité<sup>1</sup>, Fraternité » – Marianne – Le coq. [[Clique ici pour voir les paroles de la Marseillaise](#) renvoie à *Wikipédia* et non au portail de la Présidence.]

FOCUS – TV5 MONDE, *Symboles et emblèmes de la France* ☆, six: Le drapeau tricolore – La fête nationale – Marianne – La Marseillaise – Le coq – « Liberté, égalité, fraternité »:



Ce site – bien conçu, illustré par de nombreuses vidéos – comporte « trois fiches pédagogiques pour enseigner le français à partir de cette vidéo: [Les symboles de la République française](#) (niveau A1 débutant, public adolescent) – [Un symbole? Quel symbole?](#) (niveau alpha, public migrant) – [Ici, en République](#) (niveau A1 débutant, public migrant). » Récapitulons:

SYMBOLES	Élysée	Gouvernement	Assemblée nationale		Sénat	FOCUS – TV5 MONDE
			Site 1	Site 2*		
Le drapeau tricolore	× (1)	× (1)	× (3)		× (1)	× (1)
L'hymne national	× (2)	× (2)	× (5)	× (3)	× (2)	× (4)
La <i>Marianne</i>	× (3)	× (3)	× (1)	× (1)	× (4)	× (3)
La devise nationale	× (4)			× (2)	× (3)	× (6)
Le 14 juillet	× (5)	× (4)				× (2)
Le coq	× (6)	× [6]	× (4)		× (5)	× (5)
Le faisceau de licteur	× (7)		× (2)			
Le sceau	× (8)	× (5)				

\* Bustes de Marianne (1) – Devise nationale (2) – *Marseillaise* (3).  
 [Allégories de la République (4) – Statue de la Liberté (5) – DAUMIER créant Ratapoil et les Célébrités du Juste Milieu (6).]

Si l'on recherche sur l'internet: "sites consacrés à la marseillaise", le résultat est d'environ 484 000; "portails ...", d'environ 48 000. Sur les cinq sites que j'ai sélectionnés – dont quatre sont officiels – les erreurs, imprécisions... ne manquent pas. Pour le moment, je ne crois pas devoir insister sur ce que l'on trouve sur les autres sites, portails, etc.

1. PIERRE Constant, *Les hymnes et chansons de la Révolution. Aperçu général et catalogue, avec notices historiques, analytiques et bibliographiques*, par ... Paris, Imprimerie nationale, 1904 ✨ : Page VIII : « [...] la *Marseillaise* a nécessité près de soixante pages pour résoudre les questions complexes de l'origine, de la paternité, de la propagation, des dissemblances d'éditions, des variantes mélodiques, etc. »

2. ROUGET DE LISLE ne compose pas chez le maire, mais dans sa chambre meublée.

3. MONNIER Désiré, *Souvenirs d'un octogénaire de province...* Lons-le-Saunier, Imprimerie de Gauthier frères, 1871 ✨ ou ✨.

4. BERTRAND Gustave, « La Marseillaise. – 1. Comment elle est née ». *Journal officiel de la République française*, Paris, [s. n.], Lundi 19 Septembre 1870 ✨. *Le dimanche, 25 avril*, il y eut une autre parade sur la place d'armes de Strasbourg, où le chant de guerre fut joué par la musique des gardes nationales; et sans paroles, on le trouva superbe pour la musique militaire.

5. LECONTE Alfred Étienne, *Rouget de Lisle : sa vie, ses œuvres, la Marseillaise...* Paris, Librairies-imprimeries réunies... 1892 ✨.

6. WELSCHINGER Henri, « Le premier maire constitutionnel de Strasbourg – Frédéric de Dietrich. 1748–1793 », dans *Revue des Deux Mondes*, Paris, Bureau de la Revue, 1918\_47, p. 251 ✨ : Le lieutenant Maslet [...] certifie que Dietrich adressa, le soir du 24 avril, cette petite requête au capitaine, dont il estimait les talents ».

7. ASSEMBLÉE NATIONALE, *Claude Joseph Rouget de Lisle* ✨. Là encore, il y a d'autres erreurs : dame au piano-forte ; Malade, il est recueilli en 1826 par un de ses camarades de l'armée, le général Blein, à Choisy-le-Roi [non, par les époux VOÏART]; etc.

8. EXCELSIOR. *Journal Illustré Quotidien...* N° 1702. Paris, Excelsior, Mercredi 14 juillet 1915 ✨.

9. ROBERT Frédéric, *La Marseillaise...* Paris, Impr. nat., 1989. Définition de nuit : espace de temps qui s'écoule depuis le coucher jusqu'au lever du soleil. S'agit-il de la nuit du 23 au 24 ou du 24 au 25 ? du 25 au 26 ou du 26 au 27 ? Avec G. BERTRAND et A. LECONTE (voir ci-dessus), c'est plus clair : le 24 avril 1792, à 2 heures du matin.

10. SPACH Louis, « Frédéric de Dietrich, premier maire de Strasbourg », dans *Revue d'Alsace*, 8<sup>e</sup> année, Colmar, Au Bureau, 1857 ✨.

sur le clavecin

Exemples d'erreurs, d'inventions, d'imprécisions, etc.<sup>1</sup> : voir pages 16 et 19–29.

**DATE DE COMPOSITION** ÉLYSÉE : « Rouget de Lisle compose dans la nuit du 25 au 26 avril, chez Dietrich, le maire de la ville<sup>2</sup> ». – PREMIER MINISTRE : « [...] compose cet air dans la nuit du 24 au 25 avril 1792 ». – ASSEMBLÉE NATIONALE : « [...] le 25 avril 1792 » – FOCUS – TV5 MONDE : « [...] Rouget de Lisle compose dans la nuit du 25 au 26 avril ».

D'autres dates de composition de l'hymne ont été avancées.

✓ **Vers le 20 avril [1792]**

Désiré MONNIER<sup>3</sup>, page 50 : « Rouget de Lisle m'a raconté lui-même (en 1817) la naissance de la prétendue *Marseillaise*; je vais vous rendre à peu près mots à mots son récit; le voici : ¶ « En 1792 (vers le 20 avril), après la déclaration de guerre, [...] ».

✓ **Le 24 avril 1792, à deux heures du matin**

Gustave BERTRAND<sup>4</sup>, p. 1583 : « Le 24 avril 1792, à deux heures du matin, le maréchal Luckner, commandant l'armée du Rhin, et tenant quartier général à Strasbourg, reçoit par un courrier extraordinaire cette notification du ministre de la guerre. » ¶ [...] Alfred LECONTE<sup>5</sup>, p. 16 : [...] la déclaration de guerre parvint au maréchal Luckner « le 24 avril 1792, à 2 heures du matin. » Il corrige cette date page 244 [voir ci-dessous].

✓ **Journée du 24 avril 1792**

Henri WELSCHINGER<sup>6</sup>, p. 251 : « Dans la journée du 24 avril 1792 [...] fut lue solennellement, par le maire lui-même, la déclaration de guerre à l'Autriche. [...] dans le souper où il réunissait les officiers prêts à entrer en campagne, pria l'un d'eux d'y substituer un véritable chant de guerre. [...] »

✓ **Le 24 avril 1792**

ASSEMBLÉE NATIONALE<sup>7</sup> : « Au cours d'une réception organisée le 24 avril 1792 en l'honneur des officiers de la garnison de Strasbourg par le maire de Strasbourg Dietrich, celui-ci s'adresse à Rouget de Lisle : [...] ».

✓ **Le soir du 24 avril [1792]**

*Excelsior*<sup>8</sup>, p. 1 : Rouget de Lisle chante la « Marseillaise » [photo]. C'est le soir du 24 avril que Dietrich, maire de Strasbourg, réunit à sa table les volontaires sur le point de partir pour se battre contre l'Autriche.

✓ **Nuit du 24 avril 1792 [déclaration de guerre ... à Strasbourg] ... Nuit du 26 avril 1792 [composition de l'hymne]**

Frédéric ROBERT<sup>9</sup>, page 22 : « Dans la nuit du 24 avril 1792, la nouvelle de la déclaration de guerre entre le gouvernement de la jeune République et l'Europe des rois coalisés arrive à Strasbourg. » – Page 24 : « Rue de la Mésange, dans la nuit du 26 avril 1792, Rouget de Lisle compose le *Chant de guerre pour l'armée du Rhin*. » [Voir page 8 : « dans la nuit du 25 au 26 avril ✨ ».]

✓ **Dans la nuit du 24 au 25 [avril 1792]**

Louis SPACH<sup>10</sup> : page 77 : La déclaration officielle de guerre de la France à l'Autriche est du 20 avril 1792 ; elle n'a pu être connue à Strasbourg que le 24 ; [...] Il est donc **présumable** que l'hymne de la Marseillaise a été composé, comme le veut la tradition, d'inspiration, au moment même où la déclaration de guerre a été connue, dans la nuit du 24 au 25 et exécuté sur le piano de la maison Dietrich dans la soirée du même jour.

1. P. A. H. P., « Rouget de Lisle et la Marseillaise », *L'intermédiaire des Chercheurs...* 20-09-1864 🌟.

2. ECHINARD Pierre & RICHARD Éliane, « Marseille et la Marseillaise », Institut de France, *La Nation française...* Paris, Akademos, 1995 [2008\_1, p. 101-107] 🌟.

3. CHAILLEY Jacques, « La Marseillaise et ses transformations jusqu'à nos jours », *Actes du 89<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes*, Lyon... 1964 🌟.

4. ROBERT Frédéric, « Genèse et destin de La Marseillaise », *La Pensée*, n° 221-222 (juillet-août 1981) 🌟.

5. LIVET Georges (doyen), « A Strasbourg aux origines de la Marseillaise », *Annuaire de la Société des amis du Vieux Strasbourg*, Strasbourg... 1992 🌟. D'autres points restent dans l'ombre [celui du problème de la localisation; les personnages assistant aux deux réunions des 25 et 26; l'envol vers l'Hymne des Marseillais]. Etc.

6. Dans Charles Pisson, *Souvenirs de 1870-1873. Patrie...* Le Cateau, Imprimerie de J. Lempereur, 1877, p. 240 🌟.

7. GINDRE DE MANCY, « Rouget de L'Isle et la « Marseillaise » », *L'intermédiaire des Chercheurs...* 10-09-1864 🌟.

8. SEINGUERLET Eugène, *L'Alsace française. Strasbourg pendant la Révolution...* Paris, Berger-Levrault et C<sup>ie</sup>, éditeurs, 1881 🌟 ou 🌟.

9. BAILLET Eugène, « La Marseillaise », *La Chanson...* Paris, A. Patay, 1878 🌟.

10. DUMAS Alexandre, *La comtesse de Charny...* 1857 🌟 (voir biblio, p. 138).

11. TIERSOT Jules, *Rouget de Lisle...* 1892, p. 77, n. 1 🌟.

👉 voir ci-dessus.

✓ **Dans la dernière moitié de la nuit du 24 au 25 avril 1792**  
P. A. H. P.<sup>1</sup>, page 216 : « [...] dans la dernière moitié de la nuit du 24 au 25 avril 1792, après avoir passé la soirée chez le maire de la ville [...] » 🌟 « Le lendemain (25 avril), à sept heures du matin, écrit Marcllet [...] Rouget de Lisle était chez moi. »

✓ **Le 25 avril 1792**

Pierre ECHINARD et Éliane RICHARD<sup>2</sup>, p. 102 : « [...] composé par Rouget de Lisle à Strasbourg le 25 avril 1792, [...] »

✓ **La nuit du 25 au 26 avril 1792**

CHAILLEY Jacques<sup>3</sup>, p. 7 : « Si les Lyonnais furent les premiers propagateurs collectifs du *Chant de Guerre* encore inédit, on sait que celui-ci, composé dans la nuit du 25 au 26 avril 1792, fut d'abord présenté le jour même 26 avril chez le maire de Strasbourg, Frédéric (de) Dietrich, d'abord en privé, puis le soir devant un groupe d'amis spécialement convoqués ».

Frédéric ROBERT<sup>4</sup>, p. 73 : « Le Chant de guerre pour l'Armée du Rhin — tel était son premier titre — fut composé à Strasbourg dans la nuit du 25 au 26 avril. » [Voir page 7, note 9 : 1989.]

👉 Georges LIVET<sup>5</sup>, p. 61 : « [...] L'entente est réalisée sur la nuit du 25 au 26 avril pour la date de composition. Jusqu'ici, note Ferd. Reibel, sur la foi du *Moniteur* du 6 mai 1792, annonçant par erreur que la déclaration de guerre avait été proclamée à Strasbourg le 24, on assignait à la création de la *Marseillaise* la date du 24 avril. Or c'est le 25 avril qu'eut lieu la proclamation de guerre à Strasbourg.

✓ **Nuit du 29 au 30 avril 1792**

M. HÉMENT<sup>6</sup> : il s'agit de la nuit du 29 au 30 avril 1792.

✓ **Sur la fin avril 1792**

GINDRE DE MANCY<sup>7</sup>, page 203 : « C'est à Strasbourg, sur la fin d'avril 1792, dans la nuit du jour même où parvint dans cette ville la nouvelle de la déclaration de guerre [...] que furent composées du même jet les paroles et la musique de cet hymne patriotique par Rouget de Lisle, alors lieutenant du génie. [...] »

✓ **Les derniers jours d'avril 1792**

Eugène SEINGUERLET<sup>8</sup>, p. 110 : « On ne peut fixer la date précise où Rouget de Lisle composa ce poème; mais ce fut, selon toute vraisemblance, dans les derniers jours d'avril 1792.

✓ **Une nuit de la fin d'avril ou du commencement de mai 1792**  
Eugène BAILLET<sup>9</sup>, p. 53 : « C'est par une nuit de la fin d'avril ou du commencement de mai 1792 que la Marseillaise est née ».

✓ **En juin [1792]**

Alexandre DUMAS<sup>10</sup> : en juin.

Vous trouverez d'autres exemples dans la *Bibliographie commentée* de ce volume et du suivant : 30 avril 1892 *Le centenaire de la « Marseillaise »* [page 152], etc.

Ce commentaire de Jules TIERSOT<sup>11</sup> mérite d'être cité :

Chose singulière : l'auteur de la *Vérité sur la paternité de la Marseillaise* a connu cet article du *Moniteur*, mais il le rapporte inexactement. Il dit : « 24 avril 1792. — La déclaration de guerre au roi de Bohême et de Hongrie a été proclamée et fêtée à Strasbourg, par le maire de Dietrich (*Moniteur* du 6 mai 1792 🌟). » *Loc cit.* p. 7, *Premiers documents historiques*. Or, le *Moniteur* ne parle aucunement du 24 avril, mais son correspondant, écrivant le 26 avril, dit : « Hier. » Mais il eût fallu contredire une opinion admise : M. Amédée Rouget de Lisle ne l'a pas osé; il a mieux aimé falsifier un texte authentique. Quelle misérable manière de comprendre l'histoire !

Voyons la synthèse qu'en fait Constant PIERRE, pages 227–229 de l'ouvrage précité :

\* Note BnF : Au sujet de son arrestation ✨.

Cité aussi par Jules TIERSOT, *Rouget de Lisle...* 1892, p. 176 ✨; MERLIS J. DE, « Rouget de Lisle royaliste », *L'Action française*, n° 109, 19 avril 1914 ✨; etc.

*Ouvr. cit.*, p. 57–59 ✨.

*Ouvr. cit.*, n° 23, p. 82 ✨.

*Réimpression de l'Ancien Moniteur*, Paris, Plon, 1847, page 298 ✨.

*Geschichte der gegenwärtigen Zeit*.

SPACH L., *Œuvres choisies de ~*, Paris – Strasbourg, 1866\_1, p. 252–253 ✨. [Exécuté sur un clavecin et non sur un piano.]

*Ouvr. cit.*, p. 11 ✨ : Improvisé à Strasbourg, Paroles et Musique, dans la nuit du 24 au 25 Avril 1792, Publié dans la même ville, en Mai ou Juin suivant, par Ph. J. Dannbach, et à Paris, avec ce nouveau titre de l'Édition du Département de la Guerre 1792. Page 1 : *Marche des Marseillois, chantée sur différents théâtres...*

LECONTE A. (député), *Rouget de Lisle : Sa vie. Ses œuvres, La Marseillaise*. Préface de VICTOR POUPIN (député)... Paris, Librairie-Imprimeries réunies, 1892, p. 16 : 24 avril ➔ p. 243–244 : 25 au 26 ✨.

Voir son commentaire page 8 [note 11].

1. Nous verrons que ce ne sont pas là les seules erreurs... de l'auteur.

2. Voir son commentaire de la page 8.

3. Voir note 7 de la page 7.

4. Voir P. A. P. H. page 8.

La date de la composition de cette œuvre n'a été fixée qu'approximativement par son auteur. Dans le mémoire justificatif, intitulé : *Joseph Rouget Delisle, capitaine au corps du génie, au peuple et aux représentants du peuple*<sup>\*</sup>, qu'il fit paraître en l'an II (avril-?-1794), deux ans après l'apparition de son chant, il écrivit : « La guerre se déclara. **Le jour même qu'elle fut promulguée**, je composai les paroles et l'air de cet autre hymne que la nation a depuis adopté sous le nom d'*Hymne des Marseillais...* » ; puis, dans un autre passage : « Celui-là peut-il être soupçonné d'un patriotisme tiède qui a fait l'*Hymne des Marseillais*, qui l'a fait **au mois d'avril 1792**, qui l'a publié **au milieu d'une garnison où fourmillait encore l'aristocratie ?** » D'autre part, dans ses *Essais en vers et en prose*, imprimés en l'an V (1796), Rouget de Lisle indique succinctement au titre : « Strasbourg, jour de la proclamation de la guerre », et dans son recueil de *Cinquante chants français*, paru en 1825, il dit : « Je fis les paroles et l'air de ce chant à Strasbourg, dans la nuit qui suivit la proclamation de la guerre, **fin d'avril 1792** ».

D'une lettre écrite de Strasbourg le 26 avril et insérée dans le *Moniteur* du 6 mai 1792, dont voici extrait : « La déclaration de guerre proclamée hier par le maire... », il résulte que la proclamation eut lieu le 25 avril, et conséquemment que Rouget de Lisle composa son hymne **la nuit du 25 au 26**. La même date (25) est indiquée dans un journal strasbourgeois, *Geschichte der gegenwärtigen Zeit*, du 28 avril 1792, signalé par M. F. Reiber (*Journal d'Alsace*, du 26 avril 1892).

Cependant — ignorant ce détail — des écrivains ont cherché à préciser la date que l'auteur n'a point fait connaître exactement. La déclaration de guerre ayant été signée à Paris le 20 avril, Louis Spach, archiviste à Strasbourg, se basant sur les délais de transmission, adopta la date du 24 dans la notice sur F. de Diétrich, qu'il publia en 1857. Bien qu'il connût le fragment ci-dessus du *Moniteur*, qu'il reproduisit **inexactement** dans sa brochure *La Vérité sur la paternité de la Marseillaise* (1865), Amédée Rouget de Lisle, parent de l'auteur, se rangea à l'opinion commune et, pour une cause ignorée, ne jugea pas à propos de rectifier la conclusion à laquelle L. Spach s'était arrêté.

Cette rectification a été faite par M. Alfred Leconte dans la première partie de son volume *Rouget de Lisle*, datée de 1877, où il dit — sans indiquer la source de son renseignement — que la nouvelle de la déclaration de guerre parvint au maréchal Luckner le 24 avril 1792 à 2 heures du matin (p. 16), et dans la seconde partie du même ouvrage, donnée sous la date de 1891, où il reproduit la même indication (p. 244), en contestant l'assertion de différents écrivains : « **Ce n'est donc pas dans la nuit du 24 au 25 que fut enfanté ce chant patriotique, comme l'ont annoncé presque tous les auteurs...** ».

En s'appuyant sur le texte de la lettre publiée au *Moniteur* de 1792, M. J. Tiersot se prononce dans le même sens en son ouvrage *Rouget de Lisle*, paru en 1892, comme le précédent : « **c'est la nuit du 25 au 26 qui vit naître** » l'hymne qui « devait jouer un rôle si glorieux et si terrible » dans la guerre qui éclatait.

Les textes cités parlant d'eux-mêmes, juste quelques remarques :

- ✓ En 1981, Frédéric ROBERT affirme que le *Chant de guerre pour l'Armée du Rhin* fut composé à Strasbourg dans la nuit du 25 au 26 avril. Pourquoi écrit-il dans sa *Marseillaise* de 1989 (soit huit ans plus tard) que Rouget de Lisle l'a composé dans la nuit du 26 avril 1792 ? Même interrogation quant à la nouvelle de la déclaration de guerre (nuit du 24 avril)<sup>1</sup>. [L'erreur commise par Alfred LECONTE en 1877, est corrigée en 1891.]
- ✓ Je n'ai rien à ajouter à la critique faite par Jules TIERSOT quant au comportement d'Amédée ROUGET DE LISLE dans son livre consacré à la *Vérité sur la paternité de la Marseillaise*<sup>2</sup>.
- ✓ Orthotypographie : le général ne s'appelle pas *Bein*, mais [Ange François] *Blein*<sup>3</sup>. Le lieutenant a pour nom de famille *Mascllet*, et non *Marcllet*<sup>4</sup>. Dans son compte rendu de *La Marseillaise* de Frédéric ROBERT, Robert BRÉCY écrit page 119 (note 3) ✨ :

1. Je partage l'avis de Robert BRÉCY : ce livre, qui n'a pas été réédité depuis 1989 (soit depuis 29 ans), n'est pas sans intérêt. Le gouvernement prône l'enseignement de la *Marseillaise* à tout-va, mais... Bien entendu, si nouvelle édition il y a, elle devra être revue, corrigée... ce qui est une autre affaire.

vétilles [!]

2. Pierre CONSTANT cite les sources auxquelles il se réfère [p. 228, n. 1 ] : Voir : Lettre de M<sup>me</sup> Diétrich (mai 1792) . — Lettre de M<sup>me</sup> Voiard (*Intermédiaire des Chercheurs...* 10 septembre 1864  [il s'agit d'un extrait ; lettre complète dans A. CHEVASSUS, *Rouget de Lisle...* 1869, p. 22–23 ] ; *Rev. litt. de la Franche-Comté*, 1<sup>er</sup> novembre 1864). — Article de C. Masclat, témoin oculaire (*Temps*, 12 août 1830). — Notice par de La Barre (sept. 1833, Bibl. nal. Vm<sup>7</sup> 17080). — Notice de Louis Du Bois (1848) . — Récit fait par Rouget de Lisle en 1817 à D. Monnier (*Ann. hist. du dép. du Jura* pour 1849 ; *Mémoires de la Soc. d'émul. du Jura* (1847) ; *Souvenirs d'un octogénaire* (1871)  ; à David d'Angers en 1827 (*David d'Angers*, par M. Jouin, 1878 [1  ou ]). — Note signée A. B. (*Intermédiaire*, 20 sept. 1864) , etc., documents utilisés ou reproduits par G. Kašner [voir *Bibliographie*], Amédée Rouget de Lisle , G. Chouquet ,..., Leroy de Sainte-Croix , A. Leconte , J. Tiersot , ... [Voir aussi ma *Bibliographie* et celle de l'auteur, p. 223–227.]

3. Dans « L'épopée merveilleuse d'un air de violon » (*Le Monde illustré...* Paris, [s. n.], 27 octobre 1917, p. 226 ) , G. LENOTRE ne s'exprime pas différemment : « Si l'on est renseigné sur la date de sa naissance, — la nuit du 25 au 26 avril 1792, — on l'est beaucoup moins sur les circonstances de l'événement. Non point que les documents fassent défaut ; au contraire, ils abondent, mais chacun ayant tenu à donner son mot, les versions se confondent et divergent, de sorte que la vérité demeure un peu ténébreuse. »

4. PIERRE Constant, *ouvrage cité* . À comparer à : ROUGET DE LISLE, « Comment je fis la *Marseillaise* » (voir annexe 2, page 215).

5. La bibliographie de ce volume étant surtout consacrée au *sang impur* [page 89–200], c'est dans le deuxième que vous trouverez le plus de récits.

On ose à peine, tant ce livre est bien composé, mis en pages et imprimé, signaler quelques négligences imputables à l'éditeur<sup>1</sup> ; la correction est parfois défaillante. Sans doute « le lecteur peut rectifier de lui-même » (ainsi lorsque, page 19, l'éloge de Michelet à *La Marseillaise* est doté d'une faute d'orthographe qui en change le sens : « Cela est divin et rare d'ajouter un chant éternel à la voie des nations »), mais ce n'est pas toujours évident ; ainsi lorsque, p. 80, le titre de *La Muette de Portici* est composé : *La Muette* de Portici, le lecteur non averti risque à son tour de prendre le Pirée pour un homme, en pensant que ce Portici est l'auteur de l'opéra et non pas l'ancien port d'Herculanum. Et il est peut-être difficile de rétablir les patronymes mutilés, par exemple p. 175, note 119 : le biographe de J.-B. Clément, Tristan Rémy, devient *Kami*, et p. 182, note 52 : Albert Roussel devient *Roussa*. Bien sûr, ce sont des vétilles qui ne retirent rien à l'intérêt de l'ouvrage de Frédéric Robert...<sup>1</sup>

Revenons à notre point de départ : pour les services de la présidence, c'est la nuit du 25 au 26 avril ; pour ceux du premier ministre, celle du 24 au 25 avril ; pour ceux de l'Assemblée nationale, le 25 avril. Dois-je commenter.



Comme pour la date de composition, « les circonstances qui amenèrent Rouget de Lisle à composer son hymne ont été diversement rapportées à différentes époques<sup>2</sup>. Si les récits diffèrent sur certains détails, ils concordent en majeure partie sur d'autres et permettent de donner une relation à peu près exacte des incidents qui présidèrent à la naissance de notre hymne national. Résumons-les brièvement d'après les versions de D. Monnier et de de La Barre, émanant de la bouche même de Rouget de Lisle, et d'après le témoignage de C. Masclat, l'un des convives du maire de Strasbourg<sup>3</sup>. »

#### CRÉATION DE L'HYMNE

Constant PIERRE<sup>4</sup> résume lesdites circonstances pages 228–229 :

A la fin d'un repas réunissant plusieurs officiers et fonctionnaires civils à la table de Diétrich, le jour de la proclamation de la guerre, celui-ci — sous l'impression des idées échangées au cours de la conversation dont la guerre faisait naturellement l'objet — exprima le regret qu'il n'existât point de chant national pour enflammer les cœurs, les *Ça ira* et les *Carmagnoles* étant indignes de la nation et de la postérité ; et, s'adressant à Rouget de Lisle, dont le talent de musicien amateur et de poète était connu, il l'invita à composer pour le peuple soldat un chant qui fût en harmonie avec les idées nouvelles et les motifs de la guerre. Rentré dans sa chambre, Rouget de Lisle saisit son violon et chercha des motifs ; les paroles lui venaient avec l'air et l'air avec les paroles, a-t-il dit. Le lendemain matin, après avoir soumis son ébauche à Masclat, qui lui fit changer les deux derniers vers du sixième couplet, il en donna connaissance à Diétrich. Enthousiasmé, le maire de Strasbourg fit prier les convives de la veille de se réunir à nouveau, le jour même, pour recevoir une communication importante. Intrigués, ils n'eurent garde de manquer à l'invitation ; mais l'amphitryon les fit attendre jusqu'à la fin du repas. Alors il se leva, et d'une voix de ténor chaude et vibrante il entonna l'œuvre du jeune capitaine. La surprise et la joie furent grandes ; mais certainement nul ne se douta du retentissement que cette production devait avoir et de l'influence qu'elle allait acquérir.

Vous trouverez d'autres récits dans la *Bibliographie commentée*<sup>5</sup>. Exemples : *Le centenaire de la « Marseillaise »* [p. 152], Jacques CHAILLEY [p. 8, 26], etc. Quelques observations toutefois :  
 ✓ Le nombre, l'identité... des personnes présentes au dîner organisé par le maire peuvent varier d'un auteur à l'autre.  
 ✓ ROUGET DE LISLE se rend directement chez le maire tôt le matin, ou après s'être rendu chez le lieutenant MASCLAT. Pour une minorité, c'est le maire, accompagné de quelques invités de la veille, qui se rend chez lui.

1. Sur sa supposée vie sentimentale, voir Julien TIERSOT, *Rouget de Lisle...* Paris, C. Delagrave, 1892, p. 17–19 🌟.

2. Pour nombre de critiques, le piano n'aurait pas existé en 1792. Une affirmation complètement gratuite.

3. JOUIN Henry, *David d'Angers, sa vie, son œuvre, ses écrits et ses contemporains...* Paris, E. Plon et C<sup>e</sup>, 1878\_1 🌟 ou 🌟, pages 169–170 : Après avoir relaté les circonstances dans lesquelles il fit le portrait de Rouget de Lisle, David d'Angers résume en 16 lignes l'histoire de la *Marseillaise* que ce dernier lui a contée. Le chant national devait être opposé au *Vive Henri IV!* des royalistes. Mademoiselle Diétrich joua la *Marseillaise* sur son piano. L'hymne fut envoyé de suite à l'un des bataillons marseillais. [3 erreurs] – P. A. H. P., *ouvr. cit.*, p. 217 : « [...] l'une des deux filles de son frère, alors très jeune, exécuta l'accompagnement sur un piano de Silbermann. »

4. MIREUR s'est rendu à Marseille en qualité de délégué du Club des Amis de la Constitution. « Le projet de jonction des deux bataillons marseillais et montpelliérin ne put se réaliser; ce dernier fut, en effet, dirigé sur le camp de Jalès, comme on peut le voir dans le *Journal des Débats et de la Correspondance des Amis de la Constitution*, n° 85 de la *Correspondance*, 2 août 1792 [cité par J. POLLIO & A. MARCEL, *Le Bataillon du 10 Août...* Paris, 1881, p. 109, n. 1]. Ce qui n'empêche pas des auteurs comme BONIFACE d'écrire « que la jonction se fit à la hauteur de Pont-Saint-Esprit, et qu'ils arrivèrent ensemble, le 29, à Paris, avec les volontaires du Gard, du Vaucluse et du Var rencontrés en route. » [« Conférence de M. Boniface sur le Général Etienne-François Mireur (1770-1798) », *Annales de la Société des Lettres, Sciences & Arts des Alpes-Maritimes*. Nice, Impr. du Patronage St-Pierre, 1937\_32, p. 112 🌟.]

5. Ledit bataillon était commandé par François MOISSON. BARBAROUX était un politique, pas un militaire. Il est vrai que cette erreur (le mot est faible) est véhiculé – entre autres – par Frédéric ROBERT dans *La Marseillaise*, Paris, Imprimerie nationale, 1989, p. 30 : « Et encore à Marseille, Barbaroux, qui commande le bataillon des volontaires, écrit dans ses *Mémoires*. Voilà comment des célébrités comme MOISSON disparaissent des livres d'histoire. »

6. Ce que confirme d'ailleurs BONIFACE p. 112 de sa conférence précitée : « Si le bataillon de l'Hérault n'eut pas la célébrité de celui de Marseille, la cause en est qu'au lieu de rester dans la capitale et d'y coopérer, comme celui-ci, à la journée du 10 août, il alla grossir les nombreux contingents qui se rendaient au camp de Compiègne. C'est là que nous retrouvons Mireur avec le grade de capitaine au 9<sup>e</sup> bataillon de fédérés. »

- ✓ Pour certains, c'est ROUGET DE LISLE qui entonne le *Chant de guerre* (tableau de PILS...); pour d'autres, c'est le maire; etc.
- ✓ Les deux jeunes filles ne sont pas celles du maire, mais ses nièces. Les uns les imaginent très jeunes, d'autres proches de la maturité, à tout le moins la plus âgée. ROUGET DE LISLE en serait même tombé amoureux<sup>1</sup>.
- ✓ C'est sur un violon et non un piano<sup>2</sup> que le *Chant de Guerre...* fut composé. (Pour un militaire qui aime écrire et jouer de la musique, c'est plus facile à transporter.) Il n'a pas davantage été joué chez le maire sur un piano mais sur un clavecin. Quant à l'interprète, il s'agit de la femme du maire, de l'une de ses nièces, d'une parente, voire d'une invitée<sup>3</sup>.
- ✓ Je ne crois pas utile de devoir continuer.  
Les erreurs... rapportées dans le paragraphe qui suit sont autrement plus dommageables.

### PROPAGATION DE L'HYMNE

PREMIER MINISTRE : « François Mireur, venu à Marseille afin de mettre au point la marche conjointe des volontaires de Montpellier et de Marseille ». – ASSEMBLÉE NATIONALE : « [...] Mireur gagne Marseille avec son unité<sup>4</sup>. » – ASSEMBLÉE NATIONALE : « [...] les bataillons de fédérés marseillais commandés par Barbaroux »<sup>5</sup>.

Non seulement les Montpelliérins n'ont pas fait route avec les Marseillais mais, à supposer qu'ils soient rentrés dans Paris, ils n'y sont pas restés<sup>6</sup>. On voit donc mal comment le lieutenant François MIREUR, alors délégué du Club des Amis de la Constitution de Montpellier, aurait pu gagner Marseille avec son unité.

Dans *L'Intermédiaire des Chercheurs...*<sup>7</sup>, P. A. H. P. écrit p. 217 :

Voici comment le chant de Rouget de Lisle s'est propagé en France et à l'étranger. Le 25 juin 1792, un nommé Mireur, l'a chanté à Marseille, dans un banquet civique; il fut reproduit le lendemain dans le *Journal des départements méridionaux et des débats des Amis de la Constitution*, sous le titre de *Chant de guerre aux armées des frontières, sur l'air de SARGINES*. [...] Il est utile de faire remarquer l'indication erronée de l'air de *Sargines*, donnée par le journaliste marseillais, parce qu'il paraît difficile, pour ne pas dire impossible, d'adapter aux paroles de Rouget de Lisle une mélodie quelconque empruntée à l'un ou l'autre des deux opéras (de *Paër* ou de *Dalayrac*) connus sous le nom de *Sargines*. [...]

De nos jours, qu'en est-il de la réalité historique ? Le 30 août 2014, une grande plaque en faïence colorée en l'honneur de « François Mireur, Héros de la Marseillaise » fut apposée à l'entrée de son village natal des Alpes-Maritimes : Escragnolles.



Source de l'illustration : 🌟.

Sur ce site 🌟 [Gérard BUISSON-GRIMBERT], on peut lire dans l'encadré : « Le général Mireur en 1792 à la tête des volontaires Marseillais montant à Paris, entonnant pour la première fois le chant guerrier qui prendra le nom de « Marseillaise ». Réalisation de Gérard BUISSON-GRIMBERT. La fresque (3 m × 2,4 m) est exposée à Escragnolles (06), village natal du général de la Révolution, mort au combat lors de la campagne d'Égypte. »

7. *L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux...* n° 14, 20 septembre 1864 :

« Rouget de Lisle et la Marseillaise », pages 216–220 🌟.

1. Ici c'est une plaque, là c'est un livre. Exemple : Pierre ROUMEL, *La Marseillaise de François Mireur*, Gémenos (13420), Autres temps, 2005.

2. CONGRÈS NATIONAL DES SOCIÉTÉS SAVANTES, *Actes du quatre-vingt-neuvième Congrès national des sociétés savantes, Lyon, 1964*. Section d'histoire moderne et contemporaine. 2 t. en 3 vol. Paris, Imprimerie nationale, 1964<sub>-1</sub> ✨.

3. Là encore, les dates peuvent varier d'un auteur à l'autre.

4. Depuis 1964, la situation n'est plus la même.

5. Voir l'illustration de la p. 13. Comparée au *Chant de guerre...* de la p. 21, en dehors de l'orthotypographie, j'ai relevé deux différences : **vos** sillons | **nos** sillons et **le** despote | **ces** despotes. (J'ai oublié de la prendre en compte dans la liste de la p. 19 et dans le tableau de la p. 24.)

6. ROBERT Frédéric, *La Marseillaise*, Paris, Imprimerie nationale, p. 26–27. Information reprise de C. PIERRE, *ouvr. cit.*, p. 232 ✨ : « Sans vouloir amoindrir la contribution des Marseillais à la diffusion de l'hymne de Rouget de Lisle, nous devons constater — contrairement à l'opinion admise — qu'ils ne furent pas les premiers à le chanter à Paris. Il y fut exécuté devant une nombreuse assistance, le 26 juillet, au dîner donné sur l'emplacement de la Bastille « aux frères d'armes des 83 départements ». Cette constatation, que nul historien n'avait encore faite, a été consignée pour la première fois en 1892, dans l'article bibliographique que nous avons consacré au volume *Rouget de Lisle* de M. J. Tiersot (le *Monde musical*, numéro du 15 juillet 1892). Elle s'appuie sur un document précis : le *Journal du soir*, du 27 juillet où, sous la rubrique *variétés*, se trouve un compte rendu de la réunion de la veille. »

7. BERTRAND Gustave, *ouvrage cité*, *JORF* du 19 septembre 1870 ✨.

8. Si la première édition a été imprimée à Strasbourg, d'autres l'ont été à Paris : – « La Marseillaise ; édition primitive du mois de mai ou juin 1792... Chant de guerre pour l'armée du Rhin, dédié au maréchal Lukner... » Paris : impr. de Moncelot, (s. d.). [Fiche BnF : ✨.] – *Chant de Guerre Pour l'Armée du Rhin, Dédié au Maréchal LUKNER*. [...] À Paris, Chez BIGNON, Graveur et Imprimeur, Place du Louvre à l'Accord parfait. s. d. [1792] ✨.

9. BONIFACE, page 112 de sa conférence précitée ✨.

10. Des auteurs qualifie cette journée, non seulement de deuxième révolution, mais la considèrent comme étant plus importante que la première.

Je le répète, non seulement MIREUR n'a jamais été à la tête du bataillon marseillais du 10 août, mais la première fois qu'il a entonné la *Marseillaise*, c'est à Montpellier, et non à Marseille<sup>1</sup>.

Quant au *Chant de guerre pour l'armée du Rhin*, il fut chanté :  
✓ en privé, chez le lieutenant MASCLÉ ; le baron Frédéric DE DIETRICH, premier maire constitutionnel de Strasbourg ; puis dans diverses réunions ;

✓ en public, par la musique de la garde nationale, qui l'exécuta à la parade, en présence de huit bataillons, le 29 avril 1792, sous la direction de J.-Z. REISSE [cf. C. PIERRE, *ouvr. cit.*, p. 231 ✨] ; ce que confirment tous les auteurs sérieux. Exemple : J. CHAILLEY, « La *Marseillaise* et ses transformations jusqu'à nos jours<sup>2</sup> » :

Page 7 : Célébrer à Lyon la *Marseillaise* n'est peut-être que la modeste contrepartie d'une erreur judiciaire. Les premiers soldats qui la chantèrent ne furent pas en effet les fédérés marseillais qui lui donnèrent leur nom, mais les lyonnais et foréziens du 1<sup>er</sup> bataillon de Rhône-et-Loire, commandés par un lyonnais, Charles Sériziat, et cela dès le 29 avril 1792, c'est-à-dire trois jours seulement après sa composition. Le *Chant de Guerre pour l'armée du Rhin* — tel fut, vous le savez, son titre primitif — ne fut connu à Marseille que le 20 juin<sup>3</sup>, apporté au Club des Amis de la Constitution par François Mireur, délégué de Montpellier où il avait été exécuté le 17. Quant aux fédérés, ils ne quittèrent la cité phocéenne que le 2 juillet, de sorte que, selon les critères qui lui ont fait donner son nom, la *Marseillaise* eût pu tout aussi bien être appelée la *Lyonnaise*. ¶ Mais Strasbourg, Lyon et Marseille n'en sont plus à se disputer sur ce point<sup>4</sup>, et depuis longtemps le *Chant de Guerre pour l'armée du Rhin* est devenu l'*Hymne des Marseillais*, puis par abréviation la *Marseillaise* d'un consentement unanime qui élimine toute contestation. La tradition a fait son œuvre pour le titre comme pour le texte, et nous livre désormais, nous avons tendance du moins à le croire, une *Marseillaise* indéformable et indélébile. L'a-t-elle toujours été ? C'est ce que nous nous proposons d'examiner ici.

De même, « contrairement à la légende, les Marseillais n'ont pas été les premiers à chanter dans Paris les couplets de Rouget de Lisle. Ils avaient été diffusés à de nombreux exemplaires et trois jours avant l'arrivée du bataillon de Barbaroux, le *Journal du Soir* du 27 juillet dans son compte rendu d'un dîner offert aux frères d'armes des 83 départements, sur l'emplacement de la Bastille<sup>5</sup>, les cite déjà ; il constatait qu'« entre autres couplets chantés, **ceux-ci ont surtout excité un enthousiasme belliqueux** ». Mais les Marseillais auront donné une impulsion décisive à leur diffusion<sup>6</sup>. »

Là encore, c'est sans compter sur ceux qui réécrivent l'histoire, l'absence de correcteur, les corrections défectueuses... Exemple<sup>7</sup> :

M. Amédée Rouget de Lisle, dans la notice si décisive et si pleine de faits qu'il a consacré au chef-d'œuvre de son grand oncle, indique mai ou juin pour date probable de l'édition de Dannbach<sup>8</sup>. Il me semble qu'il y a toutes raisons de dater des premiers jours d'avril. ¶ [...] Voilà donc un exemplaire de l'hymne de Rouget de Lisle arrivé à Paris, musique et paroles, le 22 ou 23 juillet ; ce n'était sans doute pas le premier. Nous en avons pour témoin Grétry [...].

Début avril, le *Chant de guerre* n'était-il pas déjà dans l'air ! ? Sérieusement, si des Parisiens ont pris connaissance dudit chant dès les premières impressions de MONCELOT ou de BIGNON, ce n'est que le 26 juillet qu'il a été chanté publiquement. S'il est vrai que le bataillon qui partit de Marseille le 2 juillet pour arriver à Paris le 30 a le plus contribué à le populariser auprès de la population des départements traversés, ils ne l'ont pas appris à leurs « frères d'armes des 83 départements » arrivés avant eux à Paris. BONIFACE<sup>9</sup> a raison, il a fallu un événement aussi marquant que la journée du 10 août<sup>10</sup> pour que le *Chant de guerre* devienne le chant de la révolution sous le nom définitif de *Marseillaise*.

ROUGET DE LISLE Claude Joseph, *Chanson des Marseillois Chantée sur l'emplacement de la Bastille*  
Paris, Chez Frere, Passage du Saumon, 1792 ♠:

The image shows a handwritten manuscript of the 'Chanson des Marseillois'. The left page contains musical notation for the first part of the song, starting with a treble clef and a common time signature. The lyrics are written below the notes. The right page contains the lyrics for the second part of the song, with some lines numbered 3, 4, 5, and 6. The manuscript is on aged, slightly stained paper.

*Rouget de Lisle*

**CHANSON DES MARSEILLOIS**  
Chantée sur l'emplacement de la Bastille

45 *Allons, en fans de la Patrie le jour de gloire est arrivé contre nous de la tyrannie. L'étendart sanglant est levé le tendart sanglant est levé entendez vous dans les campagnes mugir ces terribles Soldats ils viennent jusques dans vos bras et gorgent vos fils vos compagnes. Aux armes Citoyens, formez vos bataillons marchez marchez. quand sang impur a breuvé vos sillons.*

Que veut cette horde d'esclaves,  
De traîtres, de rois conjurés!  
Pour qui ces ignobles entraves,  
Ces fers des longs-temps préparés: (bis

français pour nous, ah quel outrage:  
Quels transports il doit exciter!  
C'est nous qu'on ose méditer  
De rendre à l'antique esclavage:  
Aux armes citoyens, &c.

3  
Quoi! des cohortes étrangères  
Feroient la loi dans nos foyers!  
Quoi! ces phalanges mercenaires  
Terrasseroient nos fiers guerriers! (bis  
Grand Dieu par des mains enchaînées  
Nos fronts sous le joug se pleroient!  
Des vils despotes deviendroient  
Les maîtres de nos destinées:  
Aux armes citoyens, &c.

4  
Tremblez tyrans et vous perfides,  
L'opprobre de tous les partis  
Tremblez vos projets parricides  
Vont enfin recevoir leur prix: (bis  
Tout est soldat pour vous combattre,  
S'ils tombent nos jeunes héros,  
La terre en produit de nouveaux  
Contre vous tous prêts à se battre.  
Aux armes citoyens, &c.

5 5 6  
Français en guerriers magnanimes  
Portez ou retenez vos coups;  
Épargnez ces tristes victimes,  
A regret s'armant contre nous; (bis  
Mais ces despotes sanguinaires,  
Mais les complices de Bouillé,  
Tous ces tigres qui sans pitié  
Déchirent le sein de leur mère!  
Aux armes, Citoyens! &c.

Amour sacré de la Patrie,  
Conduis nous nos bras vengeurs.  
Liberté, liberté chérie,  
Combats avec tes défenseurs: (bis  
Sous nos drapeaux que la victoire  
Accoure à tes mâles accents;  
Que tes ennemis expirans  
Voient ton triomphe et notre gloire.  
Aux armes, Citoyens! &c.

Chez Frere Passage du Saumon

7/4 1792

1. Voir l'encadré de la page suivante.

Avec des « auteurs » comme Michel WINTER<sup>1</sup>, nous atteignons le sommet.

Pour ce « romancier », officiellement agrégé d'histoire, etc. :

- ✓ ROUGET DE LISLE aurait hébergé quelques jours le lieutenant François MIREUR à l'époque de la création de l'hymne. Profitant de son sommeil, ce dernier l'aurait même dépossédé du manuscrit original. [Il aurait pu en faire une copie, mais!!!]
- ✓ Suite à la correction suggérée par son frère d'armes MASCLET, d'autres corrections auraient été demandées par les époux DE DIÉTRICH et leurs invités.
- ✓ Embarrassé, ROUGET DE LISLE aurait fini par avouer au baron et à l'une de ses nièces qu'il n'est, ni l'auteur, ni le compositeur du *Chant de guerre*.
- ✓ En fait, ce serait son colocataire, le lieutenant MASCLET<sup>2</sup>, qui aurait écrit et composé ledit chant sur un piano-forte<sup>3</sup>.
- ✓ Pour expliquer comment ROUGET DE LISLE a pu se faire passer pour l'auteur et le compositeur du *Chant de guerre*, notre « romancier » fait périr MASCLET dans l'explosion d'« un tonneau de poudre manipulé par un soldat maladroit »<sup>4</sup>.

Il s'agit là d'extraits. Je n'ose imaginer les inepties et autres qui se trouvent dans le reste de l'ouvrage.

Je vais le démontrer, c'est parmi les contemporains que l'on trouve les commentaires les plus extravagants, les insultes les plus graves. Il faut n'avoir aucune dignité, aucun amour-propre, pour

2. Cette colocation est pour le moins curieuse. Car enfin, pourquoi ROUGET DE LISLE se serait rendu chez MASCLET le matin du 26 avril alors qu'ils partageaient la même chambre ?

3. La chambre devait être très grande pour accueillir deux personnes et un piano-forte.

4. Je ne sais si dans la suite de son brûlot il fait état de l'article que le décédé fit paraître, en 1830, dans le journal *le Temps*.

WINTER Michel\*, *Les chemins de la Marseillaise*. Roman. [Barr], le Verger éditeur, 2015 (extraits) ✨.

\* Agrégé d'histoire-géographie. – Professeur au Lycée Jean-Henri-Lambert, Mulhouse et formateur dans l'académie de Strasbourg (en 2004).

Rouget de Lisle a d'abord écrit 6 couplets. N'est-il pas naturel qu'ils aient tous été chantés, ne serait-ce que pour en prendre connaissance? – Quant au lieu exact!?

Dans *A travers chants...* ✨, H. BERLIOZ écrit page 2: « On a vu quelques hommes parfaitement étrangers à la science produire d'instinct des airs gracieux et même sublimes, témoin Rouget de l'Isle et son immortelle *Marseillaise*... » [suite p. #].

Comme le baron DE DIETRICH, premier maire constitutionnel de Strasbourg, ...

R. de L. militait pour une **monarchie constitutionnelle**, à l'exemple de celles qui existent aujourd'hui en Europe.

Face à ces incertitudes... LAMARTINE, DUMAS... n'ont pas cru devoir réinterpréter les faits de façon aussi rocambolesque.

Dans ce supposé roman, des tirades de ce type ont-elles vraiment leur place?

Cela sort d'où? Qui plus est, est-ce bien raisonnable de confier à un *médiocre* de pareilles modifications?

Voilà qui va plaire à celles et ceux qui affirment que c'est dans le lieu même où se trouve le *Mémorial de la Marseillaise*, « que pour la première fois cet hymne devenu « La Marseillaise » fut entonné en 1792 ✨. » [!?

Non seulement le lieutenant Fr. MIREUR ne l'aurait pas chanté à Montpellier, mais il n'aurait pas davantage été chanté – en privé, puis en public – à Strasbourg. D'après notre « romancier », il aurait partagé sa chambre et profité de son sommeil pour le déposséder du manuscrit original, sans même penser à le copier, ce qui fut plus élégant.

Cette supposée lettre mérite-t-elle d'être davantage commentée? À noter toutefois les « petites choses à reprendre »; la reconnaissance du talent de son hôte: un « musicien exceptionnel »; l'absence de remords...

Le « je vais contribuer à votre renommée » mérite également d'être relevé.

Il y a de quoi être stupéfait, non!!!

Cette co-location n'est mentionnée nulle part. *Idem* pour le lieutenant MIREUR.

Là encore, le texte mérite-t-il qu'on s'y attarde!? Même FÉTIS n'a pu imaginer une pareille paternité pour cet hymne.

C'est curieux, mais comment peut-on être tué en 1792 et publier dans *le Temps*, en 1830, soit du vivant de ROUGET DE LISLE, une relation de la soirée organisée fin avril 1792 par le maire de Strasbourg [G. BERTRAND, « La Marseillaise... », *JORF*, 19-09-1870 ✨].

**Avant-propos.** « L'aventure de la *Marseillaise* interrogée »<sup>1</sup> et sa genèse notamment reste très obscure. Les historiens ont même du mal à définir avec certitude combien de couplets (et lesquels?) ont été interprétés le 26 avril 1792 par le maire de Strasbourg, Frédéric de Dietrich<sup>2</sup>. Le lieu de la première fait débat aussi: place du Marché aux Chevaux selon les uns, rue des Charpentiers selon les autres.

Cette incertitude se double d'une autre question: comment ne pas s'interroger sur la paternité de notre hymne national quand beaucoup de spécialistes ont pu s'étonner qu'un musicien qualifié de médiocre par ses pairs ait pu, en une seule nuit, donc en quelques heures, composer paroles et musique d'une œuvre qui aura un rayonnement universel: *Le Chant de Guerre pour l'armée du Rhin*.

La suspicion s'alourdit quand on relit certains couplets qui vantent les mérites de la République, qui célèbrent la déchéance de la royauté et qui ne correspondent donc pas du tout aux choix politiques de Rouget de Lisle: celui-ci n'a-t-il pas compromis sa carrière militaire pour réaffirmer courageusement son attachement indéfectible à la monarchie?

Ces doutes, ces incertitudes et ces questions permettent d'ouvrir la voie à la fiction et dans ce roman, il est vrai qu'on n'accorde pas le beau rôle à celui qui aurait dû en être le héros: Claude Joseph Rouget de Lisle.

**Chapitre 1.** [Euloge SCHNEIDER] — Citoyen de Dietrich, tu devrais t'occuper de cette demoiselle [sa nièce Amélie] qui se permet de parler comme un homme. Pour ce qui concerne notre affaire, nous nous retrouvons ici demain soir. D'ici là le capitaine Rouget de Lisle aura apporté à la musique et au texte les modifications que tout à l'heure nous avons suggérées.

**Chapitre 4.** L'auteur cite une supposée lettre du lieutenant MIREUR, qui aurait partagé le logement de ROUGET DE LISLE depuis quelques jours: « *Mon capitaine, je suis parti ce matin, tôt à l'aube, pour rejoindre Montpellier: c'est un long voyage. Me pardonnerez-vous, je n'ai pas pu résister à la tentation d'emporter la partition du Chant de guerre pour l'Armée du Rhin? Cet hymne m'a subjugué par son allant, son enthousiasme, son optimisme aussi. Vous avez composé là un air que la France ne cessera de chanter, surtout quand elle désespérera. Et je ne parle pas seulement des difficultés d'aujourd'hui. La Révolution a ouvert une ère nouvelle, pour le monde entier: il lui fallait un hymne qui marquât le début de cette épopée qui s'annonce. Oui certes, il y a de petites choses à reprendre mais connaissant votre talent, je ne doute pas de votre réussite: dès ce soir les patriotes de Strasbourg vous célébreront et votre nom va entrer dans l'histoire. Je sais que vous n'avez pas fait de copie, mais réécrire la partition sera pour vous, musicien exceptionnel, un jeu d'enfant. Je n'ai donc aucun remords de ne pas vous avoir sollicité votre accord, mais ce matin à l'aube, vous aviez un sommeil tellement agité, après je le suppose une longue nuit de travail, que je n'ai pas voulu vous réveiller. Vous me pardonnerez aussi car je vais contribuer à votre renommée: tout le monde saura ce qui s'est passé dans la soirée du 26 avril, ici sur le Rhin. Tout le monde saura bientôt qui est le capitaine Claude Joseph Rouget de Lisle. ¶ Votre dévoué, lieutenant Pierre Mireur.* »

[...] Le maire et sa nièce se turent car ils comprirent que Rouget de Lisle avait un aveu à faire. ¶ — Je ne suis pas l'auteur du *Chant de guerre pour l'Armée du Rhin*. ¶ Le baron et Amélie stupéfaits le laissèrent poursuivre.

[...] Il y a quelques semaines, avant la venue du lieutenant Mireur, je partageais mon logement avec un autre officier du génie, le lieutenant Masclat. ¶ — Je me souviens de lui, ajouta le maire. ¶ — C'était un excellent officier et un musicien de grande qualité. Il avait fait l'acquisition d'un piano-forte et interprétait souvent des œuvres de Couperin ou de Bach; celles d'un jeune compositeur aussi, autrichien je crois, qui s'appelle Mozart. Je savais par mes voisins que quand j'étais absent le lieutenant Masclat s'exerçait à composer de la musique. Un soir, après mon retour d'une journée harassante sur les fortifications du Rhin, il me dit à voix basse qu'il avait trouvé un air capable d'inspirer l'héroïsme à nos contemporains grâce à un court passage, douze notes précisa-t-il, d'un concerto pour piano du jeune génie de Salzbourg dont il avait déniché par hasard une partition et qu'il avait développé. [...] ¶ — Cette œuvre, c'était le *Chant de guerre pour l'Armée du Rhin*, précisa gravement Amélie. ¶ — Oui, je l'avoue. ¶ — Poursuivez capitaine, ordonna le baron de Dietrich courroucé. ¶ — Le lieutenant Masclat a sorti la partition d'une chemise en cuir, l'a posée sur le pupitre puis l'a interprétée de sa belle voix en s'accompagnant au piano. J'ai été subjugué tout de suite. Mais il m'a demandé de n'en parler à personne car il voulait encore y travailler.

Rouget de Lisle s'interrompit un instant puis poursuivit, accablé.

— Le lendemain, un tonneau de poudre manipulé par un soldat maladroit explosait lors de son passage sur la route qui menait au Rhin. Le lieutenant Masclat fut tué sur le coup. ¶ [...].

1. Michel Vovelle in *Les lieux de Mémoire*, dir. Pierre Nora, quarto Gallimard, 1997.

2. On trouvera une proposition raisonnable en annexe.

1. À l'époque, ils étaient lieutenant.

2. Dans le chapitre consacré au *sang impur*, il sera question de professeurs *émérites*, qui n'ont rien à professer, à tout le moins, qui feraient mieux de s'abstenir.

3. Avant d'évoquer la question de la paternité, cette parenthèse n'est pas inutile.

**1er couplet**

Allons enfants de la Patrie,

Le jour de gloire est arrivé !

Contre nous de la tyrannie,

L'étendard sanglant est levé, (bis) Entendez-vous dans les campagnes Mugir ces féroces soldats ?

Ils viennent jusque dans vos bras Egorger vos fils, vos compagnes !

**Refrain**

Aux armes, citoyens, Formez vos bataillons, Marchons, marchons ! Qu'un sang impur

Abreuve nos sillons !

2

Que veut cette horde d'esclaves, De traîtres, de rois conjurés ? Pour qui ces ignobles entraves,

Ces fers dès longtemps préparés ? (bis) Français, pour nous, ah ! quel outrage Quels transports il doit exciter !

**Orthotypographie** : A l'origine, XIXème, IIIème..., Education, Le Président..., oeuvre, Egorger, prêts, Epargner, A regret...  
' « et non ' " — Des légendes, mais pas d'illustrations. *Et cetera*.

4. Nombre de citoyens – et ce au plus haut niveau de l'État – vont découvrir la présence de ces expressions dans la *Marseillaise*.

5. Je poursuis cette analyse page 19.

salir à ce point la mémoire de ceux qui ont mérité de la patrie. Car, dans ce torchon, ce n'est pas seulement ROUGET DE LISLE qui est concerné, mais les lieutenants MIREUR et MASCRET<sup>1</sup>, les biographes... les historiens dignes de ce nom qui ont su démêler le vrai du faux de ce fatras d'informations dont je donne ici un aperçu dans la bibliographie de ce volume et celle du second, recherches qui ont permis aux dirigeants du pays de rendre justice à l'auteur-compositeur du *Chant de guerre pour l'armée du Rhin*.

Nous verrons qu'elle sera l'attitude des responsables politiques et autres face à de pareils propos. Et c'est à ça – vous avez bien lu, j'ai écrit à ça – que l'on permet d'enseigner<sup>2</sup> !?

C'est tout naturellement que je suis amené à évoquer la question de la paternité du *Chant de guerre*.

### PATERNITÉ DE L'HYMNE

ÉLYSÉE : « [...] compositeur par ailleurs plutôt médiocre ».

Lorsque l'on vante les qualités de la *Marseillaise*, qu'on exige son respect, que les contrevenants soient sanctionnés par la loi... comment peut-on qualifier de *médiocre* l'auteur-compositeur du *Chant de guerre pour l'armée du Rhin*, devenu hymne national !? Ce n'est pas la seule marque d'irrespect, de bêtise... Voyez la copie d'écran ci-contre, datée du jour de la parution de cette étude<sup>3</sup> :

Pour employer l'argot des typographes : « La composition et la mise en page sont à chier. » Il ne faut avoir aucune dignité, aucun respect de soi-même pour produire pareil document. Et ce sont ces « citoyens »-là qui se permettent d'exiger des autres le respect !?

Souvenez-vous du parcours fléché imposé par le responsable du site du Sénat pour voir les paroles de la *Marseillaise* : [Cliquez ici](#). Ce n'est pas le portail de la présidence de la République qui s'ouvre, mais celui de *Wikipédia*, qui propose « la version dite « officielle » » (la note 38 permet d'afficher le site [elysee.fr](#)). Est-ce pour la raison évoquée ci-dessus qu'il n'a pas fait le lien avec ce site ? Pourquoi ne l'a-t-il pas fait avec un autre site officiel, celui de l'Assemblée nationale, par exemple ? Le tableau de la page 16 répond à la question.

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. » Puisque la Constitution le dit !

Dans le tableau de la page 16, chacun peut apprécier :

- ✓ L'unité gouvernementale : comparez le texte réputé « officiel » (présidence de la République) à celui de l'Assemblée nationale (les différences de texte sont marquées en rouge). Portail du Gouvernement : les couplets 6 et 7 sont inversés.
- ✓ La laïcité : « Dieu ! » ; mieux : « Grand Dieu ! ». Cette invocation est-elle bien laïque<sup>4</sup> ? Il me semble qu'il existe en français d'autres interjections ou locutions interjectives pour renforcer l'expression d'émotions et de sentiments.
- ✓ Démocratique et sociale : *le* ou *ce despote*. De nos jours, de qui s'agit-il ? Il me semble que le pluriel est préférable.

À noter que FOCUS – TV5 Monde publie le texte de l'Assemblée nationale et non celui réputé officiel de l'Élysée<sup>5</sup>.

Quelle fut la source d'inspiration à laquelle l'Élysée a puisé ? Dans *La Marseillaise* [1989], Frédéric ROBERT écrit : ➤

## Présidence de la République

- Allons enfants de la Patrie,  
Le jour de gloire est arrivé!  
Contre nous de la tyrannie,  
L'étendard sanglant est levé, (bis)  
Entendez-vous dans les campagnes,  
Mugir ces féroces soldats?  
Ils viennent jusque dans vos bras,  
Égorger vos fils, vos compagnes!  
*Aux armes, citoyens! Formez vos bataillons,  
Marchons, marchons! Qu'un sang impur  
Abreuve nos sillons!*
- Que veut cette horde d'esclaves,  
De traîtres, de rois conjurés?  
Pour qui ces ignobles entraves,  
Ces fers dès longtemps préparés? (bis)  
Français! Pour nous, ah! quel outrage!  
Quels transports il doit exciter!  
C'est nous qu'on ose méditer  
De rendre à l'antique esclavage!
- Quoi! Des cohortes étrangères,  
Feraient la loi dans nos foyers!  
Quoi! ces phalanges mercenaires  
Terrasseraient nos fiers guerriers! (bis)  
Grand Dieu! par des mains enchaînées  
Nos fronts sous le joug se ploieraient!  
De vils despotes deviendraient  
Les maîtres de nos destinées!
- Tremblez, tyrans et vous, perfides,  
L'opprobre de tous les partis,  
Tremblez! vos projets parricides,  
Vont enfin recevoir leur prix! (bis)  
Tout est soldat pour vous combattre,  
S'ils tombent, nos jeunes héros,  
La terre en produit de nouveaux,  
Contre vous tout prêts à se battre!
- Français, en guerriers magnanimes,  
Portez ou retenez vos coups!  
Épargnez ces tristes victimes,  
A regret s'armant contre nous, (bis)  
Mais ces despotes sanguinaires,  
Mais ces complices de Bouillé,  
Tous ces tigres qui, sans pitié,  
Déchirent le sein de leur mère!
- Amour sacré de la Patrie,  
Conduis, soutiens nos bras vengeurs,  
Liberté, Liberté chérie,  
Combats avec tes défenseurs! (bis)  
Sous nos drapeaux que la victoire,  
Accoure à tes mâles accents,  
Que tes ennemis expirants,  
Voient ton triomphe et notre gloire!
- Nous entrerons dans la carrière,  
Quand nos aînés n'y seront plus,  
Nous y trouverons leur poussière,  
Et la trace de leurs vertus (bis)  
Bien moins jaloux de leur survie,  
Que de partager leur cercueil,  
Nous aurons le sublime orgueil  
De les venger ou de les suivre

## Portail du Gouvernement

- Allons enfants de la Patrie  
Le jour de gloire est arrivé  
Contre nous de la tyrannie  
L'étendard sanglant est levé (bis)  
Entendez-vous dans les campagnes,  
Mugir ces féroces soldats  
Ils viennent jusque dans vos bras,  
Égorger vos fils, vos compagnes  
*Aux armes citoyens! Formez vos bataillons!  
Marchons, marchons, qu'un sang impur  
abreuve nos sillons*
- Que veut cette horde d'esclaves  
De traîtres, de Rois conjurés?  
Pour qui ces ignobles entraves,  
Ces fers dès longtemps préparés? (bis)  
Français! pour nous, ah! quel outrage!  
Quels transports il doit exciter!  
C'est nous qu'on ose méditer  
De rendre à l'antique esclavage!
- Quoi! des cohortes étrangères  
Feraient la loi dans nos foyers!  
Quoi! ces phalanges mercenaires  
Terrasseraient nos fiers guerriers (bis)  
Grand Dieu! par des mains enchaînées  
Nos fronts sous le joug se ploieraient!  
De vils despotes deviendraient  
Les maîtres de nos destinées!
- Tremblez, tyrans! et vous, perfides,  
L'opprobre de tous les partis,  
Tremblez! vos projets parricides  
Vont enfin recevoir leur prix (bis)  
Tout est soldat pour vous combattre,  
S'ils tombent, nos jeunes héros,  
La terre en produit de nouveaux  
Contre vous tout prêts à se battre
- Français! en guerriers magnanimes  
Portez ou retenez vos coups.  
Épargnez ces tristes victimes  
A regret s'armant contre nous (bis).  
Mais le **despote** sanguinaire,  
Mais les complices de Bouillé,  
Tous ces tigres qui sans pitié  
Déchirent le sein de leur mère
- Nous entrerons dans la carrière,  
Quand nos aînés n'y seront plus  
Nous y trouverons leur poussière  
Et les **traces** de leurs vertus (bis).  
Bien moins jaloux de leur survie  
Que de partager leur cercueil,  
Nous aurons le sublime orgueil  
De les venger ou de les suivre.
- Amour sacré de la Patrie  
Conduis, soutiens nos bras vengeurs!  
Liberté, Liberté chérie!  
Combats avec tes défenseurs (bis).  
Sous nos drapeaux, que la victoire  
Accoure à tes mâles accents,  
Que tes ennemis expirant  
Voient ton triomphe et notre gloire!

## Assemblée nationale

- Allons! Enfants de la Patrie!  
Le jour de gloire est arrivé!  
Contre nous de la tyrannie,  
L'étendard sanglant est levé! (Bis)  
Entendez-vous dans les campagnes  
Mugir ces féroces soldats?  
Ils viennent jusque dans vos bras  
Égorger vos fils, vos compagnes  
*Aux armes, citoyens! Formez vos bataillons!  
Marchons, marchons! Qu'un sang impur...  
Abreuve nos sillons!*
- Que veut cette horde d'esclaves,  
De traîtres, de rois conjurés?  
Pour qui ces ignobles entraves,  
Ces fers dès longtemps préparés? (Bis)  
Français! Pour nous, ah! quel outrage!  
Quels transports il doit exciter!  
C'est nous qu'on ose méditer  
De rendre à l'antique esclavage!
- Quoi! Des cohortes étrangères  
Feraient la loi dans nos foyers!  
Quoi! **Des** phalanges mercenaires  
Terrasseraient nos fiers guerriers! (Bis)  
**Dieu!** Nos **maïns seraient** enchaînées!  
Nos fronts sous le joug se ploieraient!  
De vils despotes deviendraient  
Les maîtres de nos destinées!
- Tremblez, tyrans et vous, perfides,  
L'opprobre de tous les partis!  
Tremblez! Vos projets parricides  
Vont enfin recevoir leur prix. (Bis)  
Tout est soldat pour vous combattre.  
S'ils tombent, nos jeunes héros,  
La terre en produit de nouveaux  
Contre vous tout prêts à se battre.
- Français, en guerriers magnanimes  
**Portons** ou **retenons** nos coups!  
**Épargnons** ces tristes victimes,  
**A** regret, s'armant contre nous! (Bis)  
Mais **ce despote** sanguinaire!  
Mais ces complices de Bouillé!  
Tous ces tigres qui, sans pitié,  
Déchirent le sein de leur mère!
- Amour sacré de la Patrie  
Conduis, soutiens nos bras vengeurs!  
Liberté! Liberté chérie,  
Combats avec tes défenseurs! (Bis)  
Sous nos drapeaux que la **Victoire**  
Accoure à tes mâles accents!  
Que tes ennemis expirants  
Voient ton triomphe et notre gloire!
- Nous entrerons dans la carrière,  
Quand nos aînés n'y seront plus;  
Nous y trouverons leur poussière  
Et la trace de leurs vertus. (Bis)  
Bien moins jaloux de leur survie  
Que de partager leur cercueil  
Nous aurons le sublime orgueil  
De les venger ou de les suivre.

## Sénat

- Allons, enfants de la Patrie,  
Le jour de gloire est arrivé!  
Contre nous de la tyrannie  
L'étendard sanglant est levé, (bis)  
Entendez-vous dans les campagnes  
Mugir ces féroces soldats?  
Ils viennent jusque dans vos bras  
Égorger vos fils, vos compagnes!  
*Aux armes, citoyens, Formez vos bataillons,  
Marchons, marchons! Qu'un sang impur  
Abreuve nos sillons!*
- Que veut cette horde d'esclaves,  
De traîtres, de rois conjurés?  
Pour qui ces ignobles entraves,  
Ces fers dès longtemps préparés? (bis)  
Français, pour nous, ah! quel outrage!  
Quels transports il doit exciter!  
C'est nous qu'on ose méditer  
De rendre à l'antique esclavage!
- Quoi! des cohortes étrangères  
Feraient la loi dans nos foyers!  
Quoi! ces phalanges mercenaires  
Terrasseraient nos fiers guerriers! (bis)  
Grand Dieu! par des mains enchaînées  
Nos fronts sous le joug se ploieraient!  
De vils despotes deviendraient  
Les maîtres de nos destinées!
- Tremblez, tyrans, et vous, perfides,  
L'opprobre de tous les partis,  
Tremblez! vos projets parricides  
Vont enfin recevoir leurs prix! (bis)  
Tout est soldat pour vous combattre,  
S'ils tombent, nos jeunes héros,  
La terre en produit de nouveaux  
Contre vous tout prêts à se battre!
- Français, en guerriers magnanimes,  
Portez ou retenez vos coups!  
Épargnez ces tristes victimes,  
A regret, s'armant contre nous, (bis)  
Mais ces despotes sanguinaires,  
Mais ces complices de Bouillé,  
Tous ces tigres qui, sans pitié,  
Déchirent le sein de leur mère!
- Amour sacré de la Patrie,  
Conduis, soutiens nos bras vengeurs.  
Liberté, Liberté chérie,  
Combats avec tes défenseurs! (bis)  
Sous nos drapeaux que la victoire  
Accoure à tes mâles accents,  
Que tes ennemis expirants  
Voient ton triomphe et notre gloire!
- Nous entrerons dans la carrière  
Quand nos aînés n'y seront plus,  
Nous y trouverons leur poussière  
Et la trace de leurs vertus (bis)  
Bien moins jaloux de leur survie  
Que de partager leur cercueil  
Nous aurons le sublime orgueil  
De les venger ou de les suivre.

## Focus – TV5Monde

- Allons! Enfants de la Patrie!  
Le jour de gloire est arrivé!  
Contre nous de la tyrannie,  
L'étendard sanglant est levé! (Bis)  
Entendez-vous dans les campagnes  
Mugir ces féroces soldats?  
Ils viennent jusque dans vos bras  
Égorger vos fils, vos compagnes  
*Aux armes, citoyens! Formez vos bataillons!  
Marchons, marchons! Qu'un sang impur...  
Abreuve nos sillons!*
- Que veut cette horde d'esclaves,  
De traîtres, de rois conjurés?  
Pour qui ces ignobles entraves,  
Ces fers dès longtemps préparés? (Bis)  
Français! Pour nous, ah! Quel outrage!  
Quels transports il doit exciter;  
C'est nous qu'on ose méditer  
De rendre à l'antique esclavage!
- Quoi! Des cohortes étrangères  
Feraient la loi dans nos foyers!  
Quoi! **Des** phalanges mercenaires  
Terrasseraient nos fiers guerriers! (Bis)  
**Dieu! Nos maïns seraient** enchaînées!  
Nos fronts sous le joug se ploieraient!  
De vils despotes deviendraient  
Les maîtres de nos destinées!
- Tremblez, tyrans et vous, perfides,  
L'opprobre de tous les partis!  
Tremblez! Vos projets parricides  
Vont enfin recevoir leur prix. (Bis)  
Tout est soldat pour vous combattre.  
S'ils tombent, nos jeunes héros,  
La terre en produira de nouveaux  
Contre vous tout prêt à se battre.
- Français, en guerriers magnanimes  
**Portons** ou **retenons** nos coups!  
**Épargnons** ces tristes victimes,  
**A** regret, s'armant contre nous! (Bis)  
Mais **ce despote** sanguinaire!  
Mais ces complices de Bouillé!  
Tous ces tigres qui, sans pitié,  
Déchirent le sein de leur mère!
- Amour sacré de la Patrie  
Conduis, soutiens nos bras vengeurs!  
Liberté! Liberté chérie,  
Combats avec tes défenseurs! (Bis)  
Sous nos drapeaux que la **Victoire**  
Accoure à tes mâles accents!  
Que tes ennemis expirants  
Voient ton triomphe et notre gloire!
- Nous entrerons dans la carrière,  
Quand nos aînés n'y seront plus;  
Nous y trouverons leur poussière  
Et la trace de leurs vertus. (Bis)  
Bien moins jaloux de leur survie  
Que de partager leur cercueil  
Nous aurons le sublime orgueil  
De les venger ou de les suivre.

**Légende du tableau de la page 16 :**

- Les erreurs et variantes du texte sont notées en rouge.
- Les ◊ indiquent que les vers et/ou les couplets sont liés.
- Pour raison de clarté, je n'ai pas attiré l'attention sur la ponctuation.

1. Exemple contemporain : dans la lignée de Michel WINTER et consorts, voyez page 175 de la *Bibliographie*, Guy BRETON [BNF: écrivain (vulgarisation historique), journaliste, auteur et producteur de radio, scénariste et dialoguiste de cinéma ✦], *Les beaux mensonges de l'Histoire*. Paris, Frédérique Patat, 2015 [extraits ✦]. — Première édition : Le Pré aux Clercs, 1999 ✦.

2. En la matière, la mise en parallèle de la vie de ROUGET DE LISLE et celle de Frédéric ROBERT et consorts révélerait bien des surprises.

3. Dans la *Marseillaise*, il cite p. 153 Jean JAURÈS, *Histoire socialiste de la Révolution française* : « Le chant n'était pas, à vrai dire, l'œuvre d'un homme, celui-ci n'ayant guère fait que continuer et animer d'un beau rythme les paroles de colère et de l'espérance qui partout en France, depuis quelques mois, jaillissent dans les cœurs... »

Je le démontre pages 19–28, le texte fut toujours – quant au fond – identique à celui des premiers manuscrits et à la première édition imprimée de Dannbach (Strasbourg) de 1792. Seule la musique « a reçu plusieurs modifications, volontaires ou inconscientes » [PIERRE C., *La Marseillaise. Comparaison des différentes versions. Variantes de la Mélodie, du Rythme et de l'Harmonie...* 1887, page 5 ✦].

4. Ainsi composé.

5. Là, l'auteur se projette !... Je ne crois pas devoir commenter davantage.

6. SPACH Louis, « Frédéric de Dietrich, le maire de Strasbourg », *Œuvres choisies de...* Paris–Strasbourg, V<sup>e</sup> Berger-Levrault & fils, 1866–1, p. 196 ss. ✦ : [...] il s'adonna de bonne heure [...] à des études métallurgiques sévères et consciencieuses. Dans un temps où la géologie était à peine devinée, et où la science minière se trouvait en quelque sorte dans l'enfance, Frédéric de Dietrich devança les connaissances de ses contemporains, et fut l'un des pionniers les plus hardis et les plus laborieux de cette époque d'exploration première et de tâtonnements, qui a précédé l'ère glorieuse du dix-neuvième siècle. ¶ [...] Les recherches de Frédéric de Dietrich ne se bornaient pas à la spécialité de son état de propriétaire de forges ; il les étendait à toutes les branches des sciences naturelles, à la chimie, à la physique [...].

7. Vu l'urgence, l'hypothèse de l'organisation d'un concours imaginée par quelques auteurs est peu crédible.

8. SPACH L., *ouvr. cit.*, page 252.

► **Page 153 : Une paternité enviée.** La singulière disproportion entre le caractère sublime du chant, dans un contexte exceptionnel, et la médiocrité de son auteur, qui s'imposait déjà aux contemporains de Rouget de Lisle, sera reconnue par une majorité d'hommes d'État, d'historiens, d'écrivains et de musicologues. ¶ [L'auteur cite G. MONTORGUEIL] : « [...] Poète à l'ordinaire vite à bout de souffle, musicien sans envergure, citoyen morose et de conviction flottante, il ne fut que l'humble instrument qui vibra d'instinct. » Pages 153–155 : Érudits ou non, jusqu'à nos jours nombreux auront été ceux qui dénièrent à Rouget de Lisle la paternité de *La Marseillaise*<sup>1</sup>. Qu'un pareil chant soit l'œuvre d'un homme aussi ordinaire<sup>2</sup>, le fait est évidemment stupéfiant.

Comme si cela ne suffisait pas, il réitère trois ans après dans un article publié dans *la pensée* de mai–juin 1992, page 90 ✦ :

Le pauvre Rouget de l'Isle, « poétaillon » et musicien amateur, était déjà bien incapable d'achever *La Marseillaise*. Aussi est-elle le plus concrètement du monde, le fruit d'une élaboration collective. C'est en passant par cent mille bouches que le *Chant de guerre pour l'Armée du Rhin* devint *La Marseillaise*. C'est à l'apport populaire et aux transformations, aux corrections même qu'il imposa, qu'elle doit la physionomie que nous lui connaissons aujourd'hui et qui répond bien davantage que sa première version à sa destination originelle<sup>3</sup>. »

Côté insultes, vous en trouverez de plus acerbes, de plus déplacées... notamment dans la bibliographie commentée de mes deux volumes. Exemple :

GINISTY Paul... *L'Année littéraire*. Avec une préface par Henrik IBSEN. 8<sup>e</sup> année : 1892. Paris, Bibliothèque-Charpentier, 1893 ✦ :

Pages 150–151 : [Rouget de l'Isle<sup>4</sup>] fut l'homme d'une heure de génie, qui n'eut point de lendemain. Son inspiration fut admirable, mais on peut avancer fort raisonnablement qu'elle lui nuisit, à lui, plus qu'elle ne le servit. [...] quand il entendit la *Marseillaise* voler sur toutes les bouches, il perdit tout sang-froid. Une susceptibilité d'orgueil quasi-maladive se développa en lui, et, peu à peu, chose ironique ! celui qui avait trouvé des accents qui menaient nos soldats à la victoire, devint une sorte de gêneur. Il vécut trop vieux. Pour la beauté de sa destinée, il aurait dû tomber frappé de quelque balle, après avoir lancé ce cri sublime, où s'incarnait l'âme de la France<sup>5</sup> ! Page 155 : Un instant sublime et toute une vie de médiocrité intellectuelle, quel contraste singulier !... On en vint à douter de la paternité réelle de Rouget de l'Isle pour la *Marseillaise*... Mais cela, c'était trop, tout de même, et M. Tiersot établit, avec preuves à l'appui, que ces contestations ne présentent pas le moindre sérieux.

À la suite de Julien TIERSOT, notre « pisseur de copie » ne remet pas en cause la paternité de ROUGET DE LISLE, c'est déjà ça !

Poursuivre sur le sujet demanderai plusieurs dizaines de pages de ce type. Dans l'immédiat, je renvoie les lecteurs intéressés à l'excellente synthèse réalisée par Constant PIERRE en 1904, pages 236–249 des *Hymnes et chansons de la Révolution* ✦.

**DU CHANT DE GUERRE** Ce n'est pas sans raison si le baron Frédéric DE DIETRICH, un savant distingué<sup>6</sup>, premier maire constitutionnel de Strasbourg, favorable aux idées nouvelles... après avoir imaginé la création d'un nouveau chant en lieu et place de ceux utilisés pour dynamiser les troupes chargées de repousser l'ennemi à la frontière, a confié cette tâche à ROUGET DE LISLE<sup>7</sup> qui, non seulement se fit remarquer dans le « salon de M<sup>me</sup> de Dietrich, en prenant une part active aux délassements musicaux que se permettait le maître de la maison, compositeur lui-même, dans ses moments de loisir<sup>8</sup> », mais collaborait à son journal : *la Feuille de Strasbourg*<sup>9</sup>.

9. Accusé d'être un traître... vendu à l'étranger, par deux prêtres défrôqués : J.-B. LAVEAUX, dans le *Courrier de Strasbourg*, F. DE DIETRICH créa pour se défendre « *la Feuille de Strasbourg*,

journal politique et littéraire des bords du Rhin, par une société de Patriotes ». Mais les polémiques de cette feuille furent timides. Il ne devait se trouver, dans l'entourage de Dietrich, qu'un seul rédacteur de force à tenir tête à

L'encadré ci-dessous démontre que l'auteur n'était pas « un illustre inconnu », à tout le moins en Alsace, que son *Hymne à la Liberté* de 1791 était apprécié puisqu'il fut chanté lors de la fête de la Constitution du 25 avril 1791, et ce, en présence du maire de Strasbourg.

Dans son article « La Marseillaise... », *JORF* du 19-9-1870 , Gustave BERTRAND écrit : « [...] on le connaissait poète et musicien, et d'ailleurs n'avait-on pas exécuté publiquement à Strasbourg, lors de la fête de la Constitution (le 25 avril 1791) un *Hymne de à la Liberté* dont les paroles étaient de lui\* ».

\* Il avait fait cet hymne quelques jours après la prise de la Bastille, étant lieutenant détaché au fort de Joux près de Besançon ; et il l'avait dit, peut-être chanté, dans un banquet des gardes nationales. Envoyé comme capitaine à Strasbourg en 91, il augmenta cet hymne de quatre strophes où il parlait du roi en bon constitutionnel, et il pria son ami Ignace Pleyel d'y mettre de la musique. Après l'exécution publique, ce chant devint populaire ; traduit en allemand il passa même le Rhin, et fut adopté par les habitants de Brisgau ; les riverains allemands étaient alors favorables aux idées venues de France. « Souvent, dit l'auteur dans le recueil des *Essais en vers et en prose* (Paris, 1796), souvent de la rive libre du fleuve j'ai entendu le rivage opposé retentir de ce chant consacré à la liberté française. »

Dans ses *Essais en vers et en prose*... [Paris, impr. de P. Didot l'aîné, 1796 , l'*Hymne à la Liberté* (Musique de Pleyel.), dédié « aux mânes d'Achille du Châtelet, se trouve p. 136-139. **Note 1.** Le fond de cet hymne date des commencements de la révolution. Il fut exécuté à Strasbourg à la cérémonie de l'acceptation du premier acte constitutionnel. Traduit en allemand sur le même rythme, il passa le Rhin et fut accueilli avec transport par les habitants du Brisgau. Souvent de la rive libre du fleuve j'ai entendu le rivage opposé retentir de ce chant consacré à la liberté française. *Les circonstances l'ont soumis à bien des changements : puisse-t-il ne plus en subir !*

Dans *Cinquante chants français, paroles de différens auteurs.* Mises en musique avec accompagnement de piano... [s.l., s.d. , Archives municipales de Besançon ; l'*Hymne à la Liberté* se trouve p. 115, sous le n° 29 : ROUGET DE LISLE indique clairement : « *Cet air est le seul du Recueil qui ne soit pas de moi.* »

#### Autres références :

– TIERSOT Julien, *Les fêtes et les chants de la Révolution française*... Paris, Librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, 1908, p. 68  : Un chant nouveau, un *Hymne à la Liberté*, fut exécuté sur la place d'Armes, par tous les chanteurs et tous les instrumentistes de la vieille capitale alsacienne. Pour la première fois dans les fêtes de la Révolution, le peuple prit part lui-même à l'exécution ; le refrain : *Liberté sainte !* fut redit à l'unisson par toutes les voix de la foule. C'était là une idée du maire de Strasbourg, Frédéric Dietrich. La musique de l'hymne avait été composée par un musicien étranger, déjà célèbre, Pleyel. [...].

– PIERRE Constant, *Musique des fêtes et cérémonies de la Révolution française*... Paris, Imprim. nationale, 1899, p. 131  : **24 Hymne à la Liberté (1791)**. Paroles de J. Rouget de Lisle. Musique de I. Pleyel. – Page 456 : **95 Hymne à la Liberté** (dit des Marseillais), 1792. Arrangé... et orchestré par GOSSEC .

– PIERRE Constant, *Le Magasin de musique à l'usage des fêtes nationales*... Paris, Librairie Fischbacher, 1895, p. 75  : **Note 2.** Arrêté du 8 vendémiaire an IV (30 sept. 1795) [...]. — Cet arrêté porte que les deux hymnes de Rouget de Lisle « seront mis en musique par le Conservatoire. Observons que la musique existait déjà et qu'elle avait été faite par Pleyel pour l'hymne à la liberté et par Rouget pour Roland [à Roncevaux]. [...]. – Page 80 : **25 pluviôse an IV. Le Ministre de la Marine** [...].

¶ Les chants patriotiques, citoyens, l'hymne des Marseillais, l'hymne à la liberté, le chant du départ, en un mot tous les airs qui ont accompagné nos frères d'armes au champ de l'honneur et qui si souvent leur ont ménagé des victoires, ne doivent pas être l'appanage exclusif des hommes libres qui existent en France. Les colonies font partie de la République, aujourd'hui leurs habitants aussi ont cessé d'être esclaves. [...].

Laveaux, à répondre aux attaques avec courage, hardiesse, violence même, et à accuser à son tour. Ce rédacteur fut Rouget de Lisle [TIERSOT Julien, *Histoire de la Marseillaise*, 1915, p. 33-34 ]. »

1. Pour L. SPACH, page 251  : « dans la nuit du 24 au 25, et exécuté sur le piano de la maison Dietrich, dans la soirée du même jour. » [Ironie du sort, c'est le 25 avril 1792 que la guillotine a été utilisée pour la première fois à Paris. Le parrain du *Chant de guerre* – Frédéric DE DIETRICH – fut guillotiné au son de la *Marseillaise*. Un sort que ROUGET DE LISLE faillit connaître.]

Page 253 : M. Rouget de l'Isle a dû quitter Strasbourg peu de temps après la soirée qui lui a valu un renom immortel. Dans une lettre de Huningue, à M. de Dietrich, à la date du 12 juin 1792, il s'énonce en homme qui est resté sérieusement dévoué à la famille dont l'hospitalité avait été pour lui l'occasion d'un triomphe inattendu : « [...] Daignez me rappeler au souvenir de M<sup>me</sup> Diétrick (*sic*) et lui faire agréer mes hommages. Ne m'oubliez pas non plus, de grâce, auprès de la petite société du soir, où l'on parle si bien patriotisme, et où l'on rit quelquefois de si bon cou-

C'est durant la nuit du 25 au 26 avril 1792<sup>1</sup> qu'il s'est employé – comme il le dit lui-même – « à essayer une ébauche de son chant de guerre, même de le mettre en musique ». Après quoi il s'est rendu dès sept heures du matin chez son frère d'armes MASCLET, officier comme lui, pour la lui soumettre. Sur sa proposition, il a remplacé deux vers, puis s'est rendu chez le maire qui, après avoir entendu le chant, a convié les invités de la veille à une nouvelle soirée<sup>2</sup>.

L'ébauche a été spontanément adoptée par toute l'assistance. L'épouse du maire a exercé son talent d'orchestration pour arranger les partitions, sur le clavecin et autres instruments<sup>3</sup>, à la suite de quoi il fut diffusé sous forme manuscrite, imprimé à Strasbourg<sup>4</sup>, puis, nous l'avons vu page 13, réimprimé à l'identique à Paris, chez Bignon, Moncelot, etc.

Nommé à Neuf-Brisach le 1<sup>er</sup> mai puis détaché à Huningue, à quel moment pouvait-il revoir son ébauche, immédiatement copiée ? Raison pour laquelle, écrire comme le fait Frédéric ROBERT

rage aux dépens... de ceux qui le méritent. Je ne vous dirai rien de mes sentiments pour vous, Monsieur ; ils sont ceux de toutes les personnes qui ont le bonheur de vous connaître, et vous n'êtes pas à savoir qu'elles n'ont pas deux manières de penser à votre égard.»

2. Voir biblio : *Le centenaire de la « Marseillaise »*, p. 152.

3. Lettre à son frère, le chancelier, reproduite par LE ROY DE SAINTE CROIX, dans *Le Chant de Guerre pour l'Armée du Rhin*... 1880, pages 100-101 .

4. Fiche BNF : *Chant de guerre pour l'armée du Rhin, dédié au Maréchal Lukner*. Strasbourg, impr. de Ph. J. Dannbach, (s. d.). 3 p. : mus. notée, in-12  [reproduit pages 21-22].

dans l'ouvrage précité qu'il «était déjà bien incapable d'achever *La Marseillaise*», n'est-ce pas déplacé. Malheureusement, les jugements de ce type sont légion dans la littérature d'hier et d'aujourd'hui.

Il ne fut pas chargé de créer un opéra ou autre pièce musicale comportant des paroles, mais un chant de guerre qui puisse être compris et interprété par tout le monde sans avoir besoin de recourir à des connaissances particulières, qui s'inspire des idées du temps, donc faciles à mémoriser, qui prenne en compte le contexte. Il est donc naturel qu'il ait repris les expressions ou mots déjà publiés dans les livres, journaux, entendu lors de débats, *et cetera*. Pour la musique ce fut la même chose. Un auteur-compositeur, un artiste... ne crée jamais à partir de rien, et ce, depuis l'aube des temps<sup>1</sup>. Pour inventer, il faut que les connaissances scientifiques soient parvenues au niveau de développement requis. *Et cetera*.

Dans sa «Notice» à la *Marseillaise* de 1840, Félix PYAT écrit pages 13–14 du PDF<sup>2</sup>:

Il y a des hommes harmonieux, vraies statues de Memnon, que le souffle de leur époque, que la pensée de leur temps frappe, échauffe et inspire, sonores comme ces harpes suspendues que les vents font chanter en les traversant. ¶ Tel fut Joseph Rouget de l'Isle, poète et musicien tout à la fois. [...] Il y a dans cette poésie, brune de poudre, je ne sais quel cliquetis d'armes, quelle odeur de salpêtre, qui enivre les uns et terrifie les autres. [...] Voilà ce que ne peuvent comprendre les critiques d'une littérature égoïste, ingénieux à éplucher des mots, à châtier des césures, mais idiots par le cœur, qui n'ont rien à voir dans cette noble épopée d'un peuple affranchi. [...] *La Marseillaise* n'est ni une œuvre d'art, ni un solo; c'est la chanson des masses, la romance des armées. Il faut, pour la bien comprendre, l'entendre chanter ensemble par cent mille exécutants, au milieu de l'Europe, avec des canons pour orchestre, des bataillons pour chœurs, et pour coryphée Bonaparte. Alors on est saisi d'épouvante si on est roi, de confiance si on est peuple. [...].

Au 20<sup>e</sup> siècle, Stefan ZWEIG reconduit cette analyse<sup>3</sup>:

«Aux armes, citoyens!» s'adresse à une foule, à une masse, et sa véritable orchestration se trouve dans le cliquetis des armes, dans l'éclat des fanfares, dans le bruit des régiments en marche. Elle n'a pas été conçue pour un auditoire calme et attentif, mais pour des gens qui agissent, qui combattent. Elle n'est pas écrite pour un seul soprano, pour un seul ténor, mais pour les mille gosiers d'une foule; c'est le chant de marche symbolique, l'hymne triomphal, funèbre, national, patriotique de tout un peuple. Seul l'enthousiasme qui le fit naître prête sa force à l'œuvre de Rouget. [...].



Reprenons le tableau de la page 16, et voyons en quoi les paroles de l'hymne national d'aujourd'hui diffèrent de celles des versions manuscrites et imprimées de 1792 et autres dates:

1. *Hymne des Marseillais* [fac-similé du manuscrit autographe], 1792<sup>4</sup> ➡ page 20.

2. Autographe manuscrit reproduit par l'Assemblée nationale, pages 4–6 de la brochure [1792 ?] ✨.

3. Autographe manuscrit non daté reproduit dans J. TIERSOT, *Histoire de la Marseillaise*... 1915, pages 51–53 ✨ [1792 ?].

4. *Chant de Guerre pour l'Armée du Rhin, Dédié au Maréchal LUKNER*... À Paris, Chez BIGNON [1792] ✨ ➡ pages 21–22.

5. «Chant de Guerre pour l'Armée du Rhin, Dédié au Maréchal LUKNER», *Affiches de Strasbourg*, 7 juillet 1792 ➡ page 171.

6. *Marche des Marseillois, Chantée sur diferans Théâtres* [1792]<sup>5</sup> ➡ page 160.

7. *Chant de guerre national connu sous le nom d'Hymne des Marseillois*... [s.l., s.n.] 1792 ✨<sup>6</sup> ➡ page 105.

suite page 23

1. Dans le chapitre *Du sang impur* [p. 90–100], j'évoque les sources avérées et possibles où il a trouvé l'expression: *sang impur*.

2. PYAT Félix, «Notice littéraire» à *La Marseillaise, chant patriotique*... illustrée par CHARLET. 4<sup>e</sup> édition. Paris, Jules Laisné, 1848 ✨.

3. ZWEIG Stefan, *Les Très Riches Heures de l'humanité*. Traduit de l'allemand par Alzir HELLA et Hélène DENIS. Paris, Le Livre de Poche, 2013 [extraits] ✨. [Ouvrage non paginé.]

4. *La Marseillaise*, par ROUGET DE LISLE ✨. Exemplaire copié de la main de l'auteur, avec une lettre d'envoi à David d'Angers, en date du 24 février 1829: autographes identiques.

5. LAFITTE Pierre (dir. publ.), *Excelsior*. *Journal Illustré Quotidien*... n° 1702, 14 juillet 1915, p. 12 ✨. – Autres éditions: *Marche des Marseillois*... 1792 ✨; NEWTON Richard (graveur, éditeur), *Marche des Marseillois chantée sur diferans theatres*... [estampe]. Publié par Will.m Holland (London), 1792 ✨.

6. Nota. Cette édition est conforme à une copie donnée par l'Auteur.

Hymne des Marseillais.

allons, enfants de la patrie,  
 Le jour de gloire est arrivé!  
 Contre nous de la tyrannie  
 L'étendard sanglant est levé.  
 Entendez-vous dans les campagnes  
 Magner ces féroces soldats?  
 Ils viennent jusques dans nos bras  
 Égorger nos fils, nos compagnons!

Aux armes, Citoyens! formez vos bataillons!  
 Marchez, qu'un sang impur abreuve nos sillons.

Par tout cette bande d'achetés,  
 De traitres, de Rois conjurés,  
 Peux qui en ignobles entraves,  
 Ce jour Qui longtemps pressés,  
 Français, pour nous ab! quel outrage,  
 Quels transports il doit exciter!

8. UM. P. CC. 3625




Hymne des Marseillais.

allons, enfants de la patrie,  
 Le jour de gloire est arrivé.  
 Contre nous de la tyrannie  
 L'étendard sanglant est levé.  
 Entendez-vous dans les campagnes  
 Magner ces féroces soldats?  
 Ils viennent jusques dans nos bras  
 Égorger nos fils, nos compagnons!

Aux armes, Citoyens! formez vos bataillons;  
 Marchez, qu'un sang impur abreuve nos sillons.

Que veut cette horde d'esclaves,  
 De traitres, de Rois conjurés?  
 Pour qui ces ignobles entraves,  
 Ces fers des longs bras préparés?  
 Français, pour nous ab! quel outrage,  
 Quels transports il doit exciter!

C'est nous qu'on ose méditer  
 De rendre à l'antique esclavage!

Aux armes, Citoyens! &c.

Quoi! des cohortes étrangères  
 Feraient la loi dans nos foyers!  
 Quoi! ces cohortes mercenaires  
 Terrasseraient nos fiers guerriers!  
 Grand Dieu! par des mains enchaînées  
 Nos fronts sous le joug se ploieraient!  
 De vils despotes deviendraient  
 Les moteurs de nos destins!

Aux armes, Citoyens! formez vos bataillons!  
 Marchez, qu'un sang impur abreuve nos sillons.

Tremblez, tyrans! et vous, perfides,  
 L'opprobre de tous les partis,  
 Tremblez! vos projets parricides  
 Tont enfin recevoir leur prix.  
 Tout est soldat pour vous combattre!

C'est nous qu'on ose méditer  
 De rendre à l'antique esclavage!

Aux armes, Citoyens! &c.

Quoi! des cohortes étrangères  
 feraient la loi dans nos foyers!  
 Quoi! ces cohortes mercenaires **phalanges**  
 Terrasseraient nos fiers guerriers!  
 Grand Dieu! par des mains enchaînées  
 Nos fronts sous le joug se ploieraient!  
 De vils despotes deviendraient  
 Les moteurs de nos destins!  
**maîtres**

Aux armes, Citoyens! &c.

Tremblez, tyrans! et vous, perfides,  
 L'opprobre de tous les partis,  
 Tremblez! vos projets parricides  
 Tont enfin recevoir leur prix.  
 Tout est soldat pour vous combattre!

S'ils tombent nos jeunes héros,  
 La terre en produit de nouveaux.  
 Contre vous tout prêts à se battre.  
 Aux armes, Citoyens! &c.

français! en guerriers magnanimes  
 portez ou retenez vos coups!  
 Épargnez ces tristes victimes  
 à regret s'armant contre nous,  
 Mais le despote sanguinaire!  
 Mais les complices de Bouillé,  
 Tous ces tigres qui sans pitié  
 Déchirent le sein de leur mère!

Aux armes, Citoyens! &c.

amour sacré de la patrie!  
 Conduis, soutiens nos bras vengeurs.  
 Liberté! Liberté chérie,  
 Combats avec tes défenseurs.  
 Sous nos drapeaux que la Victoire

S'ils tombent nos jeunes héros,  
 La terre en produit de nouveaux!  
 Contre vous tout prêts à se battre.

Aux armes, Citoyens! &c.

français! en guerriers magnanimes  
 portez ou retenez vos coups.  
 Épargnez ces tristes victimes  
 à regret s'armant contre nous,  
 Mais le despote sanguinaire!  
 Mais les complices de Bouillé,  
 Tous ces tigres qui sans pitié  
 Déchirent le sein de leur mère!

Aux armes, Citoyens! &c.

amour sacré de la patrie!  
 Conduis, soutiens nos bras vengeurs.  
 Liberté! Liberté chérie,  
 Combats avec tes défenseurs.  
 Sous nos drapeaux que la Victoire

accours à tes mâles accents;  
 Que tes ennemis expirants  
 Voient ton triomphe et notre gloire.  
 Aux armes, Citoyens! formez vos bataillons;  
 Marchez, qu'un sang impur abreuve nos sillons.

Aux armes, Citoyens! formez vos bataillons;  
 Marchez, qu'un sang impur abreuve nos sillons.



accours à tes mâles accents;  
 Que tes ennemis expirants  
 Voient ton triomphe et notre gloire.

Aux armes, Citoyens! formez vos bataillons;  
 Marchez, qu'un sang impur abreuve nos sillons.

Aux armes, Citoyens! formez vos bataillons;  
 Marchez, qu'un sang impur abreuve nos sillons.



En rouge, les différences constatées par rapport à l'auto-  
 graphe reproduit par l'Assemblée nationale, p. 4-6

2

# CHANT DE GUERRE

## *Pour l'Armée du Rhin,*

### *Dédié au Maréchal LUKNER.*

*On a cru satisfaire les Amateurs, en leur donnant telle que l'Original a été Imprimé à Strasbourg.*

*À PARIS, Chez BIGNON, Graveur et Imprimeur, Place du Louvre à l'Accord parfait. --- Prix 10.<sup>s</sup>*

*Chant.*

*Clavecin.*

*Tempo de Marche animée.*

*crec.*

*ni - e l'Étendart sanglant est le vé, l'étendart sanglant est le-ve. Entendez vous dans les Cam-*

*-pagnes, Mugir ces féroces soldats? Ils viennent jusque dans vos bras, égorger vos fils, vos Com-*

*-pagnes!... Aux armes, Citoyens! formez vos Bataillons: Marchez, mar-chez, Qu'un sang impur, a-bre-*

*-ve nos sillons.*

*Ritournelle.*

*Tournez pour les Couplets.*

ROUGET DE LISLE Claude Joseph, *Chant de Guerre pour l'Armée du Rhin, Dédié au Maréchal LUKNER.*  
*On a cru satisfaire les Amateurs, en leur donnant telle que l'Original a été Imprimé à Strasbourg.*  
 A Paris, Chez BIGNON, Graveur et Imprimeur, Place du Louvre à l'Accord parfait. [1792] ✨:



### Présidence de la République

En rouge, les différences constatées entre les deux versions : la première, celle de Bignon (Paris), conforme à celle de Dannbach (Strasbourg) ; la deuxième, réputée « officielle » (de l'Élysée). On peut constater que les deux textes sont – quant au fond – identiques. Quant aux détails :

- **Marchons** est préférable à **Marchez** : ce sont tous les membres du bataillon qui marchent, y compris le « chef de guerre » (ex. : Louis XIV, Napoléon...), ce qui n'est plus le cas de nos jours !? (Le **Marchez, marchons** que l'on trouve parfois est ridicule, sauf lorsqu'il est question d'un chœur. En pareil cas, les couplets sont chantés par un soliste.)
- **Marchons** est préférable à **Marchez** : ce sont tous les membres du bataillon qui marchent, y compris le « chef de guerre » (ex. : Louis XIV, Napoléon...), ce qui n'est plus le cas de nos jours !? (Le **Marchez, marchons** que l'on trouve parfois est ridicule, sauf lorsqu'il est question d'un chœur. En pareil cas, les couplets sont chantés par un soliste.)
- **plairaient** | **se plairaient**.
- l'expression **les despotes sanguinaires** est préférable à **le despote sanguinaire**. Au singulier, c'était désigner Louis XVI. Curieusement, aucun de ceux qui ont pris connaissance du chant le 26 avril en ont fait la remarque. Personnaliser le nom des **complices** est aussi une erreur. Il a d'ailleurs varié : le « Courrier de Strasbourg » oubliant le 1<sup>er</sup> texte de *La Marseillaise*, le 4 sept. 92, imprimera « les complices de Condé », le 5 déc. >

1 Allons, **enfants** de la Patrie,  
 Le jour de gloire est arrivé!  
 Contre nous de la tyrannie  
**L'étendard** sanglant est levé, (bis)  
 Entendez-vous dans les campagnes,  
 Mugir ces féroces soldats?  
 Ils viennent jusque dans vos bras,  
**Egorger** vos fils, vos **compagnes**!..  
**Aux armes, citoyens, Formez vos bataillons,**  
**Marchons, marchons!** Qu'un sang impur,  
 Abreuve nos sillons!

2 Que veut cette horde d'esclaves,  
 De traîtres, de **Rois** conjurés?  
 Pour qui ces ignobles entraves,  
 Ces fers dès longtemps préparés? (bis)  
**Français**, pour nous, ah! quel outrage!  
 Quels transports il doit exciter!  
 C'est nous qu'on ose méditer  
 De rendre à l'antique esclavage!....

3 **Quoi!** des cohortes étrangères  
 Feraient la loi dans nos foyers!  
**Quoi!** ces phalanges mercenaires  
 Terrasseraient nos fiers guerriers! (bis)  
 Grand Dieu!.... **par** des mains enchaînées,  
 Nos fronts sous le joug **se** ploieraient  
 Des **vils** despotes deviendraient

> de la même année, Boissel, député, approuvé par l'Assemblée, propose de remplacer ce vers par « mais ces vils complices de Motier [LA FAYETTE] » [MAUGENDRE Xavier, *L'Europe des*

Les **maîtres** de nos destinées!....

4 Tremblez, **Tyrans!** et vous, perfides,  
 L'opprobre de tous les partis,  
 Tremblez!.... vos projets parricides  
 Vont enfin recevoir leurs prix. (bis)  
 Tout est soldat pour vous combattre,  
 S'ils tombent, nos jeunes **héros**,  
 La terre en produit de nouveaux,  
 Contre vous tout prêts à se battre!

5 Français, en guerriers magnanimes,  
 Portez! ou retenez vos coups!  
 Epargnez ces tristes victimes,  
**A** regret s'armant contre nous. (bis)  
 Mais **les** despotes sanguinaires,  
 Mais **ces** complices de Bouillé,  
 Tous ces tigres qui, sans pitié,  
 Déchirent le sein de leur mère!

6 Amour sacré de la Patrie,  
 Conduis, soutiens nos bras vengeurs:  
 Liberté, Liberté chérie,  
 Combats avec tes **défenseurs!** (bis)  
 Sous nos drapeaux que la victoire  
 Accours à tes mâles accents,  
 Que tes ennemis expirants  
 Voient ton triomphe et notre gloire!  
 Aux armes, **citoyens**,...

*hymnes dans leur contexte historique et musical*, B-4140 Sprimont, Pierre Mardaga, 1996, p. 18 >].  
 Textes à comparer à celui d'autres versions (voir pages 19–24).

1. *Essais en vers et en prose* par Joseph Rouget de Lisle. A Paris, De l'imprimerie de Didot l'aîné, an v<sup>e</sup>, p. 57 [1796]
2. *Cinquante chants français, paroles de différens auteurs [...]* par Rouget de Lisle [s.l., s.d.], n° 23, p. 83. Paru en 1824 selon B. JULIEN, *Revue encyclopédique...* 1825, Paris, p. 413 ; en 1825 pour POISLE DESGRANGES J., *Rouget de Lisle et la Marseillaise...* 1864, page 79 .
3. TIERSOT J., *Histoire de la Marseillaise...* 1915, p. 9 du PDF ; COUTANT H., *La Marseillaise. Son histoire depuis 1792* Paris, R. Tricot, 1919, p. 13 ; ASSEMBLÉE NATIONALE, p. 8 du PDF ; etc.
4. *La Marseillaise 27, 28 et 29 Juillet 150* [estampe]. Paris, Mulhouse et Londres, Engelmann & C<sup>ie</sup>, 1830 .
5. *La Gloire de la France. La Marseillaise...* Paris, Émile Paul, Libraire, 1918, p. 16–17 du PDF : On y trouve d'autres éditions de la *Marseillaise*: *La Marseillaise. Chant national à la France libre*; *La Marseillaise, hymne patriotique*; etc. + Illustrations.
6. GALLICA, reproductions aberrantes: Éditions de Paris, 1879–1880: Brandus & C<sup>ie</sup>, [p. 7]; Buttner-Thierry [suite, p. 11].

Page 253 : Si les vers de Rouget de Lisle nous sont parvenus tels qu'il les a écrit. **maitres**: 1792\_4, 5, 6, 1830\_11 et 1992\_16. L'édit. 4, de Paris, reproduit fidèlement celle de Strasbourg. **moteurs**: 1792\_1, 2, 3, 7, 1796\_8, 1824\_9, 1829\_10, 1834\_12, 13, 1879\_14 et 1864\_15. Les autographes manuscrits sont soulignés en rouge. (Le 10<sup>e</sup> est gravé.)

<sup>a</sup> Les éditions 1792\_7, 1796\_8, et cetera, prouvent que non.

<sup>b</sup> R. de L. ne remplace pas, il continue à utiliser le mot **moteurs** au pluriel.

8. Voir aussi le TLFi ; le CNRTL ...

8. *Le Chant des Combats, vulgairement l'Hymne des Marseillois*. Aux Mânes de Sylvain Bailly, premier maire de Paris, 1796<sup>1</sup>.
9. *Hymne des Marseillais...* 1824 <sup>2</sup>.
10. DAVID D'ANGERS Pierre-Jean (sculpté par), gravé par LE-ROUX, J. *Rouget de Lisle...* 1829 <sup>3</sup> p. 166 [voir aussi p. 100].
11. « 28 Juillet 1830 ». *La Marseillaise* [estampe], Paris... 1830 page 128<sup>4</sup>.
12. Autographe **manuscrit** adressé le 7 juin 1834 à Ernest BRE-TON, artiste, dans Frédéric ROBERT, *La Marseillaise*, 1989, p. 154.
13. *La Marseillaise écrite de la main de Rouget de l'Isle* deux ans avant sa mort [1834]<sup>5</sup> page 163.
14. *La Marseillaise, hymne patriotique de Rouget de Lisle*, orchestré par Hector BERLIOZ... 1879, pages 7 et 11 <sup>6</sup>. — TURNBULL D., Esq. *The French Revolution of 1830...* London, 1830, p. 83–85 .
15. POISLE DESGRANGES J., *Rouget de Lisle et la Marseillaise...* Paris, Librairie de M<sup>me</sup> Bachelin-Deflorenne, 1864, p. 51–53 .
16. TOULAT Jean, *Pour une Marseillaise de la Fraternité...* Présenté par l'abbé PIERRE. Paris, Éditions Axel Noël, 1992, p. 30–31.

Pages 252–253 des *Hymnes et Chansons de la Révolution...* , Constant PIERRE écrit :

Les paroles originales de Rouget de Lisle ont été conservées à peu près intactes dans la plupart des éditions avec musique ou typographiées; une seule variante est à signaler. Soit à raison, soit par suite d'une faute d'impression dans l'édition de Strasbourg, le 8<sup>e</sup> vers de la 3<sup>e</sup> strophe est ainsi conçu : « Les **maitres** de nos destinées... », et toutes celles qui parurent en 1792 ou 1793 et même plus tard le reproduisent textuellement<sup>a</sup>. Mais, dans les *Essais en vers et en prose*, publiés par Rouget de Lisle en l'an v, « maitres » est remplacé par « **moteurs** »<sup>b</sup>. Si cette variante se rencontrait dans une édition antérieure, on pourrait croire qu'elle résulte soit d'une erreur typographique, soit d'une modification sciemment faite par un auteur inconnu et simplement adoptée par Rouget de Lisle, ainsi qu'il le fit plus tard pour quelques-unes des variantes apportées à son texte musical par la tradition. Or, à l'exception de l'édition signalée par Fétis (laquelle paraît apocryphe), on n'en connaît aucune avec la variante dont il s'agit; on peut donc la considérer ou comme le rétablissement du texte originellement altéré à l'impression, ou comme une correction postérieure émanant de l'auteur lui-même. En aucune façon on ne saurait voir dans cette substitution de mot un lapsus des *Essais*, puisqu'elle a été maintenue dans les *Cinquante chants* et dans les diverses copies de son hymne faites ultérieurement par l'auteur.

Les autographes manuscrits de ROUGET DE LISLE cités, voire même reproduits ici, comportent tous le mot **moteurs** au pluriel. Avant de poursuivre, voyons l'usage qui en est fait<sup>8</sup> :

LITTRÉ Émile, *Dictionnaire de la Langue française...* Paris, Librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, 1873\_3, page 641 .

**MOTEUR, TRICE** (mo-teur, tri-s'), s. m. et f. || 1<sup>o</sup> Celui, celle qui donne le mouvement. Il [Dieu] est infiniment au-dessus de cette cause première et de ce premier moteur que les philosophes ont connu sans toutefois l'adorer, BOSS. *Hist.* II, 1. De la terre et des cieux les moteurs éternels, VOLT. *Henr.* VIII. Ce premier moteur est Dieu, être vivant, éternel, DIDER. *Opin des anc. philos. (péripatéticiens)*. || Il se dit aussi de ce qui donne le mouvement. Le moteur d'une machine. || Moteurs animés, nom donné à l'homme et aux animaux considérés dans leur emploi à porter ou à traîner des fardeaux. || 2<sup>o</sup> Fig. Il se dit de celui ou de celle qui produit des efforts comparés au mouvement physique. Et toi, puissant moteur du destin qui m'outrage, Termine ce combat sans aucun avantage, Sans faire aucun des deux ni vaincu ni vainqueur, CORN. *Cid*, v, 4. Puisse le grand moteur des belles destinées, Pour prolonger vos jours,

retrancher nos années ! ID. *Cinna*, v, 3. Il y a uniformité d'esprit entre le moteur qui inspire nos passions et celui qui prescrit la résistance à nos passions, PASC. dans COUSIN. Vous avez voulu, ô mon Dieu, qu'il [le libre arbitre] concourût à votre grande œuvre, qui est notre sanctification, sans songer que c'est vous, ô moteur secret, qui lui inspirez le bon choix qu'il fait, BOSS. *Concupisc.* 32. On peut concevoir que le corps meurt, si les esprits qui sont le moteur s'éloignent ou si .... ID. *Connaiss.* II, 12. Adressez-vous à Dieu en qualité de moteur des cœurs, ID. *Lett. abb.* 69. Tous [tout le monde] ne considèrent que vous [régent] comme convocatéur et moteur de l'assemblée [des états généraux], SAINT-SIM. 465, 70. Ce sont les femmes qui furent motrices de toute cette révolte, MONTESQ. *Lett. pers.* 24. Un brasseur de bière de la ville de Gand fut le grand moteur de cette guerre fameuse et celui qui détermina Édouard à prendre le titre de roi de France, VOLT. *Mœurs*, 75. || Il se dit aussi des choses. Qu'est devenu ce sentiment intime Qui, sous les noms d'amour et d'amitié, De l'univers est le

moteur sublime ? MALFILÂTRE, *Narcisse*, IV. || 3° Moteur, trice, *adj.* Qui produit un mouvement. Ainsi l'esprit moteur, dont la vertu féconde Par de puissants ressorts anime tout le monde, BAHIER, *Le Cabinet de Quinault*, p. 66. La force motrice des corps n'est pas un être composé de parties, VOLT. *Dict. phil. Ame.* Cette attraction [gravitation], diminuée par la distance, est précisément la vertu motrice de Kepler, laquelle, comme la lumière, est affaiblie quand le corps est plus éloigné, BAILLY, *Hist. astron. mod.* t. II, p. 465. La connaissance de ce centre [de tous les mouvements planétaires] est indispensable pour avancer dans la recherche des causes motrices, LAPLACE, *Ex-*

*pos.* II, *préface*. || En anatomie, moteur se dit des muscles. Les muscles moteurs de la jambe, du bras, etc. || Nerf moteur, se dit de quelques nerfs de mouvement qui se rendent à certains muscles. Le nerf moteur externe de l'œil.

— HIST XV<sup>e</sup> s. Du premier ciel et grand moteur Est mon savoir gubernateur, *Nat. à l'alch. err.* 380. || XVI<sup>e</sup> s. Le connestable en fut moteur [de cet accord], D'AUB. *Hist.* I, 107. S'il est, comme chantent nos vers, L'esprit moteur de l'univers, DU BELLAY, VII, 25. *verso*.

— ETYM. Lat. *motorem*, de *motum*, supin de *movere* (voy. MOUVOIR).

Non seulement le mot **moteur** choisi par ROUGET DE LISLE est justifié, mais il est plus indiqué que celui de **maître**.

Dans *Pour une marseillaise de la Fraternité*, Jean TOULAT écrit page 136 : « [...] il avait écrit : « De vils despotes deviendraient les moteurs de nos destinées ! » ; il a corrigé [! ?] : « ... les maîtres de notre destinée. » De même, à la quatrième strophe, le mot *terre* a été remplacé par *France*. » Ce n'est pas ce que l'on constate :

1792_1	1792_2	1792_3	1792_4	1792_5	1792_6	1792_7	1796_8	1824_9	1829_10	1830_11	1834_12	1843_13	1879_14	1864_15	1992_16
1 <sup>er</sup> couplet, 6 <sup>e</sup> vers													féroces	féroces <sup>1</sup> farouches	féroces
1 <sup>er</sup> couplet, 7 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> vers <sup>2</sup> nos bras...		vos bras...				nos bras...			vos bras...				nos bras...		
Refrain, 2 <sup>e</sup> vers marchez	marchons	marchez	marchez <sup>3</sup> marchons	marchez			marchez <sup>4</sup> marchons	marchez	marchez <sup>5</sup> marchons	marchez <sup>5</sup> marchons	marchez <sup>5</sup> marchons	marchez <sup>5</sup> marchons			
cohortes	3 <sup>e</sup> couplet, 3 <sup>e</sup> vers														
phalanges <sup>7</sup>															
3 <sup>e</sup> couplet, 5 <sup>e</sup> vers															
Grand Dieu! <sup>8</sup>															
3 <sup>e</sup> couplet, 8 <sup>e</sup> vers moteurs		maîtres			moteurs			maîtres	moteurs			maîtres <sup>9</sup>			
4 <sup>e</sup> couplet, 7 <sup>e</sup> vers la terre		la terre	la terre <sup>10</sup> la France	la terre			la terre <sup>11</sup> la France	la terre			la France				
5 <sup>e</sup> couplet, 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> vers															
Portez ou retenez... ¶ Épargnez <sup>12</sup>															
5 <sup>e</sup> couplet, 5 <sup>e</sup> vers		le despote		ces despotes	le despote			le despote <sup>13</sup> ces despotes	le despote			ces despotes			
<p>1. <i>The French Revolution of 1830</i>, p. 83 ☆ : féroces. — Gallica, 1879 ☆ : farouches. Tableau de la page 16 : féroces.</p> <p>2. Tableau de la page 16 : vos bras, vos fils, vos compagnes,</p> <p>3. Frère (London) et Départ. de la Guerre : marchez. — Excelsior : marchons. Tableau de la page 16 : marchons.</p> <p>4. 28 juillet 1830 : marchez. — 27, 28 et 29 juillet 1830 : marchons.</p> <p>5. <i>The French Revolution of 1830</i>, p. 83 : marchons. — Gallica, 1879 : marchez.</p> <p>6. Marchez. — Chœur : Marchons.</p> <p>7. Tableau de la page 16 : phalanges.</p> <p>8. Tableau de la page 16 : Assemblée nationale et Focus... : Dieu!</p> <p>9. Tableau de la page 16 : maîtres.</p> <p>10. Frère (London) et Départ. de la Guerre : la terre. — Excelsior : la France.</p> <p>11. 28 juillet 1830 : la terre. — 27, 28 et 29 juillet 1830 : la France. Tableau de la page 16 : la terre.</p> <p>12. Tableau de la page 16 : Assemblée nationale et Focus... : Portons ou retenons ...</p> <p>13. 28 juillet 1830 : ces despotes. — 27, 28 et 29 juillet 1830 : le despote. Tableau de la page 16 : Élysée, Sénat : ces despotes. — Gouvernement : le despote. Assemblée nationale, Focus... : ce despote.</p>															

Tableau ci-dessus : complétons nos observations de la page 22 (note).

- **féroces** | **farouches** : *farouche* n'est utilisé qu'une seule fois. Pourquoi la version anglaise traduit-elle *féroces* ?
- **marchez** | **marchons** : voyez les notes 3, 4 et 5 du tableau. Il s'agit de la même version. Seul l'éditeur change.
- **portez ou retenez...** : seule l'Assemblée nationale écrit *portons ou retenons...* La correction ne s'impose pas ici.
- **nos** | **vos** : il n'est pas écrit *Contre vous de la tyrannie* mais *Contre nous...* *vos sillons* mais *nos sillons*. Les *bras*, les *fil*s et les *compagnes* sont ceux de **tous** les enfants de la Patrie.
- **le, les** ; **ce, ces despote(s)** : le pluriel

Dans le tableau ci-dessus, j'ai attiré l'attention sur quelques variantes qui – il faut bien le reconnaître – ne modifient en rien la première version du *Chant de guerre*. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer l'autographe manuscrit de 1792 [page 20] à la version dite « officielle » de la Présidence de la République [page 16]. Les seules différences que l'on peut constater relèvent surtout de l'orthotypographie (écriture des mots, ponctuation...).

est préférable dans les deux cas.

- **cohortes** | **phalanges** : *cohortes* n'est utilisé que dans le premier autographe de R. de L. Dans les copies suivantes, il l'a remplacé par *phalanges*, *cohortes* figurant déjà dans le premier vers.
- **terre** | **France** : voyez les notes 10 et 11.

Même remarque que pour *marchez...* Curieusement, les politiques... n'ont pas remplacé *terre* par *France*.

- **Grand Dieu!** | **Dieu!** : Et la « laïcité » alors ! ? À noter que – même en ce domaine – il y en a qui sont plus laïcs que d'autres.

Si un seul couplet – celui dit *des enfants* – a été ajouté aux six strophes d'origine, nombre d'entre eux ont vu le jour, et ce, dès 1792. C. PIERRE fait état de quelques-uns d'entre eux p. 250–251 de ses *Hymnes et chansons de la Révolution française*  :

Dans l'ouvrage de l'auteur, les lettres entre parenthèses (c)... renvoient à des notes ou à des citations.

Sous le numéro d'édition 45, Frère publia plusieurs versions de la marche des Marseillais contenant des couplets supplémentaires; l'une donne les six couplets de l'édition de Strasbourg (c), une autre (p) comprend en outre le couplet des enfants et un huitième commençant par ce vers: « Que l'amitié, que la patrie... » et se terminant par ceux-ci:

**Alors, les Français cesseront**

**De chanter ce refrain terrible: Aux armes, etc.;**

enfin, dans une troisième édition s'ajoute une **invocation à l'Être divin: « Dieu de clémence et de justice... »** (p).

Les victoires remportées dans la campagne du sud-est donnèrent matière à trois nouveaux couplets qui furent joints aux six couplets originaux, savoir: 7° « Du sarde, insolent et perfide... »; 8° « Savoisiens, peuple paisible... » et 9° « De Nice aux remparts de Genève... ». C'est dans le couplet aux savoisiens que fut introduit ce vers imité d'une phrase célèbre: « Guerre aux tyrans, paix aux chaumières!... »; dans quelques éditions, le mot « châteaux » est substitué à « tyrans ».

Signalons encore une édition réunissant ces diverses additions dans une suite de 12 couplets dont 2 lui sont particuliers: « **Grand Dieu que tout être révère...** », et « Chers électeurs que notre ville... »; un autre couplet de cette édition: « Il fuit ce vil ramas d'esclaves... » se trouve également dans une version à 6 couplets, où il remplace le deuxième (Que veut cette horde... ». Enfin, mentionnons les éditions comprenant, en plus des six couplets de Rouget de Lisle, les cinq qui suivent: 7° « J'entends de loin gronder la foudre... »; 8° « C'est pour l'honneur de sa patrie... »; 9° « Armez-vous tyrans sanguinaires... »; 10° « Savez-vous, orgueilleux despotes... »; 11° « Nous ne redoutons point l'approche... »; l'une d'elles se compose seulement de ces cinq derniers couplets (r).

Parmi les parodies, nous ne voyons à citer que deux exemples, toutes les autres, devant être considérées comme des chansons originales écrites sur l'air de la *Marseillaise*. Il n'en est pas de même de celle qui, sous le titre de *Parodie de l'hymne des Marseillais*, s'inspire des vers de Rouget de Lisle pour en exprimer la contre-partie; tels les quatre derniers vers du premier couplet:

*On n'entend plus dans nos campagnes,*

*Mugir ces féroces soldats.*

Ils ne viendront plus dans nos bras

Égorger nos fils, nos compagnes.

Le refrain est ainsi transformé:

Victoire, citoyens, célébrons nos vengeurs

Chantons, dansons, qu'un doux nectar réjouisse nos cœurs;

il fut aussi changé comme il suit:

Victoire, citoyens, gloire à nos bataillons

*Chantons, dansons, un sang impur ne teint plus nos sillons; [...].*

Ce dernier refrain – qui existe sous de nombreuses autres formes – prélude au 8° couplet dont font état les auteurs cités dans l'encadré de la page suivante: *Que l'amitié, que la Patrie [...].* Avant de poursuivre, voyons ce qu'en pense Jacques CHAILLEY<sup>1</sup>:

1. CHAILLEY Jacques, « La *Marseillaise* et ses transformations jusqu'à nos jours », CONGRÈS NATIONAL DES SOCIÉTÉS SAVANTES ... Lyon, 1964. 1964\_1 .

Les « esprits inquiets » ne confondent pas le **temps de paix** avec le **temps de guerre**. Un **chant de guerre** n'a pas à être pacifié... On en crée un nouveau pour le temps de paix. Ex.: *La Marseillaise du Retour* ...

... par contre, n'est-il pas déplacé de chanter **en temps de paix**. De là à ironiser, *et cetera*.

Pages 21–22: L'ère des *Marseillaises* d'actualité semble aujourd'hui close. Néanmoins, il est périodiquement des **esprits inquiets** pour s'affliger de voir la « douce France » symbolisée officiellement par des appels au meurtre et des apologies sanguinaires. Il n'est guère d'année, depuis quelque temps, où les journaux ne se fassent l'écho de quelque prosélyte d'une *Marseillaise* pacifiée. ¶ Déjà en 1949, dans son numéro du 3 juillet, *France-Dimanche* mettait en vedette, **mi sérieusement, mi ironiquement**, une initiative de ce genre due à un universitaire, auteur du « Latin par la joie », Charles Pagot. Depuis lors, les offensives n'ont cessé de se relayer, et voici quelques jours encore, dans son numéro du 27 mars dernier, *le Monde* passait une nouvelle notice à ce sujet. L'auteur, Nicole Charbonneaux, y mentionnait un dernier couplet plus pacifique, semblant croire qu'il s'agissait là de la conclusion normale et originale de l'hymne, dont l'aspect guerrier ne serait dès lors qu'une illusion, puisque nous n'en connaissons qu'une version tronquée privée de sa conclusion: ¶ *Que l'amitié, que* ➤

GEORGE Jean-François, *Mémoires pour servir à l'histoire des événements de la fin du dix-huitième siècle, depuis 1760 jusqu'en 1806-1810*, par un contemporain impartial, Feu M. l'abbé GEORGE... Paris, Alexis Eymery, 1820\_3 ✨: Reproduction de huit couplets de la *Marseillaise*: [...] ¶ [8<sup>e</sup> couplet]:

**Que l'amitié, que la patrie,**  
Fassent l'objet de tous nos vœux!  
Ayons toujours l'âme nourrie  
De feux qu'ils inspirent tous deux. (bis)  
Soyons unis, s'il est possible,  
Nos vils ennemis tomberont  
Alors les Français cesseront  
De chanter ce refrain terrible:  
*Aux armes, etc.* [...] page 449]».

GONON Pierre-Marie & MOREL René (D<sup>r</sup>), *Suppression du dernier couplet de la Marseillaise, et captivité de Rouget de l'Isle en 1793*. Lyon, Imprimerie de L. Boitel, 1841 ✨: Tout n'a pas encore été dit: la *Marseillaise*, telle qu'on nous la chante, n'est point complète; il y manque un 8<sup>e</sup> et dernier couplet. Le voici: **Que l'amitié, que la patrie...** [p. 1]. Ce couplet est extrait d'un recueil de chansons\*, in-12, imprimé à Lyon, chez J. Pellisson, place Confort, 30. La *Marseillaise* y est publiée sous le nom de *Chant de guerre pour l'armée du Rhin, dédié à la gloire des défenseurs de la patrie*. ¶ [...] Le 8<sup>e</sup> couplet [...] est supprimé dans toutes les éditions postérieures à la Terreur [page 2].

\* Cet ouvrage fort rare est dans la bibliothèque de M. Gonon qui a bien voulu nous le communiquer.

BARBIÈUX Albert (dir. de publ.), *Le Rappel...* Paris, [s. n.], n° 436, Jeudi 28 juillet 1870 ✨: [...] dans un recueil de chansons publié à Lyon, en 1793, et où la *Marseillaise* est imprimée sous ce titre: CHANT DE GUERRE POUR L'ARMÉE DU RHIN, dédié à la gloire des défenseurs de la patrie, elle comprend un couplet qui n'en fait plus partie: «**Que l'amitié, que la patrie,** [...] page 2.]»

*Souvenirs de 1870-1873. Patrie*, par Charles Pisson, éditeur. Le Cateau, Imprimerie de J. Lempereur, 1877 ✨: Dans un recueil de chansons publié à Lyon, en 1793, et où la *Marseillaise* est imprimée sous ce titre: *Chant de guerre pour l'armée du Rhin, dédié à la gloire des défenseurs de la patrie, elle comprend un couplet qui n'en fait plus partie*: «**Que l'amitié, que la patrie...** [...] pages 242-243.]»

NEFFTZER Auguste (fondateur de la publ.), *Le Temps...* Paris, [s. n.], n° 11 364, Mercredi 22 juin 1892 ✨: Sur la proposition de M. Lamquet, premier adjoint, il a été convenu, en outre, que l'on chanterait la *Marseillaise* avec une solennité toute particulière. Quatre chœurs, composés chacun d'une centaine de personnes, chanteront à l'unisson l'hymne national avec l'adjonction d'une strophe inédite dont M. Lamquet a communiqué le texte. Cette strophe prévoit le jour où l'on n'aura plus à chanter le refrain: «Aux armes, citoyens». La voici: «**Que l'amitié, que la patrie** [...] page 3.]»

CALLET A., «La «Marseillaise»», *L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux...* Paris, B. Duprat, n° 1282, 10 février 1911 ✨: J'ai mis la main sur une *Marseillaise* en treize couplets! gravée, avec musique, sortant de l'officine bien connue de la citoyenne Lebeau. Elle porte ce titre: *Marche des Marseillois*, avec accompagnement de M. Z. Par Mozin l'ainée (sic) – chés la C<sup>in</sup>e Lebeau. Maison du G! l'égalité». (Palais-Royal). [...] En voici un qui est le treizième et dernier: **Que l'amitié, que la Patrie** [...] colonne 180].

SOYE Eugène DE & SOYE Louis DE (dir. de publ.), *La Semaine Religieuse de Paris*. Revue du culte et des bonnes œuvres... Paris, Rédaction... n° 3213, Samedi 31 juillet 1915 ✨: Les trois couplets de «La Marseillaise» qui ont été supprimés. ¶ Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que notre hymne national d'aujourd'hui est une œuvre écourtée. Le chant primitif de

Rouget de l'Isle comptait trois couplets de plus. [Faux!] Le dernier, tout particulièrement, mérite d'être signalé: ¶ Tremblé tyrans, et vous perfides, [...] ¶ **Que l'amitié, que la patrie,** [...] ¶ Dieu de clémence et de justice, [...] page 152].

*Journal des débats politiques et littéraires*, Paris, [s. n.], n° 220, Lundi 9 août 1915 ✨: Une «*Marseillaise*» de treize couplets. [...] la citoyenne Lebeau, qui en 1793, tenait boutique de chansons révolutionnaires au Palais-Royal, à l'enseigne de l'Égalité, a fait paraître une *Marche des Marseillois*, «avec accompagnement de M. Z. ... par Mozin l'ainée», qui n'est autre chose que la *Marseillaise*, augmentée de six couplets. [...] ¶ 2 J'entends de loin gronder la foudre; [...] ¶ 4 C'est pour l'honneur de sa Patrie [...] ¶ 6 Armez-vous, tyrans sanguinaires, [...] ¶ 10 Nous ne redoutons point l'approche [...] ¶ 13 **Que l'amitié, que la Patrie** [...] ¶ «Soyons unis, tout est possible», on voit que l'auteur — quel qu'il soit — songeait déjà, lui aussi, à la vertu de l'Union sacrée. ¶ P.-P. P. [p. 28].

*L'Écho paroissial de Censeau*, paraissant le 1<sup>er</sup> de chaque mois. Pontarlier, [s. n.], J. Fabre (Villedieu-Vaison), n° 93, septembre 1915 ✨: Texte identique à celui de l'*Écho paroissial de Cruzy-le-Châtel*. Le texte mis entre crochets manque.

*Écho paroissial de Cruzy-le-Châtel, diocèse de Sens, Yonne*. Saint-Dizier, J. Thévenot, n° 6, Septembre 1915 ✨: LA MARSEILLAISE — Le transport solennel des restes de Rouget de l'Isle aux Invalides le 14 juillet dernier a rappelé l'attention sur notre chant national. ¶ Et les recherches faites à cette occasion nous ont révélé une *Marseillaise* quelque peu différente de celle que nous entendions chanter. ¶ Le texte primitif, imprimé sur papier à chandelle, a été reproduit par *Excelsior* dans son numéro du 14 juillet. ¶ Le texte en mains on peut constater que la *Marseillaise* se compose de neuf couplets. Les renseignements recueillis de différents côtés permettent de assurer que les cinq premiers seulement seraient de Rouget de l'Isle. Le sixième, — celui des enfants — serait de M. l'abbé Personneaux, professeur de rhétorique au collège de Vienne, et les trois derniers auraient pour auteur Marie-Joseph Chénier. Ce sont ceux de «Amour sacré de la patrie», «**Que l'amitié, que la patrie**» et enfin celui, beaucoup moins connu, qui contient cette invocation à la divinité, sans laquelle les règles du genre voulaient qu'il ne pût exister d'hymne national. ¶ [Rien d'étonnant que ce dernier couplet ait été supprimé par nos modernes laïciseurs. Mais] les lecteurs de l'*Écho* aimeront à connaître notre chant national tel qu'il devrait être en réalité pour permettre à tout le monde de s'y associer. Le voici: ¶ 1 Allons, enfants de la patrie, [...] ¶ 2 Que veut cette horde d'esclaves, [...] ¶ 3 Quoi: des cohortes étrangères [...] ¶ 4 Français, en guerriers magnanimes, [...] ¶ 5 Tremblez, tyrans et vous, perfides; [...] ¶ 6 (Les enfants) Nous entrerons dans la carrière [...] ¶ 7 Amour sacré de la patrie [...] ¶ 8 **Que l'amitié, que la patrie,** [...] ¶ 9 Dieu de clémence et de justice [...] pages 21-22 du PDF].

CROS Louis (dir. de publ.), *Documents pour la classe: moyens audio-visuels*. Institut pédagogique national (France). Paris, Centre national de documentation pédagogique, n° 84, 8 décembre 1960 ✨: [...] M<sup>me</sup> Magnin [...], nous écrit: «Je me permets de vous retranscrire ici le dernier couplet de «La Marseillaise» que je lisais récemment sur une vieille édition exposée au Musée de l'histoire de France dont le texte m'était inconnu et qui, s'il y a lieu, pourrait être remis en faveur ou réappris avec intérêt: «**Que l'amitié, que la Patrie,** [...] page 21].

TOULAT Jean, *Pour une Marseillaise de la Fraternité*. Présenté par l'abbé PIERRE. Paris, Éditions Axel Noël, 1992, pages 135-136: D'autres patriotes éprouvèrent le besoin d'adjoindre l'hymne guerrier en lui ajoutant une huitième strophe. On la trouve dans une édition de la *Marseillaise* parue en 1794, sans nom d'auteur, «Chez Frère, passage du Saumon» et intitulée *Marche des Marseillois* (sic) chantée sur diférens (sic) théâtres: **Que l'amitié, que la patrie** [...].

Liste des auteurs qui ont fait mention du couplet *Que l'amitié, que la Patrie* dans leurs écrits (extraits).

Pessonneaux

« Marche des Marseillais, Chantée sur  
diferans Théâtres » [1792], dans *Excelsior*.  
*Journal Illustré Quotidien...* n° 1702,  
14 juillet 1915, p. 12. – Notices BNF: 

1. SAINT-MARTIN E. DE, *La Marseillaise et Rouget de Lisle...* Besançon, Imprimerie de Millot frères, 1892 

2. Pour le Français Charles DE GAULLE, « les Français [seraient] des veaux, qui ne savent que beugler. » Bien entendu, cela fait débat, notamment quant à l'authenticité. Dans *De Gaulle, mon père*, son fils Philippe indique qu'il a souvent employé cette expression, « en privé », notamment en 1940, à Londres, après la signature de l'armistice entre la France de Pétain et l'Allemagne : « Ce sont des veaux. Ils sont bons pour le massacre. Ils n'ont que ce qu'ils méritent . » J'aurai l'occasion de revenir sur la perception... qu'ont les peuples entre eux.

\* Sur ce point, on a le témoignage de Guétry : « L'air des Marseillais a été composé par un amateur qui n'a que du goût et qui ignore les accords. » (*Essais...*)

Ce qui n'empêche toujours pas nombre d'individus de le critiquer, de douter de sa paternité, de salir sa mémoire...

Quant aux imperfections relevées, c'est oublier un peu vite qu'il a remis au baron DE DIETRICH une ébauche que, vu les circonstances, il ne lui a pas été possible de corriger.

Des auteurs pensent sérieusement que le texte de ROUGET DE LISLE a été amélioré par le peuple. En quelle langue ? en français !!! Voyez : GRÉGOIRE Henri, Convention nationale. Comité d'instruction publique, *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois, et d'universaliser l'usage de la langue française...* séance du 16 prairial, l'an deuxième de la République une et indivisible . Même chose pour la musique.

➤ *la patrie | Fassent l'objet de tous nos vœux. | Ayons toujours l'âme nourie | Des feux qu'ils inspirent tous deux (bis) | Soyons unis, tout est possible, | Nos vils ennemis tomberont. | Alors les Français cesseront | De chanter ce refrain terrible : | Aux Armes... ¶* On ne peut évidemment retenir cette explication, si séduisante qu'elle nous paraisse. Le couplet en question, dont on ne connaît qu'un exemplaire (Arch. nat., AE<sup>11</sup> 2475, 75 AP 1, liasse 4) ne peut avoir d'autre prétention que celle de figurer parmi les innombrables adaptations dont nous avons donné des échantillons. La non-originalité est décelée non seulement par le fait que ce couplet, absent des premières éditions, n'apparaît nulle part ailleurs, mais encore par la présence à ses côtés du « couplet des enfants » de Pessonneaux (absent de la version non accompagnée du même éditeur) et d'un « accompagnement de guitare par M. Acart, rue de Clairry n° 3 ». Toutefois, ce couplet, s'il n'est pas, comme semblait le penser l'auteur de l'article du *Monde*, l'« aboutissement et nécessaire justification de notre hymne national », n'en est pas moins de date assez vénérable, sans doute fin 1792 ou début 1793. Il a été en effet publié par l'éditeur Frère, comme la version non accompagnée dont nous avons déjà parlé, sous le même titre qu'elle et avec une version mélodique qui, sans être tout à fait identique, possède la même singularité du refrain en mineur. Il mérite donc notre respect. Mais plus encore mérite notre reconnaissance celui qui, poète d'occasion et musicien amateur, a réussi, une fois au moins en sa vie, en une nuit et à l'heure du plus grand danger, **ce que les patients efforts des plus grands génies patentés n'avaient jamais encore pu réaliser : exprimer en une strophe et en un refrain l'âme d'une nation et faire d'une chanson une page d'histoire.**

En dehors de l'auteur de la *Marseillaise du Retour* [page 30], j'en ai trouvé un qui a remplacé le mot *mugir* par *rugir* : E. DE SAINT-MARTIN<sup>1</sup>. Comme le mot *moteur*, celui de *mugir* n'a très certainement pas été choisi au hasard par ROUGET DE LISLE, qui ne l'a d'ailleurs jamais remplacé. Comme pour le *sang impur* des rois coalisés et consortis, il était hors de question de les comparer au roi des animaux : le lion, qui rugit<sup>2</sup>.

Concernant la musique, Constant PIERRE écrit pages 253–255 :

Si les vers de Rouget de Lisle nous sont parvenus tels qu'il les a écrits, son texte musical a, par contre, subi d'importantes modifications dont quelques-unes l'ont certainement amélioré ; de sorte qu'en raison du nombre de variantes qui se sont imposées, l'on peut dire que la musique de la *Marseillaise* ne lui appartient pas intégralement. Sous l'empire de l'enthousiasme patriotique, il a trouvé des accents d'un souffle puissant, incorrectement rendus cependant au point de vue technique par suite de son inexpérience musicale\*. L'idée, la forme mélodique, lui reviennent sans conteste, et les imperfections de sa version n'en amoindrissent pas le mérite, puisque quelques substitutions ou déplacements de notes ont suffi pour donner à sa mélodie un caractère plus musical, un élan plus sublime. D'ailleurs, il ne faut pas l'oublier, **la mélodie de Rouget de Lisle fut improvisée, et sans cette improvisation, l'hymne dont tous les musiciens ont reconnu la beauté n'eût peut-être jamais existé.**

S'il est parfaitement acquis que Rouget de Lisle n'est pas l'unique auteur de l'air de la *Marseillaise* tel qu'on le connaît généralement, il est à peu près impossible de dire exactement quels furent ses collaborateurs. La plupart des éditions musicales ayant été faites d'après la tradition orale, sans le secours de la version primitive et sans les conseils de l'auteur, chacune d'elles présente diverses particularités, des variantes, des altérations, volontaires ou inconscientes, provenant soit de rectifications du texte original, soit de la reproduction inexacte de textes gravés ou manuscrits, soit enfin d'erreurs inévitables dans la transmission verbale. En effet, **il est peu de chants qui, transmis de bouche en bouche, aient entièrement conservé leur pureté initiale.** Les causes de dénaturation sont multiples : que le chanteur soit inhabile à saisir la mélodie entendue, que son organe soit inapte à la redire exactement, que sa façon de chanter le porte à y introduire certaines formules ou fioritures préférées, qu'un défaut de mémoire le contraigne à suppléer à certaines omissions suivant son instinct ou sa fantaisie, et la notation d'une même œuvre, recueillie de divers côtés, offrira fatalement des dissemblances plus ou moins grandes, souvent accentuées à chaque trans-

Ce n'est pas le cas du *Chant de Guerre pour l'Armée du Rhin...* À Paris, Chez BIGNON [1792] ✨, où il est précisé : « On a cru satisfaire les Amateurs, en leur donnant telle que l'Original a été Imprimé à Strasbourg. »

1. Pour les corrections de détail, qui ne modifient en rien le texte d'origine, voir pages 22 et 24. Voir également la note 5 de la page 12.

2. La « version » de Focus – TV5 Monde est celle de l'Assemblée nationale.

3. De Paul PRADIER-FODÉRÉ\*, *Traité de Droit international public européen et américain, suivant les progrès de la science et de la pratique contemporaine*. 9 tomes en 8 vol. in-8°. Paris, G. Pédone-Lauriel, 1885–1906 ✨.

\* Juriste. Professeur de droit public au Collège arménien de Paris (1857–1874), fut appelé à créer et diriger la Faculté des sciences administratives et politiques de l'Université de Lima (1874–).

4. Dans l'édition ci-dessus, les relations des États entre eux en temps de paix font l'objet des volumes 3 ✨, 4 ✨ et 5 ✨; en temps de guerre : 6 ✨.

5. CRÉHANGE Alexandre Ben Baruch & WOGUE, *La Marseillaise du Travail...* Se vend [à Paris], au Bureau de la Vérité. Sèvres, Imprimerie de M. Cerf, 1848 ✨.

Celui des Anglais, des Allemands, etc.

6. *Journal de Roubaix. Moniteur politique, industriel & commercial du Nord*. N° 6514, Mardi 29 Août 1882 ✨.

mission nouvelle. Dans ces conditions, comment déterminer l'origine des divergences que présentent les diverses publications et comment en découvrir les auteurs ! Si parfois l'on y retrouve la main d'un musicien exercé, souvent le concours de la multitude s'y révèle dans de vulgaires substitutions. Il n'est pas de chant populaire qui ait été l'objet d'autant de modifications de détail que celui de Rouget de Lisle : [...].

On le voit clairement par ces exemples, les premières éditions parisiennes n'ont pas été faites d'après le texte de Rouget de Lisle imprimé à Strasbourg. Elles ne peuvent dès lors avoir leur source que dans la tradition orale ; la diversité des formules l'indique, car de telles divergences résultent inévitablement de ce mode imparfait de transmission. **Ces formules s'écartent plus ou moins du texte original ; les unes avec bonheur, les autres par corruption.** [...].

Il est clair que – contrairement à la musique – les paroles de la *Marseillaise* sont celles qui furent écrites fin avril 1792<sup>1</sup>.

Le portail du gouvernement est le seul à avoir inversé les deux derniers couplets. Il a raison. Celui dit *des enfants* n'a pas le caractère conclusif du sixième : *Amour sacré de la Patrie*... Il doit donc être intercalé, et non conclure l'hymne national.

RÉSUMONS-NOUS. Dans ce paragraphe, je suis revenu sur le lieu, la date et les circonstances qui ont présidé à la naissance du *Chant de guerre* souhaité par le baron Frédéric DE DIETRICH [p. 17–19].

Pages 19 à 24, j'ai comparé les quatre textes<sup>2</sup> de l'hymne national, reproduits page 16, à ceux mentionnés pages 19 et 23.

Pages 25 à 27, il fut question des couplets qui furent ajoutés à des versions de la *Marseillaise* – dont certains font encore l'objet de vives critiques – qui ne furent pas retenus par les autorités.

Ce n'est pas sans raison si celui qui débute par : *Que l'amitié, que la Patrie...* a retenu toute mon attention. Si la critique de J. CHAILLEY [page 25] est recevable quant à la forme, ce n'est pas le cas quant au fond. Ce que je vais démontrer.

Dans l'extrait du compte rendu du t. II, par Charles LUCAS, de l'Académie des sciences morales et politiques (Institut de France) ✨, Charles VERGÉ indique que « les troisième et quatrième volumes<sup>3</sup> seront l'objet des relations internationales, l'un, en temps de paix, l'autre en temps de guerre, et consacreront ainsi ce grand principe que **l'état de guerre doit avoir ses lois comme l'état de paix.**<sup>4</sup> »

Un principe qui, malheureusement, est inconnu des auteurs que j'incrimine ici, et ce, malgré ceux qui n'ont cessé d'en faire état depuis plus de deux siècles. Exemples :

Dans la *Marseillaise du Travail*<sup>5</sup>, Alexandre CRÉHANGE écrit en 1848, page 1 :

Nous n'avons ni le pouvoir ni la volonté de détrôner la vieille Marseillaise. Chaque vers de l'œuvre immortelle de Rouget de Lisle est, non pas comme on l'a dit, un coup de canon, mais une bataille, une victoire. C'est aux sons de la Marseillaise que le drapeau tricolore a fait le tour du monde. ¶ **Mais ce chant héroïque a fait son temps.** ¶ Nous avons, Dieu merci, ni Anglais, ni Allemands à combattre et à vaincre ; nulle part nous ne voyons s'élever *d'étendard sanglant* ; nulle part nous n'entendons *rugir ces féroces soldats*, on *n'égorge pas nos filles et nos compagnes*, et nous n'avons ni le besoin ni le désir *d'abreuver nos sillons d'un sang impur.*

En 1882, le *Journal de Roubaix*<sup>6</sup> ne manque pas de rappeler à ses lecteurs ce grand principe :

Page 1, col. 3–4 : *La vérité sur la Marseillaise.* [...] Ce qui demeure hors de doute, c'est que la *Marseillaise* est un chant de guerre par excellence, et que par conséquent rien n'est plus ridicule que de le chanter en temps de paix.

1. DORCHAIN Auguste, « La Marseillaise. 1792–1794 », *La Revue hebdomadaire*, n° 1, Paris, Librairie Plon, 2 janvier 1915 🌟.

2. NÉOL Roger, « La Marseillaise », *La Comédie Parisienne*. Publication mensuelle illustrée, artistique & littéraire... N° 2 de la nouvelle édition. XVII<sup>e</sup> Année. Paris, G. Kugelman, Juillet 1879 🌟.

3. DOMMANGET Maurice, *De la Marseillaise de Rouget de Lisle à l'Internationale de Pottier. Les leçons de l'histoire*, Paris, Librairie populaire, 1938. – 1<sup>re</sup> mise en ligne : R. A. forum 🌟.

[1] Le général félon qui avait préparé la fuite du roi, arrêté à Varennes.

[2] *Notes et Souvenirs 1871-1872*, par Ludovic HALÉVY, 8<sup>e</sup> éd., p. 163.

[3] *Ibid.*, p. 161.

[4] *Courrier du Loir-et-Cher*, 6 mars 1848 (Bibliothèque de Blois).

Aujourd'hui, dans un pays aussi divisé que le nôtre, à qui s'adresse le refrain !?

[5] *Journal du Loir-et-Cher*, 16 mars 1848.

4. Il illustre ce principe dans « Historique et souvenirs de Quiberon », qu'il a publié en 1834 dans le 2<sup>d</sup> volume des *Mémoires de tous*, pages 3–130 🌟. (Extrait dans *Bibliographie*, page 93.)

5. ESTRÉE Paul d', *Le Théâtre sous la* ➤

Après avoir rappelé le vœu de LAMARTINE, Aug. DORCHAIN<sup>1</sup> s'interroge quant à la pertinence des paroles de la *Marseillaise* en temps de paix :

Lamartine forme le vœu que notre hymne national ne soit point « profané dans les occasions vulgaires », mais gardé, « comme une arme extrême, pour les grandes nécessités de la patrie [p. 35] ». [...] ¶ Et puis, entendions-nous dire quelquefois, cet « étendard sanglant », ce « **sang impur** », ces « cohortes étrangères », ces « rois conjurés », tout cela n'est-il pas définitivement aboli, lointain, démodé, anachronique ?

Dans son article<sup>2</sup>, Roger NÉOL insiste sur ce que devrait être un chant patriotique en temps de paix :

*La Marseillaise*, démodée comme influence patriotique, a perdu plus encore, au point de vue littéraire [...] ¶ Ces exagérations, cette boursoufflure emphatique, d'un autre âge, révoltent l'esprit, d'abord, et finissent par faire bâiller d'ennui. *Ces féroces soldats, ce sang impur, ces sillons abreuvés* choquent comme des grossièretés s'adressant surtout à la matière, aux instincts bas et haineux ; il semble que le propre d'un chant patriotique soit d'éveiller les sentiments nobles dans l'âme du peuple qui se les ignore, d'exciter les passions généreuses, le dévouement, l'héroïsme, sans employer d'autres moyens que de grandes et viriles idées, et un langage pur et élevé.

M. DOMMANGET<sup>3</sup> a raison d'insister sur la finalité des quatre premiers et des quatre derniers vers du cinquième couplet. Dans l'extrait suivant, nous verrons ce que les quatre premiers inspirent à certains. Les citations de ROUGET DE LISLE, AUBER et G. SARRUT confirment son analyse :

[...] devenue hymne officiel aux armées avant d'être l'hymne du pays, la *Marseillaise* respire ce que Pottier appelle d'un mot expressif : le **cannibalisme**. De ses couplets s'exhale une odeur de sang. C'est comme le rugissement d'une bête féroce. **Le cinquième couplet seul, à son début, tranche sur les autres, en en faisant appel aux « guerriers magnanimes », mais c'est tout aussitôt pour hurler après les « tigres », « complices de Bouillé »** [1]. ¶ [...] Rouget de Lisle, du reste, sentait très bien le sens profond, la portée sinistre de l'hymne qui l'a rendu célèbre. ¶ Un soir, en 1915 [sic], il arriva chez un de ses amis, très agité, fort ému et se laissa tomber dans un fauteuil : « Ah ! ça va bien mal, dit-il. — Pourquoi cela ? Je viens d'entendre chanter la *Marseillaise*... » [2]. ¶ Et, en effet, c'était la guerre et c'était l'invasion : on entendait dans les campagnes « mugir » les « féroces soldats ». ¶ Aubert, en rapportant ce fait, le 12 juillet 1870, lors de la réapparition de la *Marseillaise*, à l'Opéra, ajoutait : « je n'aime pas non plus qu'on chante la *Marseillaise*. Je suis de l'avis de Rouget de Lisle » [3]. ¶ [...] Germain Sarrut [...] : « Citoyens, je viens au milieu de vous proclamer la République, non seulement la République française, mais encore la République humanitaire. » ¶ Et, comme sur ces mots une musique militaire joua la *Marseillaise*, Sarrut reprit : « **Je vous dis la République humanitaire et vous me répondez par la Marseillaise, cette sublime héroïde qui guida nos pères à la victoire et fit trembler les rois. Oh ! non ! ne criions plus aux armes, que la République soit une république de paix.** Contre qui donc courrions-nous aux armes ? Bientôt il n'y aura plus de rois : bientôt l'Europe entière sera républicaine. » ¶ On trouve la relation de ce fait dans la feuille officielle du département [4], mais la feuille rivale croyait bon de reproduire peu après la réflexion suivante de Jules Janin sur la *Marseillaise* : « Il y a dans le refrain de ce grand poème épique, notre Iliade..., un vers, un seul vers qui nous trouble, qui nous fait peur, qui nous attriste : **Qu'un sang impur...** Quel sang ? le sang de qui ? où est le **sang impur**, à cette heure sérieuse de la fraternité universelle, à cet instant républicain où tous les peuples sont conviés à la liberté nouvelle ? La mort ! Le **sang impur ! ces mots-là sont effacés de nos lois ; par grâce et par pitié, rayons-les de nos chansons** » [5].

Si ROUGET DE LISLE a cru devoir écrire dans son *Chant de guerre* les quatre premiers vers du cinquième couplet, c'est pour rappeler aux soldats une règle fondamentale de la déontologie militaire qui, malheureusement fut | est trop souvent enfreinte : le respect des prisonniers<sup>4</sup>. Paul D'ESTRÉE en donne un exemple page 400<sup>5</sup> : ➤

# LA MARSEILLAISE DU RETOUR

CHANT

Al - lons, en - fants de la Pa -  
tri - e, Le jour de gloire est ar - ri - vé! Pour tou - jours de la ty - ran -  
ni - e L'é - ten - dard sanglant est bri - sé! L'é - ten - dard sanglant est bri -  
sé! On n'en - tend plus, dans nos eun - pa - gnes, Ru - gir de fé - ro - ces sol -  
dats? Vous al - lez a - près les com - bats, Re - trou - ver vos fils, vos com -  
**f** REFRAIN  
pa - gnes. Plus d'ar - mes, ci - to - yens! Rom - pez vos ba - tail -  
lons! La Paix la Paix va dé - sor - mais Ré - guer sur nos sil -  
lons! Plus - lions!

Amour sacré de la Patrie,  
Tu vivras toujours dans nos cœurs!  
Liberté, Liberté chérie  
Demeure avec tes défenseurs! [bis]  
Sous leurs drapeaux que la Victoire,  
Venue à tes nobles accents,  
Sur tes ennemis expirants,  
Brille d'une immortelle gloire!

*Plus d'armes, Citoyens! Rompez vos bataillons!  
La Paix [bis] va désormais Régner sur nos sillons!*

Mais si jamais la Barbarie  
Osait encor te menacer,  
Tous tes fils, ô France chérie,  
De nouveau prêts à s'élancer [bis]  
En héros dignes de leur race,  
Bravant la souffrance et la mort,  
Ensemble jetteront encor  
Ce cri de vaillance et d'audace:

*Aux armes! Citoyens. Formez vos bataillons!  
Marchons [bis] qu'un sang impur abreuve nos sillons!*

Signé: B. H. H.  
Paris, B. Roudanez, éditeur, 1919

➤ *Terreur (Théâtre de la peur)*, 1793–1794. D'après des publications récentes et d'après les documents révolutionnaires du temps imprimés ou inédits... Paris, Émile-Paul Frères, éditeurs, 1913 🌟.

\* VIVIE. *Histoire de la Terreur à Bordeaux*, tome I, p. 413 🌟.

C'est vrai, quoi!

### 1. *Le Chant du Retour*:

– BNF: 1797 (J. CHÉNIER) – 66 notices 🌟;  
– GALICA: 1797 (J. CHÉNIER), mise en ligne, 12 avril 2011 – 8 résultats 🌟.

### *La Marseillaise du Retour*:

– BNF: 1919 (dépôt légal) 🌟;  
– GALICA: 1919 (dépôt légal), 31 juillet 2013 🌟.

2. *Marseillaise du Retour (La; signé B. H. H.)*. Paris, B. Roudanez, éditeur, 1919. Autres sites internet: Europeana 🌟; Partitions de Chansons... 🌟.

Partitions de chansons  
à chacun sa partition

GALICA – Pour télécharger l'original de 1919 🌟:



➤ La représentation se termine sur une audition de la *Marseillaise*\*. Au couplet: *Français, en guerriers magnanimes, | Portez ou retenez vos coups, | Épargnez ces tristes victimes | A regret s'armant contre vous.* ♪ — Non pas, non pas, vocifère un capitaine de l'armée révolutionnaire, qu'avaient amenée les proconsuls, sous le commandement de Brune et de Janet. ♪ *Silence glacial.* ♪ — **Nous ne voulons épargner personne**, continue l'officier; guerre à mort aux despotes, aux aristocrates, aux fédéralistes, guerre à mort! **Le couplet n'est plus à l'ordre du jour.** ♪ Et ce chef, bien digne de son armée, est applaudi à tour de bras. C'est à croire qu'il avait *fait sa salle*.

D'autres exemples d'« esprits inquiets... »? Vous en trouverez dans la bibliographie des deux volumes de cette étude.

**LA MARSEILLAISE DU RETOUR** Si le *Chant du Départ* a son *Chant du Retour*, c'est également le cas de la *Marseillaise*<sup>1</sup>. Le premier fait l'objet de 66 notices sur le site de la BNF, de 8 sur Gallica; le second, d'une seule sur les deux sites. Fait particulièrement révélateur, je n'ai encore jamais trouvé dans les écrits d'aucun spécialiste une quelconque référence à *La Marseillaise du Retour*<sup>2</sup> (voir aussi p. 30 et 164):

## LA MARSEILLAISE DU RETOUR

Auteur inconnu

F C F B<sup>b</sup> C7

1. Al-lons! En-fants de la Pa-tri-e, Le jour de gloire est ar-ri-  
2. A-mour sa-cré de la Pa-tri-e Tu vi-vras tou-jours dans nos

F C C7

vél Pour tou-jours, de la ty-ran-ni-e L'é-ten-dard san-glant est bri-  
coeurs! Li-ber-té, Li-ber-té ché-ri-e De-meure a-vec tes dé-fen-

F C C7

sé L'é-ten-dard san-glant est bri-sé! On n'en-tend plus dans nos cam-  
seurs De-meure a-vec tes dé-fen-seurs! Sous leurs dra-peaux que la Vi-

F F7 B<sup>b</sup> G C

pag-nes Ru-gir de fé-ro-ces sol-dats. Vous  
ctoi-re, Ve-nue à tes no-bles ac-cents, Sur

Fm Cm D<sup>b</sup> B<sup>b</sup>m7

al-lez a-près les com-bats Re-trou-ver vos fils, vos com-  
tes en-ne-mis ex-pi-rants, Brill-le d'une im-mor-tel-le

Csus4 C F C F C

pa-gnes! Plus d'ar-mes, Ci-to-yens! Rom-pez vos ba-tail-lons La  
gloi-re!

F F7 B<sup>b</sup> C F/C C7 F

Paix, la Paix va dé-sor-mais ré-gner sur nos sil-lons!

1. Qui se cache sous les initiales B. H. H. ? La BNF elle-même l'ignore.



◀ Louise Anthelmine CHENAL, connue sous le nom de Marthe CHENAL. Sur cette photographie, elle pose enveloppée dans le drapeau français, un glaive à la main et portant la coiffe alsacienne noire ornée d'une cocarde tricolore. Cette image va connaître une grande diffusion, sa voix également puisqu'elle enregistre *La Marseillaise* et *Le Chant du départ* chez Pathé en décembre 1915.

Photo Anne-Sylvaine MARRE-NOËL.



▶ Marthe CHENAL Singing *La Marseillaise* is a painting by Georges Bertin SCOTT which was uploaded on January 5th, 2015.

2. Pour des exemples de coiffes marseillaises : «Le costume marseillais», *Tradicioun, site des traditions en Pays d'Oc*, mardi 27 mai 2008, par David.

1. ROBERT Frédéric, « Genèse et destin de la « Marseillaise » », *la pensée* n° 287, mai-juin 1992, pages 83–99.

Page 86 : Les luttes pacifiques de la Troisième République, les combats de la Résistance et de la Libération auront à jamais réconcilié *La Marseillaise* patriotique avec *La Marseillaise* révolutionnaire. Rien, ni la « contre-Marseillaise » de l'Etat français du Maréchal Pétain — *Maréchal, nous voilà* —, ni la mutation de la version officielle commanditée en 1974 par le président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, ni le débat soulevé en 1979 par *La Marseillaise* « reggae » de Serge Gainsbourg, non, rien ne pourra rendre *La Marseillaise* à nouveau détournable, cette *Marseillaise* chantée dans tant de révolutions récentes — à Bagdad le 14 juillet 1958, à Cuba ou dans le Chili de l'Unité populaire, avec paroles de circonstances en l'honneur du président Allende — et qui, dans son pays, a retrouvé pour toujours sa première signification double et indivisible.

L'auteur(e)<sup>1</sup> est une des rares personnes à avoir compris que les règles ne peuvent être les mêmes **en temps de guerre et en temps de paix**. Cette *Marseillaise* — qui n'est, ni une parodie, ni une contrefaçon — comporte trois couplets et deux refrains, le dernier étant identique à celui de la version d'origine. Quant à la musique, c'est la même.

Dans le passé, si la *Marseillaise* a périodiquement été interdite, le *Chant de guerre*, lui, ne manqua pas d'être réutilisé lors de conflits armés. Exemple : MUSÉE DE L'ARMÉE • Invalides, *Marthe Chenal chantant la Marseillaise* (collections) :

Ici, on voit clairement que c'est bien plutôt dans l'esprit du *Chant de guerre* que Marthe CHENAL, portant la coiffe alsacienne noire, interprète l'hymne de ROUGET DE LISLE, que dans celui de la *Marseillaise*<sup>2</sup>. N'est-ce pas aussi rappeler que son lieu de naissance est Strasbourg, et non, comme certains le pensent, Marseille.

#### POURQUOI CE TITRE *du Chant de guerre pour l'armée du Rhin à la Marseillaise* ?

Si la *Marseillaise* a sensiblement le même texte et la même musique que le *Chant de guerre pour l'armée du Rhin*, l'esprit, lui, n'est pas du tout le même ; la sémantique, pas davantage.

Pour Frédéric ROBERT<sup>1</sup>, *La Marseillaise* est à la fois chant de défense patriotique et chant de défense révolutionnaire. « Deux sœurs siamoises que Thermidor devait à jamais séparer. Devenues sœurs ennemies, elles finiront par se rapprocher, puis se réconcilier ; mais seulement en 1936 [p. 84]. » Il insiste p. 93–94 : « On ne répétera jamais assez que *La Marseillaise* fut lancée comme un appel à la défense de la patrie et de la Révolution, celle-ci ne se distinguant pas de celle-là pour le Rouget de l'Isle qui conçut *La Marseillaise*, pour les volontaires de 1792 qui les premiers la chantèrent. Cette signification double et indivisible apparaît, certes, dès le premier couplet où la patrie est opposée à la tyrannie ; la contradiction entre ces deux termes est d'autant plus mise en évidence qu'ils sont appelés à rimer entre eux. ¶ « Allons, enfants de la patrie | Le jour de gloire est arrivé ! | Contre nous de la tyrannie | L'étendard sanglant est levé ! (bis) »

Ce seul extrait comporte deux erreurs et une interprétation infondée : 1. ROUGET DE LISLE a conçu le *Chant de guerre pour l'ar-*

1. MUSÉE DE L'ARMÉE, Invalides, *Rouget de Lisle & La Marseillaise*: épisode 12, 7 septembre 2016 . Voir aussi : Joseph POISLE DESGRANGES, 1864; l'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS, oct. 1936; Joseph Xavier MAUGENDRE, 1996; et cetera.

2. KASTNER G., *Les Chants de l'Armée française, ou Recueil de morceaux à plusieurs parties composés pour l'usage spécial de chaque Arme, et précédés d'un Essai historique sur les chants militaires des Français...* Paris, G. Brandus, Dufour et C<sup>ie</sup>; Jules Renouard et C<sup>ie</sup>... 1855 .

3. Malheureusement, pas seulement.

4. HOEFER Ferdinand (dir. de publ.)... *Nouvelle biographie générale, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours...* 46 vol. in-8. Paris, Firmin-Didot frères, 1854–1866 . — XLII. *Renoult – Saint-André*, 1863\_42 .

5. Alors qu'il était incarcéré à la prison de Saint-Germain-en-Laye, ROUGET DE LISLE dénonça le républicanisme de Robespierre dans l'*Hymne dithyrambique Sur la conjuration de ROBESPIERRE, et la révolution du 9. thermidor*, qu'il présenta à la *Convention Nationale le 18. therm!* [1794] : « Aux prodiges de la Victoire | Qu'un autre consacre ses chants, | Que ses vers mâles et touchans | Célébrent les fils de la gloire; | Envain leur courage indompté | Nous gagnait cent et cent batailles; | Le crime, au sein de nos murailles, | Allait tuer la Liberté! [...] Terrassant d'un même courage | Les rois dans les champs du carnage, | Les factieux dans nos foyers. » Il me semble que le message est clair.

6. Cette journée, qui mit fin à la monarchie constitutionnelle, est qualifiée par certains historiens de « seconde révolution ».

7. DIDE Auguste (dir. de publ.), *La Révolution française. Revue historique...* Paris, Charavay frères, Janvier–Juin 1886\_10, p. 600 : Tous les adversaires de la Révolution n'avaient pas émigrés. Le plus grand nombre, retenus au sol par l'intérêt, entretenaient correspondance avec leurs amis du dehors. [...] C'étaient les émigrés de l'intérieur, plus dangereux encore que ceux de l'extérieur, puisqu'ils conspiraient dans l'ombre protectrice des lois.

8. ROBERT Frédéric, *La Marseillaise*, Paris, Imprimerie nationale... 1989. Un ouvrage qui devrait être réédité, avec les révisions qui s'imposent.

*mée du Rhin*. 2. Les volontaires de 1792 ne sont pas les premiers à l'avoir chanté. 3. Lors de la déclaration de guerre d'avril 1792, la *tyrannie* à combattre se trouvait hors de nos frontières.

1. Lors des obsèques de ROUGET DE LISLE du 28 juin 1836<sup>1</sup>, le général BLEIN prononce un discours au cours duquel il dit que « Rouget de Lisle n'a jamais eu d'idées sanguinaires et [qu']il était avant toute chose, l'homme du bien, de l'ordre et de la paix! » Il rapporte des paroles de Rouget de Lisle : *Je serais indigné si les mal-intentionnés ou les ignorants me jugeaient comme un ancien terroriste ou un fomentateur de révolutions. Je n'ai pas composé La Marseillaise pour soulever les pavés de Paris, mais bien pour renverser les cohortes étrangères. Nos sillons ne doivent pas boire le sang français, ils sont destinés à recevoir des épis nourriciers qui grandiront pour vivre en frères!*

En 1855, Georges KASTNER n'écrit pas autre chose<sup>2</sup> :

Page 45 : *La Marseillaise* a été pour notre génération ce que la chanson de Roland fut pour nos aïeux, un appel aux armes, un chant d'attaque, un cri de ralliement. **C'est comme hymne de guerre qu'elle a été conçue**; c'est comme hymne de guerre qu'elle passera à la postérité<sup>3</sup>. L'emploi qui en a été fait aux plus mauvaises heures de la première Révolution n'est qu'une phase accidentelle de son histoire. Créée sous le titre de *Chant de l'armée du Rhin*, elle eut pour but, dès l'origine, d'exciter les Français à repousser l'étranger, et non de les armer les uns contre les autres. Ce n'est pas la faute du généreux sentiment qui l'a dictée, si le hasard l'a souvent jetée aux mains des séditions comme un instrument de trouble et de discorde. Page 48 : Caractère probe et loyal, de l'aveu même des hommes de tous les partis, [ROUGET DE LISLE] ne trempa jamais dans les excès de la Révolution. Il refusa d'adhérer à la catastrophe du 10 août, et faillit payer de sa vie cette résolution courageuse. Persécuté comme tant d'autres pour son *modérantisme*, il fut jeté dans les prisons de Robespierre, d'où il ne sortit qu'après la chute du dictateur, en chantant l'*Hymne du neuf thermidor*. Les plus nobles, les plus ardentes manifestations de sa pensée émanent de l'enthousiasme militaire et patriotique.

Dans la *Nouvelle biographie générale*<sup>4</sup>, Dieudonné DENNEBARON confirme à l'entrée **Rouget de Lisle** (Claude Joseph):

Col. 715 : Créé comme hymne de guerre, ce chant eut pour but, dans l'origine, d'exciter les Français à repousser l'étranger et non de les armer les uns contre les autres. **Caractère probe et loyal, Rouget de Lisle ne trempa jamais dans les excès de la révolution qu'il déplora plus tard assez hautement**, et, si dans l'effervescence des passions, les partis ont souvent fait du *Chant de l'armée du Rhin* un instrument de trouble et de désordre, on ne saurait s'en prendre au noble et généreux sentiment qui inspira son auteur<sup>5</sup>.

2. J'ai traité du sujet dans le paragraphe *Propagation de l'hymne*, pages 11–15.

3. En avril 1792, la *tyrannie* qu'il fallait combattre était celle des émigrés, des « tyrans [étrangers] et de leur cohorte infâme » : les « **cohortes étrangères** » du *Chant de guerre*. Ce n'est qu'après la journée du 10 août 1792<sup>6</sup>, que les « **émigrés de l'intérieur** »<sup>7</sup> ont été combattus sans relâche. Rouget de Lisle n'aimait pas *la Marseillaise*. Il n'était pas le seul. Il n'est toujours pas le seul.

Dans sa « Préface » à *La Marseillaise*<sup>8</sup>, Michel VOVELLE écrit page 14 : « Frédéric Robert a été soutenu aussi dans une quête qui a fait de lui le **spécialiste mondialement reconnu**, par sa thèse et ses nombreux travaux, de *La Marseillaise*, par le soutien qui lui a été prodigué [...] » Page 15, il conclut par ces mots : « la rigueur scientifique n'exclut pas la ferveur. »

Si la rigueur scientifique n'exclut pas la ferveur, elle commande de relater les faits, les idées, avec exactitude; de ne pas prêter à autrui

ce qu'il n'a jamais dit ou fait. Je l'ai déjà écrit, ce ne sont pas là les seuls reproches, remarques que j'ai à faire aux écrits de Frédéric ROBERT et à ceux d'autres historiens patentés ou autoproclamés. J'en ferai état le moment venu. Cela dit, sa recherche documentaire, iconographique... sera très utile à toute personne qui veut étudier ce qui est devenu l'hymne national français.

Il arrive parfois que lesdits historiens cessent de broder pour s'en tenir aux faits. Exemples :

1. MICHELET Jules, *Histoire de la Révolution française, imprimée pour le centenaire de 1789*... Paris, Imprimerie nationale... 1889\_3, p. 224–225 🌟.

\* Le Jura et l'Alsace se trouvent plutôt à l'est de la France qu'au nord, mais...

Dans le chapitre consacré au *Bataillon marseillais du 10 août 1792*, nous verrons ce qu'il faut penser des propos tenus par Jules MICHELET à son égard.

2. LAMARTINE Alphonse DE, *Histoire des Girondins*... Paris, Furne et C<sup>ie</sup> — W. Coquebert, 1847\_2, p. 419 🌟. Texte souligné en rouge à comparer avec celui de l'édition de Paris, Chez l'auteur, 1861\_10-2, p. 249 🌟 : *Dietrich, de sa femme*.

(\*) En dehors de trois *i*, à noter l'absence de point sur les autres *i*. Ces gens-là ne savent pas comment accentuer majuscules et capitales, mais ils savent comment obtenir un *i* sans point : *i*!? et ce, quel que soit l'outil utilisé : typo...

3. REY Alain (sous la dir.), *Dictionnaire culturel en langue française*... 4 vol. Paris, Dictionnaires Le Robert – SEJER, 2005, III–406.

4. Ici, le mot *tradition* est synonyme d'*habitude*, de *conditionnement*, etc.

5. DÉROULÈDE Paul, *Chants du soldat*. Ouvrage couronné par l'Académie française. Cent-seizième édition. Paris, Calmann Lévy, 1885, pages 33–34 🌟.

✓ Jules MICHELET<sup>1</sup> : La foi révolutionnaire, formulée par un homme du Nord dans *la Marseillaise*, avait confirmé le cœur du Midi\*. Tous maintenant, ceux même qui ignoraient le plus les lois de la Révolution, ses réformes et ses bienfaits, tous savaient, par une chanson, pourquoi ils devaient dès lors combattre, tuer, mourir. La petite bande des Marseillais, traversant villes et villages, exalta, effraya la France par son ardeur frénétique à chanter le chant nouveau. **Dans leurs bouches, il prenait un accent très contraire à l'inspiration primitive, accent farouche et de meurtre ; ce chant généreux, héroïque, devenait un chant de colère ; bientôt, il allait s'associer aux hurlements de la Terreur.**

✓ A. DE LAMARTINE<sup>2</sup> : « L'hymne de la patrie était trouvé ! hélas ! il devait être aussi l'hymne de la terreur. L'infortuné Dietrick marcha peu de mois après à l'échafaud, aux sons de ces notes nées à son foyer du cœur de son ami et de la voix de ses filles. »

✓ Dans sa Notice sur *la Marseillaise* 🌟, l'Assemblée nationale reproduit page 10 du PDF ce passage de LAMARTINE, extrait de la page 416 de l'édition Furne et Coquebert de 1847 :

semblent entrelacés dans ses refrains. Il fut le chant du patriotisme, mais il fut aussi l'imprécation de la fureur. Il conduisit nos soldats à la frontière, mais il accompagna nos victimes à l'échafaud. Le même fer défend le cœur du pays dans la main du soldat et égorge les victimes dans la main du bourreau (\*).

Entrée [LA MARSEILLAISE], le *Dictionnaire culturel en langue française* écrit<sup>3</sup> : « Aujourd'hui, les couplets guerriers et xénophobes du chant sont pour beaucoup un sujet de scandale, mais sont conservés par tradition<sup>4</sup>. »

Que des paroles de *la Marseillaise* puissent relever en temps de paix de la xénophobie... ce n'est pas le cas du *Chant de guerre* qui, lui – j'insiste – ne peut être chanté qu'en temps de conflit armé.

Ce qui suit s'adresse plus particulièrement aux « aficionados » de *la Marseillaise*<sup>5</sup> :

#### LA MARSEILLAISE

Ah ! ne la chantons plus, par pitié pour nous-mêmes ;  
Le jour venu, marchons sans cris et sans blasphèmes,  
Comme de fiers vaincus, qui, sûrs de leur effort,  
N'ont qu'un but : la revanche, ou qu'un recours : la mort.

D'ailleurs, écoutez bien cette histoire maudite,  
Et que, si quelques-uns vous l'ont déjà redite,  
Si déjà vous l'avez entendue et souvent,  
Tant mieux : **clou martelé n'entre que plus avant.**

Vous l'aimez, n'est-ce pas, notre hymne populaire ?  
Vous aimez ses élans et sa sainte colère ;  
Vous y cherchez toujours, fils encore orgueilleux,

Le sublime passé de vos puissants aïeux ;  
Et vous vous rappelez, à cette voix féconde,  
Nos trois couleurs flottant aux quatre coins du monde,  
Les peuples confondus et les rois affolés ;  
La grande France enfin vous vous la rappelez ?  
**Eh bien, rappelez-vous qu'au jour de la défaite,**  
Qu'à Sedan — ce nom seul vous fait courber la tête —  
Rappelez-vous, Français, qu'en ce jour de malheurs,  
Tandis que les vaincus se rendaient aux vainqueurs,  
Tandis qu'ils emportaient dans leur âme meurtrie  
Le spectre mutilé de la pauvre Patrie,  
Qu'ils pleuraient la défaite et quittaient les combats,  
Enfin qu'ils s'avançaient, sans armes, nos soldats,  
O coup que rien n'efface ! ô mal que rien n'apaise :

**Le clairon prussien sonnait la Marseillaise !**

Cette *Marseillaise* de Paul DÉROULÈDE a été reproduite dans : Louis FIAUX, *La Marseillaise. Son histoire dans l'histoire des Français depuis 1792*... Paris... 1918, p. 327 🌟, sous le titre : « La Marseillaise profanée. ¶ Silence à la Marseillaise... ».

La *Marseillaise* appartenant à tous les peuples de la terre – pardon, de l’Univers – n’est-il pas naturel que les vainqueurs la chante ! En pareil cas, pourquoi serait-elle profanée !? Au nom de quoi devrait-elle être mise sous le boisseau !? De grâce, un peu de cohérence.

À l’exemple des Prussiens... je suis curieux de voir la tête que feront lesdits < aficionados ><sup>1</sup> le jour où les terroristes de Daech, par exemple, commettront leurs attentats, non pas au son de la *Marseillaise*, version arabe, mais en chantant le couplet bien < français > : *Qu’un sang impur...* Car – je le rappelle – le *sang impur*, c’est toujours celui de l’autre dès lors où il y a conflit.

1. TLFi ♠, AFICIONADO : « amateur, qui s’adonne à un art sans en faire son métier », spécialement « amateur de courses de taureaux ». ♠ 1. Amateur (spectateur, auditeur, lecteur) passionné. [La filiation sanglante est évidente.]

2. AGNEL Henri, « La *Marseillaise*, version arabe », Réseau Canopé, 2016 (Texte de l’ouvrage paru en 2002), page 32 ♠. Pour la présentation, voir la *Bibliographie* du second volume.

3. TEXIER Marcel, « Lettre ouverte à M. Fillon, ministre de l’Éducation nationale », publiée le 22 février 2005, dans *Agence Bretagne Presse*, par Philippe ARGOUARCH ♠.

4. Cité par Maxime FORMONT, dans « La *Marseillaise* de la Paix », *Le Journal*, Paris, [s. n.], n° 5076, 24 août 1906, p. 5 ♠ : Le « Journal » a consulté divers littérateurs sur l’opportunité de changer les paroles de la « *Marseillaise* ».

5. HUPAY Joseph-Alexandre-Victor D’, *Alcoran républicain, ou Institutions fondamentales du Gouvernement Populaire ou légitime, pour l’Administration, l’Éducation, le Mariage et la Religion*. Par l’Auteur de la Communauté Philosophique du Règlement d’Éducation Nationale et de Généralif... A Généralif, Maison Patriarcale et Champêtre. An III.° [1795] ♠.

**Autres types d’Alcoran :**

- WATRIN DE BLANMONT, *L’Alcoran des Courtisans, dit l’Anti-Machiavel*, par... 1572
- ALBER Erasmus, *The Alcoran of the Franciscans*... L. Curtise, 1679.
- COURTILZ DE SANDRAS GATIEU DE (auteur présumé du texte), *L’Alcoran de Louis XIV. ou le Testament [sic] politique du Cardinal Jules Mazarin*. Traduit de l’Italien. Roma, A. Maurino, M. DC. XCV. [1695] ♠.
- ALBERUS Erasmus, *L’Alcoran des Cordeliers*... Nouvelle édition ornée de figures deffinées par B. Picart. 2 vol. Amsterdam, Aux depens de la Compagnie. M. D. CC. XXXIV [1734] ♠.
- *L’Alcoran des Convulsionnistes*. Ode. A Ypres, Chez Nicolas Vandebusch, à l’Espérance. 1743 ♠.
- STIEPAN-ANNIBALE d’Albanie... FRÉDÉRIC-GUILLAUME de Prusse. *Épître Pathétique, Philosophique, Historique, &c. ou l’Alcoran des Princes destinés au Trône*... St. Pétersbourg, De l’Imprimerie de l’Académie Impériale. M. DCC. LXXXIII. [1783] ♠.

#### Al Marseillaise<sup>2</sup>

Allons enfants de la patrie  
Le jour de gloire est arrivé  
Liberté Liberté chérie  
L’étendard de la paix est levé  
Écoutez résonner des villages au loin  
Le son des hautbois  
Qui saluent l’entente entre les peuples  
De fraternité, paix et générosité  
Abandonnez les armes mes frères  
Désertez la haine  
Marchons marchons  
Que les cœurs sincères

Se mêlent en paix  
L’amour de la vie est foi  
Et la tolérance de l’être est loi  
Liberté Liberté chérie  
Notre combat est pour la paix  
Est Ouest Nord Sud  
Vous êtes venus en Andalousie  
Et nous autres vers Jérusalem  
Ça suffit les guerres, le sang a trop coulé  
Abandonnez les armes mes frères  
Cultivez l’amour  
Aujourd’hui aujourd’hui  
C’est l’heure des poètes  
Chantres de l’amour et de la paix.

Traduction Zaïna Maktoub.

Où sont, qui sont les barbares ?

Le 22 février 2005, Marcel TEXIER a écrit à François FILLON<sup>3</sup> :

[...] qu’on n’en fasse pas – bien qu’il soit peut-être lui-même issu d’un Credo – le Credo d’une nouvelle religion. Qu’on fasse aussi connaître, ne serait-ce qu’en traduction, les hymnes des autres peuples de la République et de l’Union Européenne. Ce serait pratiquer à l’intérieur ce respect des diversités que la France prêche avec tant de zèle... à l’extérieur. Nos enfants verraient ainsi qu’on peut aimer sa vraie patrie sans détester celle des autres et sans vouloir « abreuver ses sillons » du « sang impur » de leurs ressortissants.

J’ai partiellement répondu au vœu de Marcel TEXIER en publiant dans l’annexe 3 [page 217] quelques *Hymnes nationaux étrangers*. Cela dit, ce sont tous les hymnes nationaux qu’il convient d’inventorier et étudier, et non les seuls hymnes occidentaux.

Il est temps de dire quelques mots sur la nouvelle religion de cette France-là.

**DE LA NOUVELLE RELIGION** Que la *Marseillaise* soit vénérée comme n’importe quel Credo n’a pas besoin d’être démontré : les discours et mesures prises par les « gouvernements » successifs s’en chargent abondamment ; les écrits des littérateurs également. Exemple, Clovis HUGUES<sup>4</sup> :

On n’a pas le droit de toucher à *La Marseillaise*. Elle est parce qu’elle est, comme le Dieu de la Bible, et elle est comme elle est parce qu’elle ne pourrait pas être autrement. Musique et paroles, elle était dans l’air, espèce d’âme flottante du pays. Rouget de Lisle n’eût que la peine de l’y cueillir.

Tout comme il y a une *Marseillaise* version arabe, il existe un *Alcoran républicain*<sup>5</sup> :

**Épigraphe.** — Je dirois de mon projet fondé sur ces principes immuables, comme Mahomet de son institution, l’*Alcoran ou la mort* ; mais le Ciel pour mon bonheur et la paix des autres, m’a préservé d’une passion tyrannique : les lois de la sagesse ne doivent séduire que par leurs propres charmes.

Communauté Philosophe. Ed. 1779.

Une recherche sur l'internet avec le mot *catéchisme* donne les résultats suivants :

Recherche	BnF	Gallica	Internet Archive	Google livres
"catéchisme" "catéchismes"	9 225	479 54	567 215	Les résultats existent pour chacune de ces entrées mais pas seulement pour les titres d'ouvrages. Exemples : – catéchisme: 436 000 – catéchismes: 321 000
"catéchisme républicain"	155	26	6	
"catéchisme laïc   laïque"	3   12	3   3		
"catéchisme royaliste" "catéchisme royal"	2 26	2	3	
"catéchisme de la révolution" "catéchisme révolutionnaire"	76 15	2 2		
"catéchisme politique"	174	19	16	
"catéchisme anti-révolutionnaire"	1	1		
"catéchisme capitaliste"	1			
"catéchisme communiste"	4	1		
"catéchisme municipal"	2			
"catéchisme civique"	18	1		
"catéchisme électoral"	29	4	1	
"catéchisme populaire"	59	6	7	
"catéchisme national"	190	5	2	

La même recherche peut être faite avec le mot *bible*, etc.

Comme les religions... les sociétés civiles ont besoin d'images, de symboles. La dimension spirituelle de l'homme s'impose tôt ou tard : ce qui change, ce sont les moyens, la finalité.

Ne pouvant développer le sujet ici, je vais me contenter d'un seul exemple :

#### Marianne :

en 1856 *Majesté, salut!*... [...] en 2018 *Sainte Marianne!*<sup>1</sup>

Le 4 mars 2016, FRANCEINFO a publié sur son site internet : *Ave Marianne : La prière républicaine de Jean-Louis Debré devant les bustes de Marianne*. Vidéo 🌟 : « Parfois, devant ses visiteurs, et devant *Marianne*, il lit ce poème d'un révolutionnaire anonyme, une prière républicaine. [...] » [Voir l'encadré de la page suivante.]

Autre vidéo – ô combien révélatrice – ajoutée par DEUS VULT FRANCE, le 11 mars 2016 🌟 :

[Jean-Louis DEBRÉ, petit fils de rabbin, ancien ministre, ancien président de l'Assemblée nationale, du Conseil constitutionnel et du Conseil supérieur des archives fait une prière républicaine anti-chrétienne...]

Jean-Louis DEBRÉ : Vous savez que, les Républicains, qui étaient très laïcs, pensaient que la République, ce ne sont pas simplement des institutions. Il faut avoir la foi dans la République. Il faut aimer la République. Alors ils se disent il faut qu'on trouve une prière. Une prière pour honorer la République, comme les chrétiens ont des prières pour honorer leur Dieu. Alors ils réfléchissaient... Un jour, ils tombent sur : *Je vous salue Marie, pleine de grâce...* mais c'est ça qu'il nous faut, il faut qu'on... ah ! oui mais on ne peut pas mettre *Je vous salue Marie...* Alors ils ont imaginé une prière... et... [il allume son smartphone] : *Salut Marianne*... [Un visiteur] Ça résonne comme dans une cathédrale... — Ça résonne comme une cathédrale parce que nous sommes le temple de la République. Nous veillons sur les droits et les libertés qui sont au cœur même du pacte républicain, quelles que soient les options politiques des uns et des autres. La République c'est donc un certain nombre de principes : le principe de l'égalité, le principe de la liberté, le principe de la laïcité. Tous ces principes, qui permettent, en les faisant respecter, à des hommes et à des femmes, d'origine, de condition, de croyance, de couleur, différentes, de vivre ensemble.

1. Elle n'a pas été canonisée par n'importe qui, mais par un politique qui fut président du Conseil constitutionnel.



Voir le commentaire de Jean-Louis DEBRÉ [ci-contre], sa déclamation, ses postures... Un visiteur : « Ça résonne comme dans une cathédrale ». [...].

« ... leur Dieu » est aussi celui des juifs.

Page 36, j'ai composé en gras les vers qu'il a retenus. À noter qu'il épargne les *diplomates*, mais pas les *juges*, etc.

la fraternité!?

Aujourd'hui, nous vivons moins en démocratie, en république... qu'en *ploutocratie*, *timocratie*.

1. PYAT Félix, ROUGÉE, JOURDAIN G., *Lettre à Marianne*. Londres, Imprimerie de F. Martin, 24 février 1856 ✨.

Si ladite prière a été « imaginée » par Félix PYAT, ROUGÉE et G. JOURDAIN<sup>1</sup>, le texte, lui, a été exclusivement rédigé par le premier, ainsi qu'en atteste le style.

## LETTRE A MARIANNE. ✨

Majesté, salut!

Toi seule es notre reine. Nous n'avons pas d'autre souveraine que toi. Nous, républicains, nous sommes tes sujets. A toi seule nos hommages, nos respects, nos bras, nos cœurs, tout jusqu'à notre sang. Nous ne reconnaissons de loi que la tienne, de pouvoir que le tien. Ton autorité seule est légitime. Tu n'as pas besoin, toi, de blason, d'aigle ou de lion, ou de quelque autre bête pour être noble. . . . . Voracité et férocité tu laisses ça aux empereurs et aux reines de proie! Tu n'as pas besoin d'huile pour être sacrée comme une salade. Tu n'as pas besoin d'oripeaux et de panaches pour être digne comme le bœuf gras. Tu n'as pas besoin de porte-queue, de porte-clés, de porte-coton pour être suivie comme Pourceaugnac. Tu n'as pas besoin de constables, de sergents, de gendarmes pour être veillée comme une voleuse. Tu n'as pas besoin de gardes à pied et à cheval, de soldats aux tuniques et aux calottes rouges comme leurs consciences pour contenir tes ennemis; de licous ni de jarretières, de pensions ni de saucissons pour retenir tes amis. Tu n'a ni cour, ni budget, ni liste-civile, ni cassette; pas plus l'or qui séduit que le fer qui soumet, pas plus le prêtre qui lie les âmes que le bourreau qui ficelle les corps, pas plus de Sénat qui vote que de *Moniteur* qui mente. Tu as même tout cela contre toi, et pourtant tu es la plus redoutée des puissances. Toi seule es vraiment absolue; toi seule régnes par la grâce de Dieu et la volonté du Peuple; toi seule peux dire: *Dieu et mon droit!* car tu as pour toi le dévouement et tu fais trembler ceux qui ont le reste. Tu ne contrains ni ne paies tes recrues. On te sert sans solde, sans pain, sans condition, sans faiblir ni douter, succès ou non, par devoir, par passion, corps et âme, vie et biens, à ton gré.

**Salut Marianne pleine de force, le peuple est avec toi; le fruit de tes entrailles, la République, est bénie! Sainte Marianne, mère du droit, aie pitié de nous! [\*] délivre-nous!**

Vierge Mariane [*sic*], entends, écoute, exauce nos litanies, nos prières et nos vœux! Asile du banni, liberté du captif, patrimoine du pauvre, famille du paria, espoir de l'affligé, force du faible, foi du mourant, immortalité du mort, rends-nous la France, rends-nous la patrie, rends-nous la République!

[\*] **Vierge de la Liberté, délivre-nous des rois et des papes!**

[\*] **Vierge de l'Égalité, délivre-nous des aristocrates!**

[\*] **Vierge de la Fraternité, délivre-nous des soldats!**

[\*] **Vierge de la Justice, délivre-nous des juges!**

Vierge de la Vérité, délivre-nous des diplomates!

Vierge de la Sincérité, délivre-nous des alliances et des conférences!

Vierge de la Probité, délivre-nous des excellences, des mouchards, du Sénat, des voleurs, du budget, de l'emprunt, de l'impôt, de la Bourse, de la Banque, du grand-livre, de la guerre, de la famine, de la peste, de l'empire et de l'Empereur!

Vierge du droit et du devoir, du courage et de la force, Vierge de l'honneur, montre-toi enfin! Que chacun dise: C'est elle! Anime-nous, soutiens-nous, combats avec nous! Il est temps. A cette heure, princes et ambassadeurs, tous ces mangeurs d'hommes sont à table. Le couvert est mis. La carte de l'Europe est leur nappe. Ils se servent les peuples et se découpent les nations. Italie, Pologne, Hongrie, Roumanie sont les plats chauds partagés par le lion qui se réserve la France. Les animaux prennent leur nourriture. Surprends-les à la curée, arrache-leur la proie et coupe-leur l'appétit. Marche sur ces monstrueux asticots qui rongent le monde en le souillant, comme s'il était déjà mort. Sauve la France! sauve l'humanité! Donne le signal, sonne le tocsin de Février et pousse avec nous notre cri de bataille et de victoire: Vive la République démocratique et sociale universelle!

**Ainsi soit-il!** [\*] J.-L. DEBRÉ ajoute: **Sainte Marianne.**

*Le Comité de la Commune révolutionnaire,*  
Félix PYAT, ROUGÉE, G. JOURDAIN.

*Londres, 24 Février 1856.*

Londres. — Imprimerie de F. MARTIN. 16, York Buildings, Adelphi.

1. Je reproduis en annexe 4 (page 233) l'intégralité de ladite lettre, suivie de quelques commentaires et d'éléments biographiques... sur Félix PYAT.

2. ABÉLÈS Marc, « M. Agulhon, Marianne Au Pouvoir. L'imagerie Et La Symbolique Républicaines De 1880 À 1914 », *L'Homme*, 1990, tome 30, n° 115, [Persée] ✨.

Les ouvrages qui suivent présentent une vue globale de son œuvre:

– BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE... *Hommage à Maurice AGULHON (1926–2014). Bibliographie sélective*. Juin 2014 ✨.

– *Dieu! Mais que Marianne était jolie!... Quelques titres à découvrir autour de Maurice Agulhon...* Avignon, Bibliothèque universitaire Maurice Agulhon, 11 déc. 2015 ✨.

– CHRISTEN-LÉCUYER Carole, « La République en représentations. Autour de l'œuvre de Maurice Agulhon, études réunies par Maurice Agulhon, Annette Becker et Evelyne Cohen », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle...*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006 ✨.

Fermons cette parenthèse sur cette prière<sup>1</sup>, et laissons à Maurice AGULHON – qui a consacré une part importante de sa vie à étudier *Marianne* sous tous ses aspects – le soin de conclure.

Dans son article<sup>2</sup>, Marc ABÉLÈS écrit pages 161–162 :

M. Agulhon distingue trois acceptions du nom de Marianne: la République « démocratique et sociale » des petites gens; la Gueuse vilipendée par les pamphlétaires de droite; la « République tout court », celle en qui se reconnaissaient les partisans du régime et ses thuriféraires. On voit ainsi les intérieurs des notables s'ornier de bustes et autres objets prétexte à exalter la nouvelle culture politique. **Culture ou culte?** L'auteur, qui parlait d'« une religiosité virtuelle contre la religion établie » dans *Marianne au combat* (p. 232) montre comment Marianne, représentée sur les fontaines de nos communes méridionales, peut apparaître comme un avatar de la déesse-mère, bienfaisante, symbole de fécondité. Dans un autre contexte, le buste de Marianne devient un substitut d'autel dans des cérémonies comme les « baptêmes républicains » qu'on célèbre dans la mairie devenue pour l'occasion une véritable contre-église. ¶ Si la République féminisée s'est faite élément de la culture nationale, elle n'a pas pénétré de la même manière les différentes provinces. Contrairement aux idées reçues, les représentations de la République sont très inégalement réparties sur l'ensemble du territoire. L'édification des Marianne et leur distribution régionale doivent être interprétées en tenant compte à la fois du contexte historique, des traditions politiques et des différences culturelles locales. Ce phénomène est révélateur de la complexité anthropologique réelle de notre pays, que tend parfois à occulter l'idée de l'identité française. En fait, M. Agulhon nous enseigne que, sous un unanimité de façade, la République, si omniprésente fût-elle, a toujours été polysémique. De l'extrême gauche à l'extrême

droite, les significations les plus contradictoires ont pu être attribuées à un symbole dont chacun prétendait se réclamer. ¶ En mettant en lumière cette polysémie du symbole, en éclairant les avatars qui ont marqué la construction d'une mythologie et d'une emblématique de l'État, cet ouvrage offre une perspective très intéressante sur les ambiguïtés de la thématique républicaine en France. Et ceci concerne très directement notre présent. Le fait qu'en un seul symbole se trouvent condensés un choix institutionnel, un idéal et la représentation d'une nation constitue l'une des singularités du cas français par opposition à d'autres pays d'Europe. On ne saurait par ailleurs négliger l'impact du symbole, du caractère mythique et quasi religieux de l'allégorie républicaine en ce qui concerne l'histoire de la France contemporaine. C'est dire à quel point l'approche proposée par M. Agulhon est une contribution essentielle pour comprendre les soubassements de notre culture politique moderne.

Nous l'avons vu, si le couplet *Dieu de clémence...* n'a pas été retenu dans la *Marseillaise*, non seulement ce n'est pas le cas de la locution interjective *Grand Dieu!* écrite avec deux majuscules, mais la *Marianne* nationale, qui a été employée à tout-va, a fini par être canonisée. Il me semble que cela mérite de mettre à jour la Constitution<sup>1</sup>?

Aucune autorité religieuse consacrée ne peut permettre que le visage de simples mortels – de surcroît vivants – soient pris pour représenter une divinité ou un symbole. Et pour cause ! Ce n'est pas le cas de *Marianne*, ce que n'a pas manqué de relever Maurice AGULHON. Ô *timocratie*<sup>2</sup> !

À quand un *Notre Président...* !? Pour ceux qui croient que je plaisante, que j'invente, voyez sur mon site internet mes *Études de cas* (*Sarközy–Sarkozy, Eblé–Éblé...*) du 27 décembre 2013, p. 25 ¶.

La façon dont la *Marseillaise* est chantée par les politiques, à commencer par les premiers commis de l'État, est révélatrice.

Voyez également dans la conclusion à quoi se rattache le *sang impur* de ce *credo* révolutionnaire qu'est la *Marseillaise*.

## À PROPOS DE ROUGET DE LISLE ROUGET DE LISLE n'a pas

seulement été critiqué, insulté... en qualité d'auteur-compositeur, mais également en tant que personne, militaire, pour ses opinions politiques... Il a même été accusé de plagiat, et que sais-je encore.

Les prétendants au titre d'auteur et/ou compositeur du *Chant de guerre* ayant été déboutés de leurs prétentions, nombre de littérateurs ont imaginé toutes sortes de moyens pour minimiser son rôle dans la création de l'hymne. Exemple : « [...] ce n'est pas lui qui l'a faite, il l'a chantée le premier, voilà tout ! L'auteur, le véritable auteur de *La Marseillaise*, c'est le peuple, le peuple tout entier [...] »<sup>1</sup>. Et qui a su exprimer mieux que personne « l'âme d'une nation et faire d'une chanson une page d'histoire »<sup>2</sup>, sinon ROUGET DE LISLE. Qu'à cela ne tienne, aujourd'hui encore certains lui conteste toujours cette paternité.

Sa carrière militaire aurait été un échec complet. Voilà qui est curieux, car c'est pour servir sous les ordres du général HOCHÉ<sup>3</sup> que TALLIEN le fit sortir de prison. Par ailleurs, n'est-ce pas lui qui a volontairement mis fin à sa carrière militaire<sup>4</sup>?

JOSEPH ROUGET DE LISLE ¶ On va inaugurer prochainement la statue élevée à Choisy-le-Roi à l'auteur de *la Marseillaise*. Aussi m'a-t-il paru intéressant de publier la lettre suivante où Rouget de Lisle, promu par le Directoire exécutif au grade de chef de bataillon du génie, donne sa démission dans des termes qui témoignent de son mécontentement à l'égard du gouvernement.

1. Voir la note 1, page 5.

2. La *timocratie* ou *timarchie* est un régime politique dont PLATON fait état dans *La République* (livre 8) ¶. Première étape de la dégénérescence du gouvernement de la Cité idéale, elle consiste – entre autres – en la recherche des honneurs, des privilèges. Ses « maîtres à penser » prêchent la conquête du pouvoir comme une fin en soi et non la recherche du bien et du juste. Avec l'appât du gain, des richesses... elle dégénère en *oligarchie*. Nous le verrons dans le 3<sup>e</sup> tome de cette étude consacrée aux supposées valeurs de cette France-là, notre révolution fut bien celle du tiers-état, et non du quatrième. Qu'en est-il résultat : les trois premières castes n'ont cessé d'avoir pour religion le *capital*. Oui, le régime politique de cette France-là est bien la *ploutocratie*.

1. PYAT Félix, « Rouget de Lisle... », *Regards*, n° 127 (159), Paris, [s.n.], 18 juin 1936, page 15 ¶. En d'autres termes, ce serait le saint-esprit républicain du peuple qui aurait inspiré ledit *credo*. Comme Mahomet pour l'*Alcoran*, Claude ne serait que son prophète.

2. CHAILLEY Jacques, *art. cit.*, p. 22 ¶.

3. Expédition de Quiberon, où il fut blessé.

4. CHARAVAY Étienne, « Joseph Rouget de Lisle », *La Révolution française. Revue d'histoire...* Tome 3<sup>e</sup> (juillet-décembre 1882). Paris, Charavay frères, 1882\_3, pages 42–44 ¶.

AU MINISTRE DE LA GUERRE (1)

Paris, du 20 ventôse an IV (2).

« Citoyen ministre,

« J'ai su effectivement, il y a un mois ou six semaines, que le Directoire m'avait promu au grade de chef de bataillon.

« Vous apprécierez comme moi ce que vous appelez *un témoignage de la confiance du gouvernement*, lorsque vous saurez que, malgré le nombre innombrable d'individus de tous les âges et de tous les états qui ont été introduits dans le corps du génie et qui tous m'ont passé sur le corps, je n'avais plus qu'un ou deux rangs à franchir pour arriver à ce grade; — lorsque vous saurez que, malgré l'ancienneté de mes services et leur nature sur laquelle il ne vous sera pas difficile d'obtenir des renseignements, que non obstant un décret de la Convention, en date du neuf thermidor dernier, lequel ordonnait au Comité de Salut public de s'occuper de mon avancement, les réclamations les plus indécentes se sont élevées contre l'extraordinaire faveur demandée pour moi par votre prédécesseur, et cela de la part d'un homme qui depuis quatre ans.... Mais ce n'est pas ici le lieu d'ajouter rien à ce que je vous en ai dit dans ma première lettre.« Bien loin d'affaiblir les motifs qui m'ont déterminé à vous envoyer ma démission, la nouvelle *tardive* de ma nomination y ajouterait de nouvelles forces, s'ils en avaient besoin. Je persiste donc dans ma résolution.

« Je n'en suis pas moins sensible à votre procédé. Je me plais à le regarder comme une marque d'estime et dès lors il ne peut que m'être infiniment précieux.



(1) Claude Peliet, ministre de la guerre, de février 1796 à juillet 1797.

(2) 10 mars 1796.

Page 17 de *De l'institution judiciaire* ✨, j'ai reproduit la *Lettre de FÉNELON à Louis XIV*, avec ce commentaire : « Si, en démocratie, critiquer le < pouvoir > est chose courante, relativement facile, pouvant même aller jusqu'à l'excès, je doute qu'ils soient nombreux à faire preuve du même courage face à un pouvoir absolu. » ROUGET DE LISLE eut ce courage<sup>1</sup> :

Page 122 : [...] quand [Bonaparte] voulut se faire nommer empereur, [...] Les affaires publiques prenaient une tournure sombre, la guerre était en perspective surtout avec l'Angleterre. Au camp de Boulogne on méditait un nouveau projet de descente dans cette île; on parlait d'une révolution qui se tramait dans l'ombre pour mettre le sceptre impérial aux mains de Bonaparte. ¶ Rouget, toujours fidèle à ses principes de droiture et de loyauté, ne put rester insensible à ces bruits, malheureusement trop bien fondés. A la date du 19 pluviôse an XII (~~8 février 1803~~ 9 février 1804), il adressa à **Bonaparte la lettre courageuse que nous reproduisons**<sup>2</sup>.

Pages 127–128, l'auteur conclut : « On comprendra facilement que tout était rompu. Bonaparte après avoir fait, pour la forme, juger le duc d'Enghien et l'avoir fait exécuter dans les fossés de Vincennes, se fit proclamer empereur à Saint-Cloud, le 18 mai 1804, 28 floréal an XII. Les bienfaits de la grande Révolution étaient supprimés, nous retombions sous le despotisme césarien, et dans la série des guerres avec l'étranger qui finit par la double invasion et le retour à la monarchie. ¶ Rouget de Lisle ne craignit pas d'exprimer son indignation :

NAPOLÉON

Monstrum Horrendum!  
Virgile, *Enéide*...

Qui dit Néron, dit un tyran féroce,  
L'horreur des dieux, le fléau des humains;  
Qui dit un tigre, exprime un monstre atroce  
Toujours en proie à ses goûts assassins.  
Qui dit Satan, dit un affreux génie,  
Ivre d'orgueil, fourbe, parjure, impie,  
Ne respirant qu'effroyables desseins.  
Est-il un mot dont l'affreuse énergie  
Peigne à la fois tigre, Satan, Néron,  
Et pis encore? — Oui. — Quel? — Napoléon.

1. LÉCONTE Alfred (député), *Rouget de Lisle. Sa vie – Ses œuvres – La Marseillaise*... Paris, Librairies-Imprimeries réunies, 1892 ✨.

2. Voir l'encadré de la page suivante. Un large extrait de cette lettre a été reproduit le mardi 20 juillet 1915 par Gustave RIVET, dans *Le Radical*. Organe du Parti Radical et Radical-Socialiste, sous le titre : « Rouget de Lisle et Bonaparte », p. 1 ✨. Elle se trouve également dans Julien TIERSOT, *Rouget de Lisle, son œuvre, sa vie* (Paris, C. Delagrave, 1892, p. 241–245 ✨). Une version de cette lettre a été reproduite le 21 mai 2014 par *La Maraichine Normande*, dans : « ROUGET DE LISLE, après le 9 Thermidor » ✨. *Et cetera*. [En rouge et entre crochets, les différences relevées entre ces versions.]



Citoyen **premier consul**,  
Je croyais n'avoir désormais qu'à végéter et à me taire.  
Les malheurs de mon pays me ramènent sur les rangs et ramiment une voix dont vous accueillîtes quelquefois la franchise et même l'austérité!

Puisse-t-elle parvenir jusqu'à vous! **Puisse-t-elle retrouver dans votre âme les sentiments que vous aimâtes jadis à m'y voir chercher!**

**Bonaparte! vous vous perdez; et, ce qu'il y a de pire, vous perdez la France avec vous.**

Qu'avez-vous fait de la liberté? qu'avez-vous fait de la République? ou en sommes-nous? [A quoi se réduisent aujourd'hui les destinées superbes auxquelles votre 18 brumaire avait reconquis cette malheureuse France?]

**Écartez le prisme imposteur de l'ambition, de l'amour-propre, d'une fausse prospérité.** [J. TIERSOT, § non reproduit.]

**Écartez les nuages formés autour de vous par l'encens infect d'une tourbe adulatrice et perfide.**

Ouvrez les yeux et voyez.

[Voyez le peuple frappé de stupeur par l'invasion successive de tous ses droits, haletant dans les angoisses de l'incertitude, effrayé de voir son indépendance, son existence remise en problème, tourmenté dans ses affections les plus chères, écrasé sous le poids des impôts, des calamités publiques et privées, ne pouvant rien espérer de la guerre et n'osant désirer la paix.

Voyez l'armée horriblement mutilée par l'expédition dévotrice de Saint-Domingue, sevrée de presque tous les chefs dont elle s'honorait, s'indignant à l'aspect des ennemis qu'elle a vaincus et qui se partagent, avec quelques courtisans, le prix de son sang et de ses travaux, frémissant dans la lutte actuelle de trouver son courage | **ouvrage** restreint aux chances d'une entreprise aventureuse, qui peut compromettre sa gloire, et dont le succès, impossible peut-être, serait à coup sûr éphémère et tout au moins infructueux pour la chose publique.

Et, cependant, voyez le commerce désolé, sans autre perspective que de nouveaux désastres, que son entier anéantissement.]

Voyez le crédit national tari jusque dans ses sources les plus détournées, l'esprit national méconnu sous toute autre forme que celle de l'enthousiasme feint ou de commande pour un individu, l'intérêt national devenu l'intérêt d'une famille, **des** fastes nationaux devenus l'égoût des flagorneries nauséabondes de vos préfets et de vos évêques, de vos présidents et de vos scribes.

**[Voyez l'immoralité croissant de jour en jour sous les auspices de l'égoïsme, de la cupidité, de la superstition renaissante.]**

Voyez le crapuleux valetage, l'histriologie politique, la jonglerie sacerdotale, voyez l'intrigue, l'impudence, la corruption, l'infamie, le crime, usurper insolemment la place et les privilèges des talents, du patriotisme et des vertus.

Elle est fidèle, quoique à peine ébauchée, cette esquisse de notre honte et de nos misères! Il n'en est pas un trait que puisse désavouer l'observateur impartial, comme il n'en est pas un qui ne prête aux développements les plus douloureux.

[Chercherai-je dans l'avenir des compensations, des palliatifs à ces résultats désespérants | ~rés? L'avenir, que nous promet-il? Existe-t-il un avenir pour nous? Le vôtre n'absorbe-t-il pas celui de la République tout entier? Quel chaos aujourd'hui s'hier votre accident de Boulogne se fût consommé<sup>1</sup>! Quelle politique barbare et coupable que celle qui fait ainsi dépendre d'une seule tête, qui met à la merci des hasards de la guerre, d'une maladie, d'un poignard, le sort d'un Empire qui devrait subsister par lui-même, dans toute l'énergie d'institutions neuves et libérales, dans toute la vigueur de sa régénération, dans toute la splendeur et toute la fierté de son indépendance!

Et si, portant mes regards au dehors, je consultais ce même avenir sur les véritables dispositions de nos alliés, ou soi-disant tels? Si j'examinais les progrès des puissances rivales et ceux, bien plus alarmants, de la puissance ennemie? Si j'interrogeais cette malveillance dont les symptômes nous menacent de toutes parts, cette fermentation sourde et universelle dont nous sommes visiblement les objets? Si je les comparais surtout avec le découragement, l'apathie profonde, qui, parmi nous ont succédé aux plus magnanimes élans de l'héroïsme et de la liberté...]

Que prétendez-vous, général? quel fut votre but en nous plaçant dans une situation aussi déplorable? quel peut-il être en suivant avec tant d'obstination le système qui l'a préparée?

[Serait-ce, pour adopter une opinion populaire, faute d'errements | **d'argumens** plus nobles et plus plausibles?] serait-ce de

relever le trône, de **commencer une quatrième race**, en un mot de renouveler César, Auguste... | **César-Auguste**... ou tels autres ambitieux que je m'abstiens de citer<sup>[2]</sup>?

Sans parler de la mesquinerie d'un semblable projet au dix-neuvième siècle et dans vos circonstances; sans parler de ce rôle ignoble d'imitateur auquel il vous réduirait, des obstacles qui le rendraient absurde, de l'abus de confiance qui le rendrait exécration; sans parler des dix mille Brutus tout prêts, envisageons la question sous un seul point de vue.

Que fut à Rome l'abolition de la royauté? Le premier pas de | **vers** la grandeur romaine. — Que fut à Rome la destruction de la République? Le premier pas vers la dissolution de l'Empire.

Ce Jules-César, si grand, si débonnaire, que fut-il? Le promoteur du proscription Octave.

Auguste vieillissant, que fut-il? Le précurseur de Tibère.

[En vous accordant les qualités, la fortune, la longévité<sup>[3]</sup>] de César et d'Auguste réunis, quelle garantie laisseriez-vous au monde, contre cette foule de monstres auxquels ils ouvrirent | **ouvriraient** la carrière?

[Et si, chose qui ne paraît que trop vraisemblable, aux contemporains des Carrier, des Joseph Lebon, des Robespierre, **des** Marat, [Charette, Bernier et tant d'autres | **et de tant d'autres**], si après avoir reproduit un César, la fatalité lui donnait pour successeurs des Caligula, des Néron, des Commode, des Héliogabale, de quel œil pensez-vous que la postérité vous contemplant, vous qui, pour régner quelques instants, l'eussiez dévouée à ces épouvantables fléaux du genre humain? De quel nom pensez-vous que la postérité vous nommât, vous, qui, ayant reçu de votre patrie le dépôt sacré de ses droits, de ses espérances, de sa liberté, vous, qui, pouvant fonder sur les bases les plus magnifiques | **solides** de l'ordre social le bonheur d'une grande nation, aussi douce que brave, aussi confiante que spirituelle, aussi généreuse que puissante, eussiez préféré, pour régner quelques instants, de la replonger dans l'abîme d'une servitude indéfinie, **et** de la léguer pour tout le reste de sa durée à ces caprices sanglants, à ces fureurs insensées, compagnes inséparables du despotisme et de la chute des **Etats**.

**Bonaparte! ce n'est point là ce que nous attendions de toi, lorsque nous te laissâmes consommer ce dix-huit brumaire, qui, selon tes promesses solennelles, devait être l'aurore de la paix et de la liberté.**

Bonaparte! ce ne fut point pour devenir ton patrimoine qu'à cette époque la France se jeta dans tes bras: [ce ne fut point pour épouser le fantôme insidieux et dérisoire d'une Constitution organiquement dissoute, qu'elle répudia le squelette fangeux | **fougueux** de la Charte directoriale:] ce ne fut point pour la domination d'un seul, qu'elle abjura la tyrannie des Cinq.

**Bonaparte! vous vous perdez! quel que soit votre plan, il vous égare: quels que soient vos projets, ils vous entraînent à une catastrophe d'autant plus humiliante qu'elle sera plus fameuse, d'autant plus terrible qu'elle sera méritée.** ¶ Ce langage est sévère. Il révoltera vos oreilles incessamment caressées par la flatterie: il irritera votre âme imprégnée des philtres empoisonnés de l'adulation. ¶ Il n'en porte pas moins avec lui son apologie: car enfin, vous le tenir, ce langage, c'est vous supposer le courage de l'entendre, et, certes, une pareille hypothèse n'est celle ni de la haine ni d'un esprit | **d'une estime** vulgaire.

**Quant à moi, citoyen consul, j'ai rempli la tâche que je me suis constamment imposée depuis la Révolution, celle d'un homme que l'amour de son pays élève au-dessus de toutes les considérations et de tous les calculs; d'un homme qui sent profondément que nos devoirs sont indépendants des conjectures où nous avons à les remplir, et qui s'en fait un de vous présenter le miroir de la vérité, parce que s'il dessillait vos yeux, vous seriez, plus que tout autre, à même de réaliser le peu de chances qui restent encore au salut de la République.**

Salut et respect,

J. ROUGET DE LISLE. [4]

Paris, 19 pluviôse, an 12. (9 février 1804)<sup>5</sup>.

1. Bonaparte en examinant les travaux maritimes du camp de Boulogne, était tombé accidentellement dans l'eau et avait failli se noyer. [Cette note n'existe pas dans TIERSOT...]

[2] Gustave RIVET: ... ambitieux dont je m'abstiens de citer les noms.

[3] *La Maraichine Normande*: passage non reproduit.

[4] Julien TIERSOT: signature non reproduite.

5. Collection Le Petit.

1. TIERSOT Julien, *Rouget de Lisle. Son œuvre – Sa vie...* Paris, Librairie Ch. Delagrave, 1892 .

\* Et si l'auteur le mettait en pratique!

Comme le baron Fr. DE DIETRICH... ROUGET DE LISLE a toujours été partisan d'une monarchie constitutionnelle, ce qu'elle fut un court instant.

1. Collection Le Petit.

Là, l'auteur se surpasse.

\* Voir aussi Paul GINISTY, page 17.

2. FIAUX Louis, *La Marseillaise: son histoire dans l'histoire des Français...* Paris, Charpentier et Fasquelle, 1918 . **Autre témoignage:** BLUMSTEIN Félix, « Rouget de Lisle intime d'après des documents inédits »... Société des sciences... de la Basse-Alsace, 1905 : Page 46: [...] Rouget [de Lisle] ne fût pas seulement un grand patriote, mais un grand caractère, un esprit élevé, et que ses malheurs n'ont trouvé, à peu d'exceptions près, qu'indifférence et froideur chez ses contemporains.

3. BERLIOZ Hector (membre de l'Institut de France), *Mémoires de...* Paris, Calmann-Lévy, 1878\_1 .

4. Page 157: [...] je venais d'arranger le chant de Rouget de Lisle à grand orchestre et à double chœur, et qu'au lieu de ces mots: *ténors, basses*, j'avais écrit à la tablature de la partition: « *Tout ce qui a une voix, un cœur et du sang dans les veines.* »

➤ A partir de la nomination de l'empereur, Rouget de Lisle disparaît complètement de la scène politique. Il n'avait pas d'emploi. [...]

Pour le député Alfred LECONTE, cette lettre de ROUGET DE LISLE est, entre autres, courageuse. Voyons maintenant ce qu'en pense Julien TIERSOT<sup>1</sup>:

Page 241: « [...] un an plus tard, sans motif, pour le seul plaisir de reprendre son ancien rôle de redresseur de torts et de dire des vérités à un grand de la terre, au moment de la plus grande puissance de Bonaparte, il lui écrivit une nouvelle lettre, amère, sarcastique, vraiment désolante, car, malgré le gros bon sens qui préside aux idées générales, étant donné le moment où elle fut écrite, elle marque chez son auteur un évident égarement d'esprit. On n'écrit pas de pareilles lettres: on agit, ou l'on se tait. »\*  
Pages 245–247, J. TIERSOT poursuit: Et, quand la nation fut appelée à décider si Bonaparte serait définitivement son chef, et que trois millions et demi de citoyens se prononcèrent pour le consulat à vie contre huit mille opposants, Rouget de Lisle fut des huit mille. Il rédigea ainsi son vote, dont le modèle fut retrouvé dans ses papiers:

VOTE  
SUR LE CONSULAT A VIE DE  
BUONAPARTE (sic)

*Je vote contre la mesure proposée, par les mêmes motifs et les mêmes pressentiments qui me firent voter contre le 10 août et contre les mesures auxquelles il servait de prétexte.*

ROUGET DE LISLE<sup>1</sup>.

Hélas! voilà que nous en sommes maintenant à douter de la parole de Rouget de Lisle, autrefois si sûre et si fidèle! Est-ce bien par les motifs qui l'avaient déterminé au 10 août qu'il combat aujourd'hui Bonaparte? En ce temps-là, il n'était guidé que par ses souvenirs et l'influence de ses amis: il leur sacrifia son grade, son avenir; il y risqua sa vie. Dans ses relations postérieures avec Carnot, déjà, sans doute, une part d'intérêt personnel apparaît; mais là encore il sacrifie franchement cet intérêt à ses convictions et à ses rancunes. A présent, après tout ce que nous avons appris, pouvons-nous croire à son absolue sincérité, quand nous le voyons invoquer contre Bonaparte des principes vagues et des pressentiments qui, quelques mois plus tôt, lui étaient si parfaitement étrangers? Pourquoï faut-il que la vie use à ce point ceux qu'elle semble favoriser en les conservant plus longtemps sur terre? Heureux, en vérité, sont ceux qui meurent jeunes! Heureux, parmi les contemporains de Rouget de Lisle, ces glorieux héros de la Révolution, les Hoche, les Joubert, les Desaix, les Marceau, morts à l'ennemi ayant à peine atteint leur trentième année, sans avoir eu le temps de connaître les désillusions de la vie, sans avoir eu le temps de nous les faire connaître par eux-mêmes. Quelle mémoire pure et inattaquable aurait laissé Rouget de Lisle s'il avait fini comme eux! Il a trop vécu\*!...

Diarrhée verbale à comparer à la concision de Louis FIAUX<sup>2</sup>:

Page 173: Heureux la France et le Premier Consul s'ils avaient été servis seulement par des citoyens probes et clairvoyants comme Rouget de Lisle!

Dans *A travers chants...* , Hector BERLIOZ écrit p. 2: « On a vu quelques hommes parfaitement étrangers à la science produire d'instinct des airs gracieux et même sublimes, témoin Rouget de l'Isle et son immortelle *Marseillaise*; mais ces rares éclairs d'inspiration n'illuminant qu'une partie de l'art, pendant que les autres, non moins importantes, demeurent obscures, il s'ensuit, eu égard à la nature complexe de notre musique, que ces hommes en définitive ne peuvent être rangés parmi les musiciens: ILS NE SAVENT PAS. » Il traite ensuite de ceux qui NE SENTENT PAS. [...]

Dans ses *Mémoires*<sup>3</sup>, il produit la lettre qu'il reçut de ROUGET DE LISLE, suite à la dédicace de son travail:

Pages 158–159: [...] j'avais arrangé *la Marseillaise* pour deux chœurs<sup>4</sup> et une masse instrumentale. Je dédiai mon travail à l'auteur de cette hymne immortelle et ce fut à ce sujet que Rouget de Lisle m'écrivit la lettre suivante que j'ai précieusement conservée:

« Choisy-le-Roi, 20 décembre 1830.

» Nous ne nous connaissons pas, monsieur Berlioz; voulez-vous que nous fassions connaissance? Votre tête paraît être un volcan toujours en éruption; dans la mienne, il n'y eut jamais qu'un feu de paille qui s'éteint en fumant encore un peu. Mais enfin, de la richesse de votre volcan et des débris de mon feu de paille combinés, il peut résulter quelque chose. J'aurais à cet égard une et peut-être deux propositions à vous faire. Pour cela, il s'agirait de nous voir et de nous entendre. Si le cœur vous en dit, indiquez-moi un jour où je pourrai vous rencontrer, ou venez à Choisy me demander un déjeuner, un dîner, fort mauvais sans doute, mais qu'un poète comme vous ne saurait trouver tel, assaisonné de l'air des champs. Je n'aurais pas attendu jusqu'à présent pour tâcher de me rapprocher de vous et vous remercier de l'honneur que vous avez fait à certaine pauvre créature de l'habiller tout à neuf et de couvrir, dit-on, sa nudité de tout le brillant de votre imagination. Mais je ne suis qu'un misérable ermite écloppé, qui ne fait que des apparitions très-courtes et très-rares dans votre grande ville, et qui, les trois quarts et demi du temps, n'y fait rien de ce qu'il voudrait faire. Puis-je me flatter que vous ne vous refuserez point à cet appel, un peu chanceux pour vous à la vérité, et que, de manière ou d'autre, vous me mettez à même de vous témoigner de vive voix et ma reconnaissance personnelle et le plaisir avec lequel je m'associe aux espérances que fondent sur votre audacieux talent les vrais amis du bel art que vous cultivez?

» Rouget de Lisle. »

BERLIOZ ajoute page 157: « J'ai su plus tard que Rouget de Lisle, qui, pour le dire en passant, a fait bien d'autres beaux chants<sup>1</sup> que *la Marseillaise*, avait en portefeuille un livret d'opéra sur Othello, qu'il voulait me proposer. Mais devant partir de Paris le lendemain du jour où je reçus sa lettre, je m'excusai auprès de lui en remettant à mon retour d'Italie la visite que je lui devais. Le pauvre homme mourut dans l'intervalle. Je ne l'ai jamais vu. »

ROUGET DE LISLE – qui n'a jamais prétendu être un grand auteur-compositeur – n'a pas été blessé pour avoir été rangé par BERLIOZ « parmi les musiciens qui ne savent pas ».

Vous trouverez bien d'autres exemples dans les biographies, articles de toutes sortes, qui lui furent consacrés. Exemples: Félix BLUMSTEIN (1905), Arthur LOTH (1886), Julien TIERSOT (1862), A. LÉCONTE (1892), J. POISLE DESGRANGES & G. STAAL (1864)...

**DE LA RECHERCHE HISTORIQUE** Pour l'Élysée, ROUGET DE LISLE fut « sauvé de la terreur grâce au succès de son chant ». C'est le contraire qui a failli se produire. Voyez le sort qui fut réservé au baron Frédéric DE DIETRICH, pourtant à l'origine du *Chant de guerre* (voir n. 1, p. 18).

1. À comparer à Clovis HUGUES (cité par Maxime FORMONT, *Le Journal*, Paris, n° 5076, 24 août 1906, page 5): « Bon appareil enregistreur pendant la Révolution, phonographe détraqué après, et nullement restauré par la Restauration. » [!?

HEYLLI G. D'~ (publiée par), *Gazette ► anecdotique, littéraire, artistique et bibliographique*... Paris, Librairie des bibliophiles... n° 13 (suite), 15 juillet 1892, pages 57–58.

2. FUYE Maurice DE LA, « Idylle révolutionnaire: Adèle de Bellegarde et Rouget de Lisle », *Revue des Deux Mondes*, août 1939, p. 681–682: Le décret sur les suspects est du 17 septembre [1793]. Le poète est arrêté sur un ordre du Comité du Salut public, daté du 18 et signé de Jean-Bon-Saint-André, Carnot, Collot d'Herbois, Prieur de la Marne.

3. 17 nivôse an II = 6 janvier 1794.

UN SUSPECT. — Rouget de PIsle l'auteur de la *Marseillaise*, l'air national que l'on joue aujourd'hui dans toutes les cérémonies officielles, qui accueille M. Carnot dans tous ses voyages et qu'on n'a pas manqué de jouer aux fêtes de Nancy, fut arrêté en janvier 1794, comme suspect<sup>2</sup>. ¶ Or, sait-on qui lança l'ordre d'arrestation? Le grand-père même de M. Carnot. ¶ Voici, en effet, tel qu'on peut le lire aux archives, écrit tout entier de la main de Carnot et signé par lui en première ligne, l'ordre d'arrestation de Rouget de Lisle:

Le Comité de Salut public arrête que le ministre de la guerre fera mettre sans délai le citoyen Rouget dit de Pille, ci-devant officier du génie, en état d'arrestation. ¶ 17 nivôse 2<sup>e</sup> année républicaine<sup>3</sup>.

CARNOT. BARRÈRE. ROBESPIERRE. COLLOT D'HERBOIS.  
BILLAUD VARENNE.

Les trois lignes de cet ordre portent quatre ratures, toutes de la main de Carnot.

4. 9 thermidor an II = 24 juillet 1794.

1. Voir ses « Historique et souvenirs de Quiberon », publiés dans le 2<sup>e</sup> vol. de *Mémoire de Tous...* Paris, A. Levavasseur, 1834, p. 443 du PDF .

2. Autres sujets qui font débat : la devise de notre « république » et son principe. J'ai maintes fois abordé celui de la devise dans mes écrits. J'y reviendrai.

3. SAVARY Jean Julien Michel, *Guerres des Vendéens et des Chouans...* Paris, Baudouin frères, 1824\_1 .

4. MOREAU DE JONNÈS Alexandre, *Aventures de guerre au temps de la République et du Consulat*. 2 vol. in-8. Paris, Pagnerre, 1858\_1 ; 1858\_2 .

5. SEINGUERLET Eugène, *L'Alsace française. Strasbourg pendant la Révolution...* Paris, Berger-Levrault et C<sup>ie</sup>, éditeurs, 1881, p. VII  ou . En 1989, Frédéric ROBERT [*La Marseillaise*, Paris, Imprimerie nationale, 1989, p. 144] constate que « L'histoire de la *Marseillaise* n'est pas plus achevée que celle des révolutions. »

6. *Poésies révolutionnaires et contre-révolutionnaires...* Paris, à la Librairie historique, 1821\_1 .

Jeté dans les prisons de Robespierre, il en sortit après le 9 Thermidor<sup>4</sup> – soit après la chute de ce dernier –, suite à l'intervention de Tallien, qu'il accompagna dans l'expédition de Quiberon, où il fut blessé. Rouget de Lisle<sup>1</sup> : « Je ne connaissais point Tallien, pas même de vue, et nuls rapports n'existaient entre nous. Il savait que j'étais détenu, et quelques jours après le 9 thermidor il fit signer ma liberté par le comité de sûreté générale ; là commencèrent nos relations. Lorsqu'il fut délégué dans les départemens de l'Ouest, il me proposa de l'accompagner, et je ne crus pas devoir m'y refuser. »  
Voilà comment s'écrit l'histoire réputée « officielle ».



Cela fait plus de deux siècles que *la Marseillaise* fait débat<sup>2</sup>. Débats qui, je le démontre ici, prouvent combien il devient urgent de prendre conscience de la déchéance intellectuelle et morale d'une certaine France. Entre autres.

En 1824, Jean SAVARY écrit<sup>3</sup> :

**Préface :** J'ai lu tous les écrits qui ont paru sur la Vendée et la chouannerie ; je les ai analysés, comparés entre eux, dans l'espoir d'y trouver la vérité des faits. J'avais, pour en juger, le triste avantage d'avoir été moi-même témoin et victime des déplorables événemens qui ont si long-temps désolé les départemens de l'ouest. J'ai été trompé dans mon attente ; **le résultat de mes recherches m'a présenté, au lieu de la vérité, des faits altérés ou dénaturés, répétés par les écrivains qui se sont succédés, des jugemens dictés par une aveugle prévention ; enfin, une foule d'erreurs qui n'échapperont pas à l'impartialité de l'histoire.**

En 1858, Alexandre MOREAU DE JONNÈS<sup>4</sup> rappelle combien le vécu d'un auteur peut influencer sa relation des faits :

Pages 93–94 : De tous les grands événemens historiques, les plus difficiles à bien connaître sont sans doute les révolutions. La rapidité, la complication, la multitude des faits dont se compose leur action, n'opposent encore que les moindres obstacles à la recherche de la vérité. **Les plus puissants sont les passions, les intérêts, les préjugés opiniâtres de ceux qui entreprennent la tâche de les décrire ; et jamais ces causes d'erreur n'eurent plus de succès que dans les récits de la journée du 10 août.** Les combattants qui seuls pouvaient contredire les impostures répandues par le parti vaincu, étaient allés à la frontière la défendre contre l'étranger, et la plupart sont morts sur le champ de bataille, ignorant les calomnies dont ils devaient être noircis devant la postérité. Ce ne fut que vingt ans après, qu'étant en Angleterre prisonnier de guerre, j'appris comment Peltier et Lally-Tollendal, sous le nom de Weber, avaient dénaturé toutes les circonstances de ce mémorable événement.

Pour Eugène SEINGUERLET (1881)<sup>5</sup> « l'histoire vraie de la Révolution française n'existe pas encore » :

**Avant-propos :** De nombreuses études ont été faites sur la Révolution française ; elle a inspiré de beaux ouvrages, de haute portée et de longue haleine, des livres où les vues d'ensemble abondent, où les détails ne manquent pas. Mais pour quiconque a étudié ces travaux, une vérité devient évidente : quel que soit le mérite des historiens, l'histoire vraie de la Révolution française n'existe pas encore. ¶ C'est sur Paris seul, en effet, ou en seconde ligne, sur la Vendée et Lyon, que l'attention des auteurs s'est concentrée jusqu'à présent. De la Révolution dans l'Est, le Nord et le Sud, on ne sait rien ou presque rien. ¶ [...].

Page 43, je reproduis deux extraits d'écrits de janvier 1875 et janvier 1904 de l'historien Georges D'AVENEL.

Pour l'auteur du prospectus de *Poésies révolutionnaires et contre-révolutionnaires...* [1821]<sup>6</sup> il n'y a qu'une manière d'écrire avec fruit l'histoire contemporaine, et cette manière n'a encore été suivie ➤

AVENEL Georges (vicomte d'), *Les Français de mon temps...* Paris, Plon-Nourrit et C<sup>ie</sup>, 1904 ; 1910 .

**Préface (1904).** — Après le « mécanisme » des choses, j'essaie de décrire ici le mécanisme des gens. ¶ Il n'est pas si neuf — les figures changent moins que les costumes — mais la vie présente est toujours si peu connue des contemporains qu'à sa peinture, pour peu qu'elle soit fidèle, l'intérêt ne fait point défaut. ¶ La sérénité de certains chapitres étonnera peut-être le lecteur s'il ne prend pas garde que, dans ce pays où il se dit beaucoup de choses folles, il se fait beaucoup de choses sages. Les choses folles sont

dites par *la France qui se voit*; les choses sages sont faites par *la France qui ne se voit pas*. Car il y a deux Frances: la publique et la privée; celle du Parlement et des journaux qui parle et fait parler d'elle; celle des laboratoires et des usines, qui semble muette et dont on parle peu. La première est agitée et stérile; la seconde est ordonnée et féconde. La première sème la discorde et fait battre les citoyens entre eux; la seconde crée du bonheur parmi les hommes à mesure qu'elle invente et applique ses inventions. ¶ Ces deux Frances semblent séparées; cependant la seconde fait tout le support de la première, et la première ne s'en doute pas. Janvier 1904.

AVENEL Georges, *Lundis révolutionnaires 1871-1874. Nouveaux éclaircissements sur la Révolution française à propos des travaux historiques les plus récents et des faits politiques contemporains...* Paris, Ernest Leroux, 1875 [pages I-IV] .

Ceci est le recueil de tous les articles que j'ai publiés sur la Révolution dans le journal *La République Française*, depuis 1871, date de l'apparition de cette feuille, jusqu'à la fin de 1874.

Au lendemain de l'invasion allemande et de la guerre civile, à la vue de la France entamée et de Paris décapitalisé, et pendant le sabbat qu'allaient mener les factions dynastiques cantonnées à Versailles, l'affolement des esprits était à craindre. Pour les maintenir dans la foi nationale, et les fixer solidement à des principes certains, sans équivoques, à base inébranlable, chaque patriote, tenant une plume, ayant une langue, devait aviser. Je crus, pour ma part, qu'il importait surtout de leur rappeler la grande époque où s'était constituée la France nouvelle et de leur faire la glorification raisonnée du régime républicain qui avait sauvé cette France à son berceau.

Mes travaux antérieurs sur cette partie de notre histoire, travaux auxquels l'Empire, en dépit de sa sinistre durée, n'avait pu me faire renoncer une minute; la position de chef de la Correspondance générale que j'avais occupée à la Mairie de Paris pendant le siège, et qui m'avait permis de voir de près, de pénétrer intimement des événements comparables à ceux d'autrefois; l'indépendance enfin dont je jouis en ma simple qualité d'homme de lettres et qui m'a conservé le privilège de la franchise, m'autorisaient à tenter cet enseignement patriotique.

Les fondateurs du nouveau journal m'accueillirent avec cette idée.

Mais allais-je procéder chronologiquement et reprendre un à un tous les faits de la Révolution, à la manière d'un pédagogue? Ou bien devais-je me livrer, dans une douce quiétude, à des vues d'ensemble, à des considérations générales, qui vous permettent d'accommoder quelques faits glanés à la hâte et sans examen avec l'opinion dont on s'est coiffé à priori? Non, je m'imposai une besogne autrement active, autrement précise, autrement efficace. Armé jusqu'aux dents, je me mis à attendre au passage toutes les nouvelles productions relatives à la période révolutionnaire, pour les dévisager, pour les fouiller, et au besoin pour lutter corps à corps avec elles, si je les jugeais indignes du droit de passe; je me chargeai de jeter le désordre dans la vieille garde des légendes malsaines qui profitent de toutes les occasions pour reparaître et reprendre pied; j'eus l'œil sur les documents nouveaux qu'on exhibait dans un jour faux et j'entrepris de les rendre à la vraie lumière; je reconnus, je stigmatisai tous les jugements de provenance étrangère qui envahissent aujourd'hui notre histoire et menacent d'en dénaturer l'esprit; je m'efforçai enfin de res-

tituer à la Révolution son caractère à la fois philosophique et national, en brisant aussi les vieux moules où l'avaient misérablement enserrée les sectaires de toutes les chapelles, et, sans n'arrêter comme tant d'autres à sa tête de Méduse, je tâchai de découvrir et d'expliquer le jeu régulier de ses éléments constitutifs et conservateurs dont jusqu'ici on a quelque peu négligé l'étude.

Au bout de trois campagnes, il en résulte ce livre. L'abondance et la variété des matières qu'il renferme montrent assez combien de faits j'eus à rétablir et d'opinions à combattre. A peine m'a-t-il été donné trois ou quatre fois de fraterniser avec des écrivains portant fièrement la cocarde et marquant le pas comme il convient. Aussi quel accueil chaleureux ne vous ai-je pas fait, ô camarades!

**Il faut pourtant se garder de croire que le reste ne m'ait rien offert d'acceptable.** On se tromperait fort. Jamais on n'a mis tant d'ardeur aux recherches, jamais on n'a eu tant de sources où puiser, jamais ou n'a été aussi heureux dans ses trouvailles. Mais ce qui caractérise presque tous les enquêteurs, curieux de la Révolution, c'est la peur qui s'empare d'eux en face des faits nouveaux qu'ils révèlent, car toutes leurs révélations témoignent en faveur de cette Révolution même, et ils refusent, ils hésitent de conclure selon leurs propres découvertes. Ceux-là qui sourient volontiers aux républicains des États-Unis et aux citoyens suisses, ne peuvent même se résoudre encore à parler en bien de la grande République de nos pères, de la République française. Et pourquoi? C'est qu'ils n'osent se mettre en opposition avec le monde des salons qu'ils fréquentent; c'est qu'ils craignent, s'ils sont professeurs, de se voir empêchés dans leur carrière universitaire; c'est qu'ils ont subi l'influence délétère du régime impérial et qu'ils sont toujours incertains, même à cette heure, de l'avenir qui nous est réservé, — eux, qui devraient compter au premier rang des ouvriers de cet avenir-là. Ah! que nous sommes loin des volontés fortes et des intelligences sereines de notre grand XVIII<sup>e</sup> Siècle! **Hommes de vérité et de justice, où êtes-vous?**

On ne s'étonnera donc pas qu'en voyant ces timidités déplorables, je me fasse ici un mérite de ma franchise, et que je me sois livré, dans mes critiques, à certaines vivacités de langage. Mon livre reproduit ces vivacités-là, car je n'ai cru devoir rien changer à la forme primitive de mes articles, ni leur faire perdre la couleur du jour où ils ont été écrits. En effacer quelque chose, c'eût été leur enlever de leur signification historique et attenter ainsi à leur vie même. Je les ai réimprimés tels qu'ils ont paru et dans leur ordre purement chronologique, chacun d'eux portant au titre l'année dont il est.

Puisse le nouveau public auquel je m'adresse accueillir ces *Eclaircissements sur la Révolution* avec la même faveur dont les ont honorés les lecteurs de *La République Française*.

Janvier, 1875.

➤ par personne. ¶ Tous ceux qui, jusqu'à ce jour, ont voulu être les historiens de la Révolution française, n'ayant point été eux-mêmes acteurs dans ce grand drame politique, ont rapporté les faits comme ils les avaient entendu raconter : trop de gens ont marché sur leurs traces.

Et les auteurs d'aujourd'hui, qu'en pensent-ils ?

Pour Daniel HERMANT<sup>1</sup> : « L'histoire de la Révolution française est, depuis ses origines, une histoire polémique (p. 703). »

Dans *Vendée, 1793-1794...*<sup>2</sup>, J. VILLEMMAIN « n'hésite pas à désigner les lacunes du travail des historiens, emprisonnés dans leur démarche comparative, à la fois juges et parties, et qui ignorent la définition juridique d'un génocide quand ils ne s'en moquent pas purement et simplement. Or, pour un juge *« chaque fait criminel est considéré comme unique pour lui-même et confronté non pas à un autre fait criminel mais à la norme juridique »*. »

Le 25 septembre 2013, Marion SIGAUT alerte les lecteurs sur les livres d'histoire mensongers<sup>3</sup>. L'historienne analyse le contenu des livres ci-dessous :

– « La Révolution française » de Frédérick Casadesus et Erwann Surcouf, coll. Regard Junior, *Un Voyage dans le temps et l'Histoire*, Mango Jeunesse, 2002.

– « Notre pays la France » de Dimitri Casali, Walter Bruyère, De la Martinière Jeunesse, Paris, 2010.

Pour le doyen Georges LIVET<sup>4</sup> :

Pages 69=72 : CONCLUSION ¶ Quels enseignements tirés de cette brève analyse : 1) d'abord une leçon de méthode et de critique historique ¶ Nous avons vu combien il est difficile d'établir ce qu'on nomme la « vérité ». Les témoignages ne manquent pas mais, le plus souvent, ils sont séparés de l'événement par un certain laps de temps. L'auteur lui-même est incertain sur les dates, les témoins ne donnent que leur version des faits ou ne révèlent que le détail qui les a intéressés. Le texte de Mme de Dietrich, -« presque trop beau »-, reste fondamental mais assez éloigné de la portée « symbolique » de la scène : nul ne savait qu'était joué à ce moment, dans le salon du maire, l'hymne national ! Même incertitude sur les lieux (le logement de Rouget de Lisle), sur le système de diffusion : il est possible d'énumérer les différentes voies de cheminement ; il est impossible de les pondérer. Les archives, et notamment la presse n'ont pas dit leur dernier mot, archives publiques ou archives privées. ¶ [...] Ce chant, créé sous la monarchie constitutionnelle, par des constitutionnels fidèles au Roi des Français et à la nation, combine contrastes et paradoxes [...].

D'autres témoignages ?

J.-Cl. MARTIN a raison<sup>5</sup> : « L'histoire reste une affaire sérieuse. Arrêtons de confondre les déclarations moralisatrices, les témoignages mal contrôlés, les récits d'horreur choisis pour toucher une opinion qui a perdu l'habitude des références érudites et qui est facilement manipulée. **Le besoin d'histoire demeure, la nécessité de refonder une école historique solide est une urgence.** »

On ne peut connaître l'histoire du *Chant de guerre...* devenu *Marseillaise* puis hymne national sans étudier la Révolution de 1789 et celles qui l'ont suivie. Pour mener à bien cette tâche, il faut y consacrer beaucoup de temps, non seulement pour rassembler les sources mais – surtout – pour les étudier, les vérifier... voire même les corriger.

Mes recherches ont surtout privilégié les documents numérisés principalement par Gallica, Archive internet, Google. Dans la mesure où les liens pour le téléchargement sont donnés [📖], tout ce que j'écris peut donc être vérifié.

1. HERMANT Daniel, « Destructures et vandalisme pendant la Révolution française », *Annales. Économies...*, 33<sup>e</sup> année, N. 4, 1978 📖.

2. VILLEMMAIN Jacques, *Vendée, 1793-1794...* Paris, Éditions du Cerf, 2017 : FÉLICIEEN, *lelitteraire.com*, 5-2-2017 📖.

3. SIGAUT Marion, *Alerte aux livres d'histoire mensongers !* 25 septembre 2013 📖.

4. LIVET Georges, « A Strasbourg aux origines de la Marseillaise... », dans *Annuaire de la Société des amis du Vieux Strasbourg*, Strasbourg, 1992 📖.

5. MARTIN Jean-Clément (historien), « Il y eut des crimes de guerre mais pas de projet génocidaire », *L'Humanité.fr*, 20 janvier 2013 📖. – Louis BOURDEAU fit le même constat en 1888 [*L'Histoire et les Historiens. Essai critique sur l'histoire considérée comme science positive*. Paris, Félix Alcan 📖]. P.1 : Introduction. L'histoire est toute à refaire ou plutôt elle n'est pas encore faite. Les fondements mêmes de la science sont à établir. La construction attend son architecte. A peine peut-on dire que le passé nous a légué des matériaux. ¶ [...] Or, l'histoire ne satisfait jusqu'ici à aucune de ces exigences. Son objet est vague, mal défini, sans limites arrêtées ; son programme, plein de confusion ; sa méthode, impuissante à constater les faits avec certitude ; sa capacité d'établir des lois, nulle. [...].

1. BRIARD Michel, Volume réalisé par Corinne GOMEZ-LE CHEVANTON et Françoise BRUNEL, Archives parlementaires. Première série, tome CII, du 1<sup>er</sup> au 12 frimaire an III (21 novembre au 2 décembre 1794), Paris, CNRS Éditions, 2012, p. 191-193. — Voir aussi : BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE SORBONNE (bis), *Les Archives parlementaires de la Révolution française. 1789-1799*. L'édition des *Archives parlementaires* de la décennie 1789-1799 est le fruit d'une collaboration entre l'Unité mixte de service *Persée*, la *BIS* et l'*IHRF* (Institut d'histoire de la Révolution française), rattaché à l'*IHMC* (Institut d'histoire moderne et contemporaine). ¶ La numérisation des Archives parlementaires a débuté, et va couvrir, dans les années qui viennent, les 102 volumes de la collection déjà parus, soit plus de 80 000 pages, auxquelles viendront s'ajouter les tomes futurs de cette entreprise hors norme. ¶ L'édition présentée sur le portail *Persée* est le fruit d'une initiative et d'un long travail préparatoire de deux conservateurs de la BIS. ¶ [...].

2. « La *juridicisation* est l'extension du droit et des processus juridiques à un nombre croissant de domaines de la vie économique et sociale (...) et la *judiciarisation* est la tendance des justiciables à confier au système judiciaire la gestion de tous leurs différends et le règlement de tous les problèmes sociaux [TERMIMUM Plus®]. »

Illustration : en 2012, Michel BRIARD rend compte du travail de Corinne GOMEZ-LE CHEVANTON et Françoise BRUNEL en ces termes<sup>1</sup> :

Sept ans après le précédent tome (dont nous avons rendu compte dans les AHRF en 2007 [n° 2, p. 240-242]), voici la nouvelle livraison des *Archives parlementaires* sortie des presses. C'est peu dire que chaque nouveau tome est attendu avec impatience par les chercheurs, impatience à la hauteur de la richesse de cette source fondamentale pour tous ceux qui mènent des recherches sur la Révolution française. Il aura fallu sept ans entre les tomes CI et CII, contre cinq ans entre les tomes C et CI, ce qui ne manque pas de souligner tout à la fois cette juste impatience mais aussi l'immensité du travail à accomplir pour réaliser chaque tome. Corinne GOMEZ-LE CHEVANTON et Françoise BRUNEL ont toutes deux accompli un travail considérable pour rassembler les sources, les saisir, les vérifier, les corriger, les indexer, etc. Je saisis ici l'occasion de rendre un hommage appuyé à celles et ceux qui paient ainsi de leur personne pour effectuer des recherches de fond destinées aux publications de sources. **Nulle vaine gloire à gagner là ; en revanche, l'immense satisfaction de servir la recherche et de mettre son énergie à la disposition de la communauté.** Passer une ou plusieurs années à dépouiller les procès-verbaux de la Convention nationale, ou encore pour une autre collection (CTHS), des procès-verbaux de sociétés populaires, permet aussi de rappeler chacun/e à l'humilité et aux recherches fondamentales, et c'est loin d'être négligeable. [...].

Les patientes recherches, l'humilité, voilà ce qui manque aux littérateurs et consorts qui écrivent sans preuve, inventent... Exemple : « La France n'a jamais commis de génocide [Nicolas SARKÖZY]. »

## JURIDICISATION ET JUDICIARISATION

Je ne peux conclure cette introduction sans évoquer la *juridicisation* et la *judiciarisation*<sup>2</sup> de la France d'aujourd'hui dans des domaines comme la recherche historique où, pas plus que le politique, le législateur ne saurait intervenir. Cela dit, c'est mal connaître ces gens-là. Illustrations :

L'onglet [NOUS CONNAÎTRE] de « Liberté pour l'Histoire » nous apprend que l'association « est née, en 2005, sous la présidence de René RÉMOND, d'un appel signé par un millier d'historiens. ¶ Émus par des interventions politiques de plus en plus fréquentes dans l'appréciation des événements du passé et par des procédures judiciaires touchant des historiens et des penseurs, ils entendaient rappeler que l'histoire n'était ni une religion ni une morale ; qu'elle ne devait pas être l'esclave de l'actualité ni s'écrire sous la dictée de la mémoire ; que la politique de l'État n'était pas la politique de l'histoire. »

Sous l'onglet [ACCUEIL] : « Dans un État libre et démocratique, ni le Parlement ni les tribunaux judiciaires n'ont le droit de définir la vérité historique et de restreindre la liberté de recherche et d'expression sous la menace de sanctions pénales. »

Les profs d'histoire du lycée Claude-Lebois de Saint-Chamond me dispensent de développer la question des fameuses lois mémorielles que cette « France-là » a cru devoir adopter de 1990 à 2005 :

Profs d'histoire lycée Claude-Lebois  
(Saint-Chamond, Loire)

*Les lois mémorielles en France*  
mercredi 10 septembre 2014

Une loi est une règle juridique ou un texte déclaratif adoptés par le Parlement qui dispose du pouvoir législatif. Une loi mémorielle a le même statut mais son contenu s'empare d'un sujet historique.

Il y aurait plus de 10 500 lois en France [\*]. Il existe 4 lois mémorielles adoptées de 1990 à 2005. C'est dire que l'histoire n'est pas un sujet habituel de législation.

I – Quelles sont les 4 lois portant sur une question historique ?

1 - La loi du 13 juillet 1990 dite « loi Gayssot » tend « à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe », et crée le délit de négationnisme du génocide des Juifs.

2 - La loi du 29 janvier 2001 sur la « reconnaissance du génocide arménien de 1915 ».

3 - La loi du 21 mai 2001 ou « loi Taubira » sur la « reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité ».

4 - La loi du 23 février 2005 « portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés ». L'article qui prévoit que « les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif » de la colonisation est celui qui suscita le plus de débat. Finalement, cette partie du texte fut abrogée en 2006, quand le Conseil constitutionnel conclut que cette disposition ne relevait pas du domaine de la loi.

## II – Critique des lois mémorielles

### *L'appel du 12 décembre 2005*

L'appel du 12 décembre 2005, à l'origine de l'association *Liberté pour l'Histoire*, soutient les principes suivants :

L'histoire n'est pas une religion. L'historien n'accepte aucun dogme, ne respecte aucun interdit, ne connaît pas de tabous. Il peut être dérangeant.

L'histoire n'est pas la morale. L'historien n'a pas pour rôle d'exalter ou de condamner, il explique.

L'histoire n'est pas l'esclave de l'actualité. L'historien ne plaque pas sur le passé des schémas idéologiques contemporains et n'introduit pas dans les événements d'autrefois la sensibilité d'aujourd'hui.

L'histoire n'est pas la mémoire. L'historien, dans une démarche scientifique, recueille les souvenirs des hommes, les compare entre eux, les confronte aux documents, aux objets, aux traces, et établit les faits. L'histoire tient compte de la mémoire, elle ne s'y réduit pas.

L'histoire n'est pas un objet juridique. Dans un État libre, il n'appartient ni au Parlement ni à l'autorité judiciaire de définir la vérité historique. La politique de l'État, même animée des meilleures intentions, n'est pas la politique de l'histoire.

**C'est en violation de ces principes que des articles de lois successives – notamment lois du 13 juillet 1990, du 29 janvier 2001, du 21 mai 2001, du 23 février 2005 – ont restreint la liberté de l'historien, lui ont dit, sous peine de sanctions, ce qu'il doit chercher et ce qu'il doit trouver, lui ont prescrit des méthodes et posé des limites.**

Nous demandons l'abrogation de ces dispositions législatives indignes d'un régime démocratique.

### **Les signataires :**

Jean-Pierre Azéma, Elisabeth Badinter, Jean-Jacques Becker, Françoise Chandernagor, Alain Decaux, Marc Ferro, Jacques Julliard, Jean Leclant, Pierre Milza, Pierre Nora, Mona Ozouf, Jean-Claude Perrot, Antoine Prost, René Rémond, Maurice Vaisse, Jean-Pierre Vernant, Paul Veyne, Pierre Vidal-Naquet et Michel Winock.

[\*] Il n'existerait pas de compilation du nombre de lois en France [!]. De même, il y aurait 400 000 normes 🌟.

[...] **2018** : SCIENCES CRITIQUES, *Pour un droit à la recherche*, par Collectif, **30 décembre 2017** 🌟 : « Pour nous, chercheurs et chercheuses en sciences sociales, la judiciarisation de la recherche commence à être un vrai problème. Elle est le témoignage d'un front large pour la déstabilisation de nos professions. Au côté de la criminalisation du mouvement social, c'est aujourd'hui la criminalisation des sciences humaines qui menace. Nous ne sommes pas uniquement des fonctionnaires d'État, nous sommes les sentinelles du présent. Et ce rôle qui est le nôtre est toujours un peu plus menacé. Ne nous contentons pas d'observer. »

Les révélations de ce type ne manquent pas. Cela dit, le phénomène n'est pas nouveau : « Les historiens du XIX<sup>e</sup> siècle souffrent on le sait de plus en plus vivement de se sentir prisonniers des sources administratives, policières et judiciaires...<sup>1</sup> ». Disons que les choses s'aggravent un peu plus chaque jour. C'est que dans cette France-là – nous le verrons – la liberté et l'égalité<sup>2</sup> ne sont pas applicables à tous les citoyens. Un basochien, par exemple, peut dire et écrire n'importe quoi, et ce, en toute impunité. Confondez-le, il sera blanchi par « ses pairs » au nom de la confraternité, et vous serez condamné. Faites respecter votre état-civil, et vous serez condamné<sup>3</sup>. C'est oublier un peu vite que la bêtise, la corruption... non seulement ne sont pas des fatalités, mais leurs pratiques, les lois qu'ils invoquent... peuvent être retournées ou se retourner contre eux.



